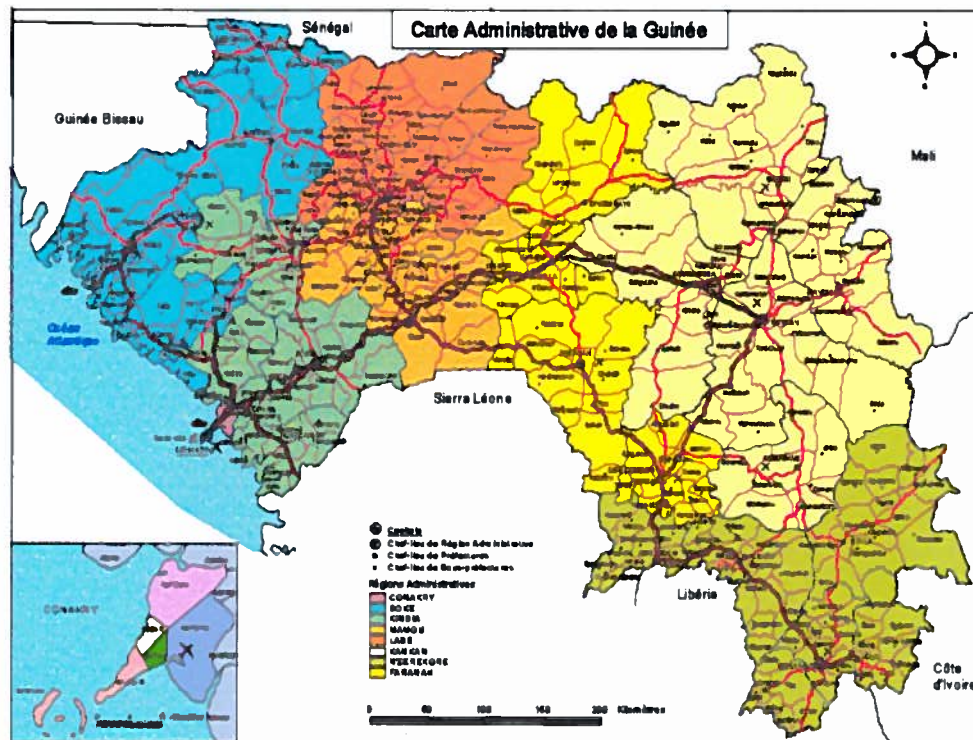


République de Guinée – Union européenne

Document de stratégie pays et programme indicatif national

pour la période 2012 – 2013



Le gouvernement de la République de Guinée et l'Union européenne conviennent de ce qui suit :

- (1) Le Gouvernement de la République de Guinée (représenté par Monsieur Kerfalla Yansané, Ministre d'Etat chargé de l'économie et des finances, Ordonnateur National du FED) et l'Union européenne (représentée par Monsieur Philippe Van Damme, Chef de Délégation de l'Union européenne en République de Guinée), appelés ci-après les parties, se sont rencontrés à Conakry de août 2011 à août 2012 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2012 - 2013.
Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide de l'Union européenne en faveur de la Guinée conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat entre les Etats Membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté européenne et ses Etats Membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000, révisé une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 et révisé une deuxième fois à Ouagadougou le 22 juin 2010 (ci-après "Accord de Cotonou"). Ces entretiens clôturent le processus de programmation en Guinée.
Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la Guinée pour la période 2008- 2013 au titre du 10^e Fonds européen au développement (FED), un montant de **174,3 millions d'euros**, incluant l'allocation de 8,4 millions d'euros au titre de l'Initiative européenne pour les OMD, est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou (enveloppe A) et un montant de 61,53 millions d'euros a été mis à disposition de la Guinée et de sa population depuis 2008 au titre de l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par l'Union européenne.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance de l'Union européenne. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la Guinée bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources de l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, d'urgence et postérieure à la phase d'urgence en situations de crise lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international, ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de la vulnérabilité à des chocs exogènes. L'enveloppe B est mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande de la Guinée dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur base de l'article 15.4 conjointement avec l'article 4.1.d de l'annexe IV de l'accord de Cotonou pour l'appui aux acteurs non-Etatiques ou sur base de l'article 73.1 de l'accord de Cotonou pour l'aide humanitaire, d'urgence et postérieure à la phase d'urgence en situations de crise financée à partir de l'enveloppe B. Les projets et programmes respectifs

seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.


- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2(c) et 3 de l'annexe Ib à l'accord de Cotonou, portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, l'Ordonnateur National et la Commission procèdent chaque année à une révision opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des résultats.

Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les révisions, les enveloppes peuvent être augmentées pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.

- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

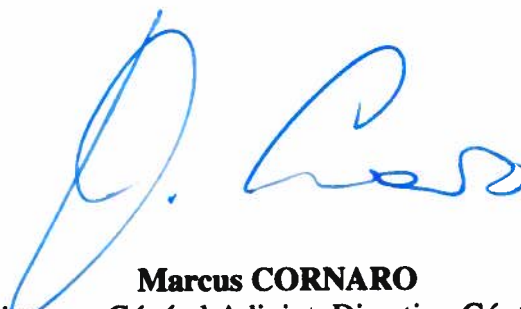
Fait à Bruxelles, le 21 décembre 2012

Pour le Gouvernement de la
République de Guinée



Kerfalla YANSANE
Ministre de l'économie et des finances,
Ordonnateur National du FED

Pour l'Union européenne



Marcus CORNARO
Directeur Général Adjoint, Direction Générale
développement et coopération – EuropeAid,
Commission européenne

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACP	: Pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique
AECID	: Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo
AFD	: Agence Française de Développement
AN	: Assemblée Nationale
ANBGLC	: Agence Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption
ANE	: Acteurs non étatiques
APE	: Accord de Partenariat Economique
APP	: Accord de Partenariat de Pêche
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCRG	: Banque Centrale de la République de Guinée
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BM	: Banque Mondiale
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	: Commission Européenne
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CITES	: <i>Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora</i>
CNOP-G	: Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CNOSC-G	: Conseil National des Organisations de la Société Civile
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CPI	: Cour Pénale Internationale
CRD	: Communauté Rurale de Développement
DDH	: Défenseurs des Droits de l'Homme
DSP	: Document de Stratégie Pays
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux
ECHO	: Direction Générale de l'aide humanitaire de la Commission Européenne
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EIBC	: Enquête Intégrale Budget – Consommation
EIBEP	: Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté
ELEP	: Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté
EPU	: Examen Périodique Universel
FEC	: Facilité élargie de crédit (FMI) (ECF – <i>extended credit facility</i>)
FED	: Fonds Européen de Développement
FEI	: France Expertise Internationale
FER	: Fonds d'Entretien Routier
FIDH	: Fédération Internationale des Droits de l'Homme
FLEGT	: <i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
FMI	: Fonds Monétaire International
FRONTEX	: Agence européenne de gestion opérationnelle aux FRONTIÈRES EXTÉRIEURES de l'UE
GFP	: Gestion des Finances Publiques
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNF	: Franc Guinéen (Guinean Franc)
HCDH	: Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
HCREMA	: Haut Commissariat à la Réforme de l'Etat et la Modernisation de l'Administration
HIMO	: projet à Haute Intensité de Main d'Oeuvre
iADM	: initiative pour l'Allègement de la Dette Multilatérale (MDRI - <i>Multilateral Debt Relief Initiative</i>)
IBW	: Institutions de Bretton Woods
IDE	: Investissements Directs Etrangers
ISSAT	: International Security Sector Advisory Team
ITIE	: Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)
JO	: Journal Officiel de l'UE (http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm)
KfW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau
LPNDDL	: Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MRU	: Mano River Union
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NU	: Nations Unies
OGDH	: Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	: Ordonnateur National du FED
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisation professionnelle agricole
OSC	: Organisation de la Société Civile
PACV	: Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAON	: Programme d'Appui à l'Ordonnateur National
PECIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIN	: Programme Indicatif National
PIP	: Plan d'investissements prioritaires

PIR	: Programme Indicatif Régional
PMA	: Pays Moins Avancés
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNIASA	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire
PNT	: Plan national des transports
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: Partenariat Public-Privé
PPTE	: Pays Pauvres très endettés
PSR	: Programme Sectoriel Routier
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDV	: Revue des Dépenses Publiques
RER	: Redevance d'Entretien Routier
RGPH	: Recensement Général des Populations et de l'Habitat
ROM	: Results Oriented Monitoring
RSS	: Réforme du Secteur de Sécurité
SCAC	: Service de Coopération et d'Action Culturelle
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Humaine
SMP	: Staff Monitored Programme
SNAPE	: Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SNPRV	: Service National de Promotion et de Vulgarisation Agricole
SNU	: Système des Nations Unies
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TCF	: Technical Cooperation Facility (Facilité d'études et d'assistance technique financé sur le FED)
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	: Dollar des Etats Unis
VBG	: Violence Basée sur le Genre
WHO	: World Health Organisation (OMS – <i>Organisation Mondiale de la Santé</i>)
WTO	: World Trade Organisation (OMC – <i>Organisation Mondiale du Commerce</i>)
ZEE	: Zone Economique Exclusive
ZMAO	: Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

SOMMAIRE

RESUME

PREMIERE PARTIE : DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS

CHAPITRE I : CADRE DES RELATIONS ENTRE L'UE ET LA GUINEE

CHAPITRE II : LE DIAGNOSTIC PAYS

II.1 *Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale*

II.2 *Analyse de la pauvreté*.....

II.3 *La Stratégie de développement de la Guinée*

II.4 *Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme*

CHAPITRE III : VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET DU DIALOGUE

POLITIQUE AVEC L'UE : COMPLEMENTARITE ET COHERENCE

III.1 *Vue d'ensemble de la coopération de la CE passée et présente (Leçons apprises)*

III.1.1 *Secteurs de concentration et appui budgétaire*

III.1.2 *Projets et programmes hors concentration*

III.1.3 *Utilisation de l'enveloppe B*

III.1.4 *Autres instruments*

III.2 *Informations sur les programmes des Etats membres et des autres donateurs*

III.3 *Les autres politiques de l'UE*.....

III.4 *Dialogue politique avec le pays partenaire*

III.5 *Etat du partenariat et progrès accomplis dans le processus d'harmonisation*

CHAPITRE IV : STRATEGIE DE REPONSE

IV.1 *Les déterminants du choix de la stratégie de coopération*

IV.2 *Présentation des objectifs de la stratégie de coopération*

IV.3 *Viabilité et risques de la stratégie de coopération*

IV.4 *Stratégie de la coopération de la BEI*

DEUXIEME PARTIE : PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

V.1 *Introduction*

V.2 *Instruments financiers*

V.2.1 *10^{ème} FED Enveloppe A*

V.2.2 *10^{ème} FED Enveloppe B*

V.2.3 *Facilité d'investissement*

V.2.4 *Programme Indicatif régional*

V.2.5 *Autres instruments financiers*

V.3 *Domaines de concentration*

V.4 *Appui budgétaire général*

V.5 *Autres programmes*

V.6 *Thèmes transversaux*

V.7 *Cadre d'intervention*

V.8 *Calendrier indicatif des engagements et de décaissements*

V.9 *Chronogramme des activités*

ANNEXES

A.1 *Tableaux des agrégats macro-économiques et indicateurs de pauvreté*

A.2 *Matrice financière des partenaires techniques et financiers (2011-2013)*

A.3 *Synthèse du profil environnemental*

A.4 *Synthèse du profil de migration de la Guinée*

A.5 *Processus d'élaboration du DSP*

A.6 *La feuille de route sur l'harmonisation*

A.7 *Situation de la Guinée par rapport aux conventions internationales et principaux accords bilatéraux*

A.8 *Analyse de la viabilité de la dette et déclencheurs du point d'achèvement PPTE*

A.9 *Liste des engagements du Gouvernement en matière de gouvernance*

A.10 *Les finances publiques*

A.11 *Chronologie des événements récents ayant marqué la vie du pays*

A.12 *Cartographie des ressources naturelles, de la pauvreté et des infrastructures*

PREMIERE PARTIE

DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS

RESUME

Avec une superficie de 245 857 km², la Guinée offre une diversité exceptionnelle de zones climatiques, allant de la zone sahélienne vers la zone forestière tropicale en passant par des plateaux à plus de 1000 m d'altitude avec un climat plus tempéré. Château d'eau de l'Afrique de l'ouest, le pays offre un potentiel agricole extraordinaire. Ces dernières décennies, la production et l'exportation agricole ont cependant périclité. Aujourd'hui plus de 90% des exportations proviennent du secteur minier, en premier lieu la bauxite (et l'alumine) et l'or. Mais même le secteur minier n'a pas encore amené la prospérité espérée malgré le potentiel tout aussi extraordinaire. La Guinée possède en effet les premières réserves au monde de bauxite, des réserves exceptionnellement riches en fer, de l'or, du diamant et de nombreux autres minerais qui n'ont pas encore été exploités.

Si, malgré un potentiel économique aussi important, la Guinée, avec une population estimée à 11 millions d'habitants, reste classée parmi les pays les moins avancés (PMA) les plus pauvres au monde, avec un taux de pauvreté de plus de 50% (en augmentation ces dernières années), cela ne peut s'expliquer que par la mauvaise gouvernance. La Guinée se situe à la 179^e place sur 183 pays suivis par la Banque Mondiale en matière de climat des affaires, et à la 164^e place sur 178 pays suivis par *Transparency International* pour l'indice de perception de la corruption. La part du PIB consacré aux secteurs sociaux est excessivement faible et la Guinée occupe la 178^e place sur 187 pays suivis par le PNUD pour ce qui concerne l'indice de développement humain (2011).

Le long déclin de la société guinéenne a eu un impact désastreux sur la qualité des infrastructures socio-économiques de base (infrastructures de transport, électricité, eau, éducation, santé, justice,...). La mal-gouvernance socio-économique et politique a conduit à une baisse de l'aide internationale, et une série de crises sociales et politiques mal maîtrisées. Elle a connu son paroxysme après le coup d'état militaire de décembre 2008 et la répression violente d'une manifestation pacifique organisée le 28 septembre 2009 par l'opposition et des dérapages budgétaires importants financés de manière monétaire en 2009-2010. Les incidents du 28 septembre 2009 ont provoqué une réaction ferme de la communauté internationale et ont accéléré la transition politique, avec la tenue en 2010 de la première élection présidentielle réellement libre et transparente depuis l'indépendance de la Guinée en 1958. Le Professeur Alpha Condé, sorti victorieux de l'élection, a fixé la restauration d'un Etat de droit, la réforme du secteur de sécurité et la lutte contre l'impunité et la corruption comme priorités de son mandat.

Les nouvelles autorités ont élaboré un programme d'urgence qui s'intègre dans le DSRP II (couvrant initialement la période 2007-2010, actualisé et prorogé jusqu'en fin 2012) qui est articulé autour de trois axes principaux : (i) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) l'accélération de la croissance économique et l'élargissement des opportunités d'emplois décents et de revenus pour tous ; (iii) et l'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux de base.

Depuis l'investiture d'A. Condé comme président de la République le 21 décembre 2010, les relations avec les institutions de Bretton Woods se sont normalisées. Les arriérés auprès de la Banque Mondiale ont été apurés, et un *staff monitored programme* a été négocié avec le FMI au 1^{er} semestre 2011. Il a été suivi par une facilité de crédit élargie, adoptée le 24 février 2012, qui devrait permettre la stabilisation macroéconomique et la mise en œuvre des réformes structurelles

indispensables pour accélérer la croissance, réduire la pauvreté et asseoir les bases solides pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Le point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) a été atteint le 26 septembre 2012.

En 2005 l'Union européenne avait pris une première fois des mesures appropriées envers la Guinée au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou en raison du non-respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit. En juillet 2009 des nouvelles mesures appropriées ont été adoptées suite au coup d'état de fin 2008. En date du 18.7.2011, après la tenue d'élections présidentielles libres et démocratiques, le Conseil de l'UE a assoupli la feuille de route de sortie de crise afin de créer les conditions permettant une reprise plus rapide de la coopération avec la Guinée. La décision prévoit que le document de stratégie pays et le programme indicatif national (DSP/PIN) 10^e FED pourront être signés dès transmission par les autorités compétentes d'un chronogramme détaillé pour la tenue des prochaines élections législatives. Dès que l'instruction des projets sera finalisée, les appuis directs aux populations pourront ensuite être débloqués; les autres programmes seront débloqués après la tenue effective des élections législatives libres et transparentes.

Sur la base de l'évolution récente de la situation politique, économique et sociale de la Guinée et en tenant compte des autres facteurs, y compris l'évaluation de la coopération passée et présente avec l'UE ainsi que l'analyse des interventions d'autres bailleurs de fonds, les ressources programmables du 10^e FED (Enveloppe A, 165,9 millions d'euros, augmentée de 8,4 millions d'euros alloués au titre de l'Initiative européenne pour les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), couvrant la période 2012-2013), seront concentrées sur trois secteurs : (i) **la gouvernance**, en particulier la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et la réforme de l'Etat à travers l'amélioration de la gestion des finances publiques et un appui à la mise en place effective de la décentralisation comme moteur de la démocratie à la base et comme instrument pour atteindre les populations les plus vulnérables, (ii) la provision, à travers un approche décentralisée, de **services de base** orphelins (santé, eau) où des progrès réels et rapides peuvent être réalisés dans l'atteinte des OMD, et (iii) **les transports** comme moyen de décloisonnement du pays et d'ouverture de nouveaux marchés pour l'agriculture guinéenne et de rapprochement des populations les plus vulnérables des services socio-économiques de base.

CHAPITRE I: CADRE DES RELATIONS ENTRE L'UE ET LA GUINEE

I.1. OBJECTIFS GENERAUX DE LA POLITIQUE EXTERIEURE DE L'UE

Conformément à l'article 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE), la politique de l'Union dans le domaine de la coopération au développement est menée dans le cadre des principes et objectifs de l'action extérieure de l'Union. La politique de coopération au développement de l'Union et celles des Etats membres se complètent et se renforcent mutuellement.

L'objectif principal de la politique de l'Union dans ce domaine est la réduction, et à terme, l'éradication de la pauvreté.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de partenaire mondial, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité

communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments de l'UE et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions communes reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

En conséquence de l'élargissement et de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne et sur le fonctionnement de l'Union européenne (Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur le 1 décembre 2009), l'UE s'est vue confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA COOPERATION AVEC LA GUINEE

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de l'Accord de partenariat entre les Etats Membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté européenne et ses Etats Membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000, révisé une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 et révisé une deuxième fois à Ouagadougou le 22 juin 2010 (ci-après "Accord de Cotonou"). L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui prenne en compte les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre l'UE et la Guinée poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'appui à l'agenda international sur l'efficacité de l'aide portant sur l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion de l'aide orientée vers les résultats et la redevabilité mutuelle, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

La programmation nationale et régionale de l'UE se fonde sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires et les autres parties prenantes, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés.

L'UE promeut une méthode plus rigoureuse pour intégrer les quatre questions transversales suivantes: (i) la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, (ii) l'égalité des sexes, (iii) la préservation de l'environnement à long terme et (iv) la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique. La stratégie définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Elle définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. La stratégie repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services

sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

En mai 2012, le Conseil européen a adopté des conclusions visant à "accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement"¹. La coopération devra davantage encore se concentrer sur les droits de l'homme, la démocratie et d'autres aspects clés de la bonne gouvernance ainsi que sur une croissance inclusive et durable au service du développement humain. Dans un souci d'efficacité optimale, ces objectifs devront s'accompagner de partenariats pour le développement plus différenciés, d'une action coordonnée de l'UE et d'une cohérence accrue entre les politiques de l'UE.

I.3 PRINCIPAUX ACCORDS BILATERAUX

De façon globale, les relations extérieures de la Guinée ont été fortement influencées par les orientations politiques et idéologiques du pays. Pendant la période révolutionnaire (1958-1984), le pays était essentiellement tourné vers les pays socialistes. Depuis, la Guinée a diversifié ses relations, avec les pays occidentaux d'abord, et de plus en plus aussi avec les pays émergents. Aujourd'hui, la Guinée a des accords privilégiés avec les pays européens, les Etats Unis, la Chine et plusieurs pays africains dans le cadre de la coopération régionale et sous régionale. Une grande partie des accords signés les dernières années portent sur la promotion et les garanties des investissements, ainsi que sur le contrôle des migrations clandestines.

La Guinée est signataire des Conventions de Lomé et des Accords de Cotonou depuis 1975. Elle est membre de la CEDEAO et à ce titre elle participe aux négociations d'un Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne.

Depuis 1983, la Guinée a été bénéficiaire d'un Accord de Pêche dont le dernier protocole a été dénoncé suite aux événements de septembre 2009. Depuis, les relations entre l'UE et la Guinée en matière de pêche se poursuivent dans le cadre d'un dialogue visant la bonne gouvernance du secteur, notamment en termes de surveillance, de coopération contre la pêche illégale et de gestion durable des ressources halieutiques.

CHAPITRE II : LE DIAGNOSTIC PAYS

II.1 ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

II.1.1 - Situation politique et institutionnelle

1. Contexte politique

La Guinée a accédé à l'indépendance le 2 octobre 1958. Le premier Président, Ahmed Sékou Touré, a opté pour une approche très dirigiste du développement. Après sa mort en 1984, le général Lansana Conté s'est imposé à la présidence de l'Etat. Sous son régime, l'économie est libéralisée, mais de manière mal encadrée; l'Etat de droit est affaibli, et la corruption se généralise.

Sous la pression internationale, Lansana Conté fait adopter fin 1990 (et promulguer fin 1991) une constitution qui instaure un régime présidentiel et consacre (sur papier du moins) les droits et libertés fondamentaux des citoyens, le suffrage universel, le pluralisme politique, la séparation des pouvoirs, et l'indépendance de la justice. Il introduit le multipartisme en 1992 et organise des

¹ COM(2011)637 du 13.10.2011.

élections qui le confirment à la présidence en 1993, 1998 et 2003 (après amendement de la loi fondamentale), chaque fois dans un climat de violence et d'irrégularités décriées par l'opposition.

En 2005, l'Union européenne décide une première fois de prendre des mesures appropriées au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou pour violation grave des éléments essentiels inscrits en son article 9, concernant les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'Etat de droit². Les mesures appropriées sont levées fin 2006 après des engagements forts de libéralisation des médias, de formation d'un gouvernement d'union et de création d'une commission électorale nationale indépendante (CENI) devant assurer le bon déroulement des prochaines échéances électorales. Le gouvernement de consensus ne sera finalement constitué que fin février 2007, après une grève générale brutalement réprimée. Lorsque ce gouvernement de consensus est dissous en mai 2008, la Commission européenne suspendra l'adoption du document de stratégie pays élaboré au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED).

La mort du Président Lansana Conté le 23 décembre 2008 donne lieu à un nouveau coup d'état perpétré par des éléments des forces armées qui se constituent en junte militaire (Conseil National pour la Démocratie et le Développement). Après conclusion de la procédure de consultation au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, le Conseil européen décide le 27 juillet 2009 pour la deuxième fois de prendre des mesures appropriées et d'établir une feuille de route de sortie de crise³.

Lorsque début septembre 2009, le Capitaine Moussa Dadis Camara, chef de la junte militaire, laisse sous-entendre son intention de se porter candidat à l'élection présidentielle contre sa promesse initiale, les partis de l'opposition et le mouvement social appellent à une manifestation de protestation le 28 septembre 2009. La manifestation est très violemment réprimée résultant en plus de 150 morts et de nombreux cas de viols et d'autres formes de violence sexuelle. Cet usage excessif de la force est décrié par l'ensemble de la communauté internationale. Une Commission Internationale d'Enquête est établie par le Secrétaire Général des Nations Unies, laquelle conclura que la répression pourrait être assimilable à un crime contre l'humanité. A la suite de cette enquête, la Cour Pénale Internationale (CPI) ouvre un examen préliminaire et invite la justice guinéenne à porter tous les éclairages nécessaires sur l'affaire. En cas de manque de progrès, la CPI pourrait se saisir de l'affaire. En parallèle, des sanctions sont adoptées par l'Union Africaine, la CEDEAO, les Etats-Unis et l'UE⁴.

Le 3 décembre 2009, le capitaine Moussa Dadis Camara est gravement blessé. Il est évacué, vers le Maroc d'abord, puis vers le Burkina Faso, où il poursuit sa convalescence. Le 15 janvier 2010, sous la médiation du président Blaise Compaoré, une déclaration est signée conjointement par le Général Sékouba Konaté, 2^e vice-président de la junte, qui avait assumé *de facto* l'intérim comme chef de l'Etat, et le capitaine Dadis Camara, confirmant le nouvel état de faits. La déclaration de Ouagadougou consacre la volonté d'une transition rapide menée par un gouvernement d'union nationale chargé d'organiser dans les six mois une élection présidentielle libre et transparente à

² Décision du Conseil 2005/321/CE, JO L 104 du 23.04.2005, p. 33.

³ Décision (2009/618/CE) du Conseil du 27.7.2009; JO L 214 du 19.8.2009, p. 34.

⁴ L'UE a mis en place des sanctions ciblées contre les membres de la junte militaire et un embargo sur la vente d'armes, par Position Commune 2009/788/PESC du Conseil, du 27.10.2009, JO L 281 du 28.10.2009, p. 7. Par Décision (2011/169/PESC) du Conseil du 21 mars 2011, les sanctions ciblées ont été en grande partie levées, sauf contre 5 personnes citées dans le Rapport International d'Enquête comme présumées responsables pour les événements; JO L76 du 22.3.2011, p. 59. L'embargo sur les armes est toujours en vigueur, même s'il a été assoupli, d'une part pour permettre l'acquisition d'équipements non létaux destinés exclusivement à la police et à la gendarmerie de maintenir l'ordre public en n'ayant recours à la force que de façon appropriée et proportionnée, et d'autre part pour libérer des hélicoptères de transport non destinés au combat, privés de tout équipement militaire et à usage exclusive des autorités guinéennes; Décision (2011/706/PESC) du Conseil du 27.10.2011; JO L281 du 28.10.2011, p. 28 et Décision (2012/149/PESC) du Conseil du 13.3.2012; JO L 74 du 14.3.2012, p. 8.

laquelle ne participeront ni les membres de la junte ni les membres du gouvernement de transition.

Un Conseil National de Transition est mis en place, avec des représentants des différentes factions des Forces Vives de la nation. Il fera un toilettage de la loi fondamentale qui sera promulguée comme nouvelle Constitution le 7 mai 2010. De même, un nouveau code électoral est adopté.

L'élection présidentielle s'organise en deux tours (26 juin et 7 novembre 2010). Alpha Condé est déclaré vainqueur avec 52,52% des voix contre 47,48% pour son adversaire, El Hadj Cellou Dalein Diallo. Ce dernier se soumettra au verdict et Alpha Condé sera investi comme premier Président réellement démocratiquement élu de la République de Guinée le 21 décembre 2010.

Le Président Alpha Condé forme son Gouvernement au cours de janvier 2011 et annonce une rupture radicale avec les modes de faire du passé: l'Etat de droit doit être restauré et il faut mettre fin à l'impunité.

Devant l'évolution positive de la démocratisation en la Guinée, le Conseil européen assouplit le 18 juillet 2011 sa feuille de route de sortie de crise, prévoyant la possibilité de signer le DSP/PIN 10^e FED dès la transmission d'un chronogramme détaillé pour la tenue d'élections législatives avant fin 2011, élaboré et adopté par les autorités compétentes, avec déblocage des fonds en appui direct aux populations, et un déblocage du solde après la tenue effective des élections législatives libres et transparentes⁵.

Le 19 juillet 2011, le Président de la République échappe à un attentat. Une quarantaine de personnes, militaires et civiles, sont arrêtées et une instruction est en cours. Le Président a immédiatement appelé au calme et s'est engagé à faire respecter scrupuleusement la loi.

Le 15 novembre 2011, le Président de la République reçoit les principaux leaders politiques. Suite à cette rencontre, un cadre de dialogue politique inclusif est mis en place pour préparer les élections législatives. Le rapport de ce dialogue a été remis au Président de la République le 22 février 2012. Malgré quelques avancées, le rapport constate la persistance de divergences, notamment en ce qui concerne la composition de la CENI et la révision du fichier électoral. A deux reprises la CENI a proposé une date pour la tenue des élections législatives qui s'est avérée intenable. Au cours du 2^e trimestre 2012 des missions de vérification de la liste électorale ont été conduites et des recommandations formulées quant au mode d'organisation et de sécurisation de la révision de la liste électorale et de l'organisation des élections⁶. Le Président de la République s'est engagé publiquement à mettre en œuvre l'ensemble des propositions faites par le rapport de l'OIF, présenté aux différentes parties prenantes à Conakry le 21 juillet 2012. Le Président de République de Guinée, a également pris l'initiative de demander aux institutions républicaines notamment au Conseil National de Transition (CNT) qui joue le rôle de l'Assemblée Nationale de rechercher un consensus le plus largement possible partagé quant aux questions institutionnelles liées à la CENI.

En fonction de tous les préalables à résoudre, la CENI devrait proposer un chronogramme précis pour la tenue des élections législatives de manière techniquement crédible avant la fin 2012⁷.

⁵ Décision 2011/465/UE du 18.7.2011, JO L195 du 27.7.2011, p. 2.

⁶ *Rapport de la mission de vérification sur la liste électorale de la république de Guinée*, PNUD, avril 2012 et *Rapport de la mission de vérification du dispositif technique et des procédures techniques et administratives en vue de la révision de la liste électorale en Guinée 11-17 juin 2012*, OIF, juillet 2012.

⁷ Par Décision (2012/404/EU) du 16.7.2012, le Conseil a prorogé d'un an la feuille de route de sortie de crise et demande maintenant que les élections se tiennent avant fin 2012; JO L 188 du 18.7.2012, p. 17.

2. Démocratie et institutions démocratiques

La Constitution promulguée le 7 mai 2010 consacre la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Elle établit pour la première fois formellement la fonction de Premier Ministre comme Chef du Gouvernement responsable de la politique conduite devant le Parlement. Cette évolution représente une avancée significative au regard de l'ancien texte qui réservait tous les pouvoirs au Président et accordait un rôle mineur au Parlement⁸.

La Constitution définit clairement les rôles du Président, du Premier ministre, du Parlement et des autres organes constitutionnels. Les principales institutions destinées à assurer cette séparation (et en particulier, hormis les institutions déjà mentionnées plus haut, la Cour Constitutionnelle, la Cour des Comptes, le Conseil Supérieur de la Magistrature, la Haute Cour de justice) sont prévues et constitutionnalisées mais doivent encore faire l'objet de lois organiques pour devenir effectives.

Les dispositions transitoires de la Constitution prévoient que le CNT assumera toutes les fonctions législatives définies par la Constitution jusqu'à l'installation de l'Assemblée Nationale (art 157). De même, la CENI reste en place jusqu'à l'installation de l'institution correspondante et la Cour Suprême continue à assumer les rôles confiés à la Cour des Comptes et la Cour constitutionnelle jusqu'à leur mise en place (art 155).

Les élections présidentielles de 2010 sont les premières qui ont été considérées comme réellement libres et transparentes⁹. La transition démocratique trouvera sa finalité avec la tenue d'élections législatives inclusives. Elles seront suivies d'élections locales, les dernières ayant eu lieu en 2005 (pour des mandats électifs de 5 ans); celles-ci sont indispensables pour renforcer la démocratie à la base et pour mettre en œuvre la lettre de politique sur la décentralisation et le développement local, validée en septembre 2011 et adoptée par décret présidentiel le 28 mars 2012.

La **réforme du Secteur de Sécurité (RSS)** avait été amorcée par le gouvernement de transition en 2010¹⁰. Cependant cette réforme n'avait pas pu être conduite à son terme en raisons des problèmes suivants : Des problèmes divers ont été identifiés qui se renforcent mutuellement.

- Les différents secteurs de la défense et de la sécurité disposaient d'un cadre constitutionnel, de lois, ordonnances et règlements qui les régissent. Cependant, dans la pratique il y avait une confusion manifeste des rôles et des compétences au profit d'une armée omniprésente.
- Comme d'autres secteurs de l'État, le secteur de la sécurité était caractérisé par une mauvaise gouvernance financière : manque de transparence, de lisibilité, de contrôle approfondi, procédures inadaptées ou défailtantes, déséquilibres entre le niveau national et les structures à l'intérieur du pays, absence de prévision budgétaire.
- Les agents de la douane étaient confrontés dans l'exercice de leurs fonctions à d'énormes problèmes matériels et logistiques, mais plus encore de personnel. De même, le corps des garde-forestiers a été réhabilité en novembre 2009 pour faire face à la dégradation accélérée des ressources naturelles, mais doit être développé et renforcé.

⁸ Le régime reste néanmoins de type présidentiel. L'initiative des lois appartient concurremment au Président de la République et à l'Assemblée Nationale (AN). La loi de finances est votée par l'AN ; par contre si le budget n'est pas voté dans les délais, le budget peut être établi par ordonnance ou par décret selon la règle du 12^{ème} provisoire. Les ministres peuvent être entendus par l'AN mais l'AN n'a pas la capacité de révoquer le Gouvernement. Inversement le Président peut prononcer la dissolution de l'AN (mais pas avant la 3^{ème} année); ce n'est que si une majorité de la nouvelle AN est toujours défavorable au Président, que celui-ci peut être amené à démissionner.

⁹ *Rapport final de la mission d'observation électorale de l'Union européenne en République de Guinée. Election présidentielle 2010*, Conakry, février 2011, 92 p.

¹⁰ *Rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en République de Guinée*, mission conjointe de la CEDEAO, le l'UA et de l'ONU, mai 2010, 83 p.

Le Président Condé a fait de la RSS une haute priorité et a plaidé, lors du séminaire national qui s'est tenu dès mars 2011, pour la nécessité de remobiliser l'ensemble des acteurs et d'engager résolument le processus de réforme. Afin de promouvoir l'appropriation de cette réforme par les instances guinéennes, ainsi que la coordination des efforts dans le domaine, un Comité National de Pilotage- RSS, composé des représentants de toutes les instances nationales concernées par la RSS, la société civile et les bailleurs, a été mis en place en avril 2011 par décret présidentiel, de même qu'une Commission Technique de Suivi et cinq comités techniques sectoriels (défense, police et protection civile, douanes, environnement, justice) chargés de concevoir et élaborer les projets et programmes sectoriels de réforme, en application des décisions et recommandations du comité national de pilotage. Une première série importante de réformes a déjà pu être mise en place : démilitarisation de Conakry, modernisation du cadre juridique, élaboration d'une politique de défense faisant l'analyse des menaces auxquelles le pays devra faire face à l'avenir, un recensement biométrique des forces de sécurité et la mise à la retraite au 1^{er} décembre 2011 de 3.928 personnes (+/- 15% des forces armées) ayant servi au moins 35 ans dans les forces de sécurité. Dorénavant la mise à la retraite se fera automatiquement au 1^{er} juin et au 1^{er} décembre de chaque année, conformément au code militaire.

Des plans d'actions, ainsi que leur budgétisation sont actuellement en cours de finalisation par les différents corps des forces de sécurité. Les autorités travaillent également sur un programme national de RSS qui permettra d'une part de quantifier et de qualifier les besoins et la réponse à apporter à l'analyse des menaces faite dans le document de politique de défense remise au Chef de l'Etat le 3 novembre 2011 et d'autre part de définir les objectifs spécifiques liés à la stratégie nationale ainsi que les résultats à atteindre, en cohérence avec les plans d'actions et budgétisation existants.

3. Fonctionnement du système judiciaire

Le secteur de la justice souffre de graves dysfonctionnements. Le diagnostic du secteur établi par une récente étude financée par l'UE¹¹ a fait ressortir entre autres : (i) une défaillance du fonctionnement du système judiciaire avec la faiblesse des moyens de fonctionnement et l'absence d'équipements modernes dans le secteur¹², (ii) le manque de fiabilité de l'environnement juridique guinéen du fait de la dépendance des magistrats du pouvoir exécutif et l'absence de mise en œuvre du système qui doit garantir l'autonomie de la magistrature, (iii) des déficits en termes d'effectifs et de capacités des magistrats et personnels judiciaires, (iv) la non exécution des décisions de justice et (v) l'impunité encore répandue malgré des efforts déployés.

Les fragilités du système judiciaire et du pénitentiaire (carences en effectifs et formation, insalubrité et vétusté des bâtiments, corruption,) rendent les populations les plus pauvres particulièrement vulnérables face à la justice, notamment par rapport aux décisions d'incarcération et aux conditions de traitement en prison.

Des Etats généraux de la Justice se sont tenus fin mars 2011 et ont permis la réaffirmation d'une volonté politique d'appuyer les réformes nécessaires dans ce domaine. Par décret du 8 novembre 2011, un Comité de pilotage de la réforme du secteur de la justice a été créé, qui s'est réuni pour la première fois le 24 février 2012. Un plan d'action prioritaire est en phase de finalisation et devrait être adopté par le comité de pilotage en novembre 2012, permettant de traduire les recommandations issues des Etats Généraux en une réforme priorisée et séquencée du secteur judiciaire et pénitentiaire.

¹¹ Mission d'identification des axes d'intervention dans le secteur de la Justice en République de Guinée (réalisée par ISSAT, *International Security Sector Advisory Team*, mandatée par l'Union européenne) – Juillet 2010.

¹² En 2010, moins de 0,5% du budget national était destiné à la justice, avec en plus un taux d'exécution très faible. La part de la justice dans le budget de l'Etat n'a pas encore augmenté en 2011 et 2012. Une assistance technique européenne a été mobilisée dès mars 2012 pour appuyer le Ministère de la justice dans sa capacité d'identifier et de quantifier ces besoins et pour préparer une contribution au budget rectificatif 2012 et au budget 2013.

4. Cadre national pour la protection des droits humains

La Guinée a ratifié la plupart des Traités Internationaux sur les Droits de l'Homme. La Constitution promulguée le 7 mai 2010 confirme l'adhésion de la Guinée aux Droits de l'Homme. Dans la pratique, la Guinée n'a cependant pas encore atteint un haut niveau de sensibilisation sur les Droits de l'Homme, notamment en raison d'une véritable **culture de l'impunité** qui a caractérisé le pays dans le passé. En effet, les forces de sécurité civiles ou militaires faisaient parfois un usage excessif de la force face aux citoyens, et ceci en toute impunité¹³. Actuellement la situation a sensiblement évolué dans la mesure où la Gendarmerie a été érigée en haut Commandement indépendant de l'Armée et sans être autorisée à utiliser les armes. Des efforts doivent être poursuivis afin que les défenseurs des Droits de l'Homme (DDH) en Guinée puissent jouir de toutes les garanties nécessaires vis-à-vis des autorités locales, et être à l'abri des menaces lorsqu'ils cherchent à réaliser leur travail d'enquête sur des violations des Droits de l'Homme¹⁴.

En mai 2010, la Guinée a été inscrite à l'**examen périodique universel (EPU)** des Droits de l'Homme à Genève. La plupart des recommandations découlant de l'EPU ont été acceptées par la Guinée; elle a cependant émis des réserves par rapport à une série de recommandations, en particulier celles ayant trait à l'abolition ou la suspension de l'exécution de la peine de mort¹⁵. Le HCDH appuie le Gouvernement dans l'élaboration d'un plan national d'appui aux Droits de l'Homme qui reprendra les recommandations de l'EPU.

Le Gouvernement guinéen a signé le statut de la **Cour Pénale Internationale (CPI)** le 7 juillet 2000 et l'a ratifié le 14 juillet 2003. La Guinée a par la suite signé un "*bilateral immunity agreement*" avec les Etats-Unis, que l'Assemblée Nationale (AN) a ratifié en mars 2004. Suite aux événements du 28 septembre 2009, la CPI a ouvert un examen préliminaire pour crime contre l'humanité. Plusieurs missions de suivi ont été effectuées depuis¹⁶. Avec l'appui de l'Union européenne le statut de Rome sera prochainement traduit dans le droit guinéen.

Une Direction Nationale de la Condition Féminine a été mise en place afin de protéger les femmes contre les abus. Celle Direction a déjà élaboré une Stratégie Nationale de Lutte contre les **Violences basées sur le genre (VBG)**. Les nouvelles autorités travaillent maintenant à réduire le décalage entre le cadre juridique et la réalité du terrain¹⁷.

¹³ Dans le cadre de l'examen périodique universel, le bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) recommande la ratification du Protocole optionnel à la Convention sur la torture. De même elle demande davantage d'efforts dans l'instruction de cas d'abus des droits humains.

¹⁴ L'ouverture d'un bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en 2010, a amélioré les relations entre l'Etat et les DDH. Elle permet en effet de développer des outils d'observation et de suivi permanents pour ne pas se focaliser uniquement sur les événements les plus marquants. Le bureau du HCDH n'a cependant pas encore réussi à organiser une plateforme d'échange régulière entre acteurs de la société civile, partenaires extérieurs et autorités, afin d'élaborer un plan d'action prioritaire autour duquel tous les intervenants pourraient se fédérer.

¹⁵ La Guinée n'a pas ratifié le protocole additionnel de la Convention des Droits de l'Homme sur la peine de mort. La peine de mort peut-être prononcée par la Cour d'assises et par des juridictions d'exception (militaires), notamment pour homicide, espionnage-trahison-complot et vol à main armée. Les peines capitales sont suspendues *de facto*. Traditionnellement, la Guinée s'abstient lors du vote sur les résolutions sur un moratoire sur la peine de mort à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

¹⁶ Avec la mise en examen le 1^{er} février 2012 d'un des responsables présumés cités dans le rapport d'enquête international, l'instruction nationale a franchi un pas important, malgré le manque de moyens financiers et humains. Un programme de la FIDH financé par l'Union européenne, aide les victimes à se porter partie civile afin d'assurer que l'instruction aboutisse.

¹⁷ Une *Enquête nationale sur les violences basées sur le genre*, Bureau d'appui techniques d'études et de recherches – BATER, juillet 2009, révèle que sur 6.412 femmes de 15 à 64 ans interrogées, 91,9 % se disent avoir été victimes de violence (36,5 % dans les douze mois qui précédaient l'enquête), 84,7 % disent avoir été giflées, 23,4 % violées, 33,7 % abusées sexuellement et 10,3 % exploitées sexuellement. En plus, 60 % des femmes et 50 % des hommes interrogés considèrent normal qu'un homme frappe sa femme. Un quart des jeunes filles de 15 à 19 ans ont au moins un enfant et le mariage précoce est encore très courant, surtout en milieu rural. Même si la pratique tend à diminuer

La Convention relative aux **Droits de l'Enfant** a été ratifiée en 1990. Dans la pratique, l'enfant jadis considéré comme un agent économique, est aujourd'hui de plus en plus perçu comme un individu ayant des droits. Les faibles moyens consacrés aux services sociaux de base et leur qualité médiocre (santé, eau, éducation), ne permettent cependant pas encore d'offrir des services adéquats et de lutter avec l'efficacité voulue contre le trafic des enfants.

Lors des guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone au début des années 2000, la zone frontalière de la Guinée a été entraînée dans des conflits armés. Des enfants, garçons et filles ont été enrôlés comme combattants volontaires. De même un certain nombre de jeunes ont été enrôlés pendant la transition de 2009-2010 en dehors des procédures normales de recrutement¹⁸. En ce moment un processus a été mis en place dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité pour recenser ces jeunes non-matriculés afin de leur assurer un accompagnement psycho-médical et professionnel pour faciliter leur réinsertion dans la vie civile.

5. Acteurs non-étatiques

La promulgation de la loi sur les organisations de la société civile (OSC) en 2005 a donné lieu à une explosion d'une grande diversité d'organisations ayant des capacités et intérêts très variés et œuvrant dans des contextes différents¹⁹. Le cadre légal permet et encourage le développement d'initiatives de tout ordre par les OSC tout en créant une confusion importante en ce qui concerne leur statut, et donc par rapport à leur mode de fonctionnement, leurs objectifs, leurs droits et leurs obligations. En effet, le statut des OSC est défini de manière approximative et diffère en fonction de l'instance qui donne les agréments.

La société civile, ainsi que les syndicats, ont eu un rôle moteur dans le pays au cours de ces dernières années dans la revendication non seulement des libertés fondamentales mais aussi dans la médiation et dans le processus électoral. Son dynamisme et son engagement dans la recherche de solutions concrètes et pacifiques ont projeté la société civile vers un rôle d'acteur incontournable dans le dialogue politique en 2007-2010.

Il existe un Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSC-G) et quelques structures informelles de concertation thématique ou sectorielle de la société civile, mais de manière générale leur représentativité, leur participation au dialogue sur les politiques et leur capacité structurante sont faibles. Ceci s'explique notamment par le manque général de moyens matériels, financiers et humains des OSC et par l'insuffisance de contacts entre les acteurs, ce qui limite beaucoup le partage d'expérience et le renforcement des compétences, ainsi que les espaces de réflexion, de collaboration et de synergie. Il en découle une difficulté d'établir des partenariats solides et durables et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement.

La politisation et la communautarisation fragilisent la société civile en remettant en cause sa neutralité, créant des divisions et aliénant les *leaders* de leur base. Le risque de récupération par les structures étatiques ou politiques est réel, mettant en cause son indépendance.

ou à se faire dans un cadre médicalisé en milieu urbain, l'excision se pratique encore couramment avec un taux de prévalence parmi les plus élevés au monde et dépassant 80%. D'après le rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement, Guinée 2009, le taux d'alphabétisation des femmes se situe à 22,8% contre 51,3% pour les hommes; le ratio filles/garçons dans l'enseignement diminue très vite, passant de 0,85 dans le primaire, à 0,58 dans le secondaire et seulement 0,31 dans l'enseignement universitaire. Même juridiquement des discriminations persistent, notamment au niveau du code civil, en matière d'héritage, de divorce, de reconnaissance des enfants naturels ou de droit foncier.

¹⁸ Le Président Alpha Condé a signé le protocole additionnel portant sur l'implication des enfants dans les forces armées, et les instruments de ratification ont été enregistrés à New York en avril 2012.

¹⁹ AGMIN, *Evaluation à mi-parcours du Programme AISCHA – programme d'appui aux organisations de la société civile pour les capacités humaines accrues*, financé par l'UE sous le 9^e FED, juin 2011.

Au niveau du secteur privé, la fragmentation des organes et leur faible organisation ou représentativité limitent leur influence dans le débat politique.

Le code minier, adopté en septembre 2011, prévoit une contribution des sociétés minières au développement local. Le secteur minier représente par conséquent un partenaire potentiel puissant pour le développement à la base. C'est la raison pour laquelle la société civile guinéenne commence à approcher les sociétés minières de façon à favoriser des collaborations mutuellement "responsables"²⁰.

L'influence des syndicats s'est considérablement accrue à la suite des grèves générales de 2006 et 2007, même si le nombre de syndiqués est resté modeste (environ 60.000 - la toute grande partie de l'économie se déroulant dans le secteur informel). La politisation et la fragmentation du mouvement syndical leur ont fait perdre une grande partie de cette influence.

6. Gouvernance

L'absence d'une justice pouvant garantir l'Etat de droit, le manque de rigueur dans la gestion des affaires publiques, la corruption, la culture de l'impunité, la dégradation des conditions de fonctionnement de l'Administration publique, et le non respect des règles et procédures établies caractérisaient la gestion publique du pays.

Parmi les dispositions prises par le nouveau gouvernement pour améliorer la situation, il faut citer notamment : (i) la volonté de rendre opérationnelle la Chambre des Comptes et de la faire évoluer ensuite vers une Cour des Comptes indépendante, (ii) l'élaboration d'un projet de nouveau Code des marchés publics qui devra être formellement adopté et suivi par la création d'une agence de régulation des marchés publics, (iii) la refonte du cadre organique pour le secteur de la justice, avec notamment une proposition de création d'un Conseil supérieur de la magistrature, garant de l'indépendance de la justice (projet soumis au CNT et en attente d'adoption), (iv) la création d'un Haut Commissariat pour la Réforme de l'Etat et la Modernisation Administrative (HCREMA) et la volonté d'assainir le fichier de la fonction publique et d'effectuer un recensement biométrique de tous les agents de l'Etat²¹, (v) l'intention des autorités de produire une lettre de politique nationale et un plan stratégique pour l'Agence Nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (ANBGLC) qui, jusqu'à maintenant, était inefficace faute de volonté politique et de moyens nécessaires au niveau administratif et judiciaire.

II.1.2 - Situation économique et commerciale

En 2009 et 2010, la situation macroéconomique s'est fortement détériorée en lien direct avec la dégradation des finances publiques. Les nouvelles autorités ont donné une priorité à la restauration des équilibres macro-économiques et au rétablissement des relations avec les institutions de Bretton Woods (IBW), afin d'arriver dans les meilleurs délais au point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Ces efforts ont culminés le 24 février 2012 par l'adoption par le Conseil d'Administration du FMI d'une Facilité élargie de crédit (FEC) couvrant les années 2012-2014²².

Croissance et secteurs réels

²⁰ C'est ainsi que le Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), un projet soutenu par la Banque Mondiale, l'AFD et le FIDA, a déjà signé plusieurs partenariats publics-privés dans ce domaine avec des entreprises minières.

²¹ Le Gouvernement a organisé les 9-10 mars 2012 une retraite interne pour discuter d'un projet de réforme de l'administration préparé par le HCREMA avec le concours du PNUD.

²² Ministère de l'Economie et des Finances, *Exécution du programme de référence en 2011 et grandes lignes du programme formel de trois ans (2012-2014) appuyé par le FMI dans le cadre de la FEC*, Conakry, 2 mars 2012.

L'économie guinéenne est fortement dépendante du secteur minier (26% du PIB et, en moyenne 95% des exportations) et de l'agriculture (20% du PIB, 80% de la population active et 5% des exportations)²³.

Le pays est abondamment riche en ressources naturelles, et détient notamment un tiers des réserves mondiales de bauxite, des gisements de fer parmi les plus riches au monde, mais aussi des réserves commercialement exploitables en or, diamant, manganèse, zinc, cobalt, nickel et certains métaux rares. Une première exploration pétrolière a démarrée en mer à l'automne 2011²⁴. Des politiques de concessions anarchiques et opaques, un manque de sécurité juridique, la mal-gouvernance et l'instabilité politique et sécuritaire ces dernières années ont fortement retardé l'exploitation de ces richesses²⁵. Dès le printemps 2011, la Guinée a rejoint l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Le Code Minier adopté en septembre 2011, devrait être légèrement mis à jour en août 2012 à la lumière des premières expériences, après quoi un programme de révision des contrats miniers pourra être mis en œuvre avec l'appui de bureaux d'avocats internationaux.

Si la situation politique, juridique, sécuritaire s'éclaircit, des investissements miniers très importants sont envisagés au cours des prochaines années (notamment dans le secteur minier du fer), pouvant provoquer une accélération importante de la croissance économique, par l'investissement d'abord, par la production minière ensuite. Il faudra alors mettre en place des structures transparentes de gestion de ces ressources additionnelles, veiller à l'impact environnemental des investissements envisagés et assurer une redistribution équitable des bienfaits de ceux-ci. C'est ainsi que la BM a mis à disposition des moyens (*engineering* financier, conseil juridique et technique) pour appuyer le Gouvernement dans les négociations avec les compagnies minières

En matière agricole, la production se concentre sur les fruits, légumes, riz, maïs, fonio et arachide mais le pays a été un exportateur important de cultures de rente dans le passé (coton, café, cacao, ananas). En 2011, l'équivalent de 300 milliards GNF a été versé par le gouvernement comme appui au secteur (engrais, matériaux, pesticides,...). Le Gouvernement ne compte récupérer que +- 30 à 50 milliards GNF de cette somme, le reste étant considéré comme une subvention au secteur. Malgré cette aide substantielle et son potentiel agricole (bonne pluviométrie et disponibilité d'eau pendant toute l'année, terres fertiles dans des zones climatiques très différenciées), le pays reste largement tributaire des importations qui combleront 28% des besoins alimentaire, y compris 25% des besoins en riz, céréale de base. Le déclin agricole est lié à une intervention étatique étouffante dans un premier temps, suivi par une libéralisation mal encadrée à partir de la fin des années '80, la détérioration des infrastructures de désenclavement et les contrôles routiers intempestifs. Les services d'appui à l'agriculture ont périclité. S'y ajoute l'insécurité foncière et la faiblesse du crédit agricole.

Le principal objectif macroéconomique en 2011 a consisté à restaurer les équilibres macro-économiques : retrouver un équilibre budgétaire et le gel du financement monétaire du déficit, contenir l'inflation, relancer la croissance et stabiliser la monnaie.

- Le solde de base en 2011 a été de -2,5% (contre une prévision initiale de -2% et un solde de base de -12,6% du PIB en 2010). Après une année 2012 qui restera difficile (-3,6%), le solde de base devrait se situer aux alentours de -1% sur le reste de la période de la FEC.
- L'inflation qui, venant de 7,9% en 2009 avait atteint les 20,8% en fin 2010 et en phase d'accélération, a finalement pu être plafonné à 23,5% en début 2011, pour décélérer ensuite et retomber en-dessous de 20% en fin d'année. A la mi 2012, l'inflation avait déjà ralenti à 15% et la FEC prévoit que l'inflation retombe sous les 10% avant fin 2014.

²³ *Cadragé macroéconomique*. Ministère de l'Economie et des Finances, Janvier 2011 et BCRG, Statistiques monétaires et de balance des paiements de la Guinée en 2011, avril 2012. Voir l'annexe A.1.2 pour le détail.

²⁴ Un premier forage a confirmé la présence de pétrole dans le sous-sol, mais pas encore en quantités commerciales.

²⁵ West African Consultants et GIZ, Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée, Conakry, mars 2011.

- Après un taux de croissance du PIB de -0,3% et de 1,9% en respectivement 2009 et 2010, il a accéléré pour atteindre 3,6% en 2011 (contre un objectif de 4%)²⁶, légèrement supérieur à la croissance démographique (estimée à 3,1% par an), mais pas encore suffisante pour faire reculer la pauvreté de manière significative. La FEC prévoit une croissance du PIB de 4 à 5% sur les 3 années à venir, avec une accélération importante à partir de 2015, dès que les premiers sites miniers de fer entrent en exploitation, pour ensuite connaître des taux de croissance du PIB de l'ordre de 10%.
- Après une période très difficile en début 2011, le GNF s'est stabilisé et a même connu une appréciation en fin d'année 2011 et au 2^e trimestre 2012, avec une diminution significative du différentiel de taux de change entre marché parallèle et officiel. Les réserves en devises qui étaient de moins d'un mois d'importation ces dernières années s'élèvent dorénavant à plus de 5 mois d'importations et devraient se stabiliser au-dessus du seuil des trois mois dans les années à venir.

Finances publiques

Durant la période 2009-2010, les dépenses publiques ont explosé, en particulier les dépenses militaires (10% du PIB, soit 35% des dépenses et plus de 50% des recettes) et la masse salariale (une augmentation de 50% des salaires de la fonction publique). Pendant cette période, l'Etat a passé de nouveaux contrats (pour la toute grande majorité en gré à gré) pour un total de 40% du PIB. En conséquence, le **déficit budgétaire** (solde de base) est passé de +1,6% du PIB en 2008 à -5,5% du PIB en 2009 pour atteindre -12,6% en 2010 et a été financé par la création monétaire par la Banque Centrale (BCRG) et par une accumulation d'arriérés extérieurs. En conséquence, la masse monétaire au sens large a plus que doublé en 2009-2010 et le taux d'inflation a atteint un taux de 21% à la fin de 2010 et 23,5% durant les premiers mois de 2011.

Le **budget 2011** a été caractérisé par une forte réduction des dépenses et la reprise du contrôle budgétaire, avec comme objectif d'éviter les financements supplémentaires du déficit par la BCRG et de limiter autant que possible le financement bancaire qui représente la principale source des pressions inflationnistes. Le ratio recettes/PIB s'est améliorée (passant de 15,3% du PIB en 2010 à 16,7% du PIB en 2011), notamment grâce à la suppression d'une série d'exonérations octroyées de manière anarchiques par les gouvernements précédents sur des produits importés, mais ce sont surtout les dépenses qui ont été considérablement réduites (gel des dépenses en capital en gré à gré, ralentissement de l'augmentation de la masse salariale qui avait quasiment doublé en 2009-2010, suppression partielle des subventions sur les carburants qui absorbaient quasiment 20% des dépenses courantes), le but étant de réduire le déficit de base de 12,6% du PIB en 2010 à 2% du PIB en 2011. Le résultat de fin d'année a été un déficit (solde de base) de 2,5%, avec un financement monétaire limité et une maîtrise de la pression inflationniste qui a commencé à ralentir dès la seconde moitié de l'année, et ceci malgré une suppression partielle des subventions sur les carburants qui représentaient 2% du PIB (augmentation des prix de 27% à la pompe). Les objectifs pour 2012 sont un solde de base de -3,6% (pour ensuite éliminer entièrement le déficit dès 2013, après l'atteinte du point d'achèvement PPTE) et une inflation qui devrait ralentir à 15%. Les recettes devraient continuer à augmenter pour atteindre 18,8% du PIB ; les dépenses courantes qui étaient de 16% du PIB en 2011 devraient légèrement augmenter à 16,9%, tandis que les dépenses en capital devraient augmenter plus significativement, passant de 8,1 à 12,7% du PIB.

Au niveau des recettes, le gouvernement a négocié en avril 2011 un accord significatif avec la société minière Rio Tinto réglant un différend de longue date et qui s'est traduit par un versement par Rio Tinto de 700 millions de dollars (équivalent à 15% du PIB). Un accord de principe est

²⁶ Cette sous-performance est surtout le résultat d'une faible croissance du secteur tertiaire, et notamment du secteur de l'énergie (-4,5%) en 2011, contre une croissance de 5% de l'agriculture et de 4,3% du secteur minier. Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat Permanent de la SRP, *Rapport d'étape de mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2011*, draft 1, février 2012.

intervenu avec le FMI pour utiliser cet argent que pour des dépenses d'investissement et pour créer un "fonds pour les infrastructures" qui sera notamment alimenté par des recettes exceptionnelles. .

Politique monétaire

La **politique monétaire** menée par les nouvelles autorités est axée sur la réduction des pressions qu'exercent les importantes liquidités excédentaires sur l'inflation et le taux de change, conséquences directes du financement bancaire du déficit budgétaire au cours de la période 2009-2010. La BCRG a essayé de geler une partie de ces liquidités excédentaires en augmentant les réserves obligatoires (passant en deux étapes de 9,5% à 22% en octobre 2011). En parallèle elle a relevé le taux directeur qui est passé de 16,75% à 22% en décembre 2011. Le faible niveau de réserves en devises (0,8 mois d'importation au moment de l'installation des nouvelles autorités en début 2011) a laissé peu de possibilités aux autorités pour soutenir le taux de change, le franc guinéen s'étant déjà déprécié de 35% contre le dollar en 2009-2010 et se dépréciant encore plus en début 2011. Le rétablissement des relations formelles avec le FMI en début 2011 a permis d'accéder aux augmentations des DTS décidées à Gleneagles en 2008 et de stabiliser le taux de change à partir de l'été 2011. Les réserves ont été reconstituées et représentaient 5,4 mois d'importations fin 2011. En Guinée, le taux de change est l'indicateur macroéconomique le plus sensible et ses variations ont un effet immédiat sur le prix des produits de première nécessité tels que le riz et l'huile de cuisson, dont le prix à l'importation influence fortement le prix à la consommation.

Dettes publiques

La **dette extérieure** de la Guinée est estimée à la fin de 2010 à 3,14 milliards de dollars (64% du PIB). Après l'apurement de certains arriérés, notamment auprès de la BM en avril 2011 en lien avec un nouvel appui budgétaire, les arriérés se chiffraient à fin mars 2012 à hauteur de 300 millions de dollars (6% du PIB)²⁷. L'essentiel de ce dernier montant est dû à des institutions multilatérales (2,1% du PIB), surtout à la Banque Mondiale et à la BEI, ainsi qu'aux créanciers du club de Paris (3,5% du PIB)²⁸. Un cadre d'apurement des arriérés sur les anciens prêts FED gérés par la BEI a été convenu dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE²⁹.

Le service de la dette extérieure (intérêts inclus) représente 4,3% du PIB³⁰. A fin juin 2011, les règlements du service de la dette publique extérieure ont atteint 13,9% des exportations.

Le 26 septembre 2012, le gouvernement a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE³¹ qui lui permettra de bénéficier d'importants allègements de sa dette externe. Une extension du DSRP II jusqu'à la fin de 2012 a été validée en mars 2011 et un programme (FEC – Facilité élargie de crédit) avec le FMI a été approuvé le 24 février 2012, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 pour un montant de 125,52 millions de DTS (~198,9 millions USD). Cela implique que le point d'achèvement PPTE pourrait être atteint au courant du 2nd semestre 2012, après une année

²⁷ Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Nationale de la dette et de l'aide publique au développement, *Rapport d'activité 2011*.

²⁸ Le 11 avril 2012, la Guinée a conclu un accord de réduction de la dette avec le Club de Paris, permettant de réduire la charge de cette dette de 84%, soit de 344 millions USD (dont 151 millions d'annulation d'arriérés) sur la période 2012-2014, à réaffecter aux priorités identifiées dans le cadre du DSRP.

²⁹ A fin 2011, le stock d'arriérés de la Guinée envers la BEI s'élevait à 22,196 millions d'euros. Une partie a déjà été apurée via l'enveloppe PPTE gérée par la BM dans le cadre des engagements pris au club de Paris (6,786 millions d'euros). Le solde sera apuré dans le cadre de l'initiative PPTE via un appui budgétaire ciblé sur les fonds FED (15,41 millions d'euros).

³⁰ Voir annexe A.8 : Analyse de la viabilité de la dette.

³¹ La Guinée a atteint le point de décision de l'initiative PPTE pour la réduction de la dette en décembre 2000. L'allègement intérimaire avait été suspendu par la CE et la BEI en 2005 et 2008 à cause de l'application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, mais a repris depuis mai 2011. L'atteinte du point d'achèvement permettra à la Guinée de bénéficier totalement de l'initiative PPTE et du MDRI ("*Multilateral Debt Relief Initiative*").

satisfaisante de mise en œuvre du DSRP II prorogé et 6 mois satisfaisants de mise en œuvre de la FEC.

Secteur privé et climat d'affaires

L'économie guinéenne est peu industrialisée et peu diversifiée, dominée par un secteur minier très concentré et à valeur ajoutée locale limitée³², la rendant vulnérable à des chocs exogènes. Les lourdeurs bureaucratiques, les pressions fiscales et parafiscales peu transparentes, l'incertitude juridique et la corruption sont à l'origine du sous-développement du secteur moderne et la prédominance du **secteur informel** qui contribue pour 50% du PIB et qui emploie 80% de la population active³³. Malgré le nouveau Code des Investissements, la Guinée attire (encore trop) peu d'**investissements directs étrangers**, essentiellement à cause de l'incertitude liée à l'organisation des élections législatives³⁴, du degré élevé de corruption dans l'administration, un système judiciaire déficient et le manque d'infrastructures. Les investissements directs étrangers (IDE) ont évolué de 141 millions USD en 2009 à 101 millions USD en 2010 et 956 millions USD en 2011³⁵.

Le climat des affaires ne s'est guère amélioré les dernières années. Selon le rapport *Doing Business 2012* de la Banque Mondiale, la Guinée se classe 179ème sur 183 pays analysés.

Des efforts ont été réalisés par les nouvelles autorités pour améliorer le climat des affaires avec la tenue en septembre 2011 d'un atelier sur le nouveau cadre législatif des marchés publics et l'adoption, en septembre 2011, d'un nouveau code minier. La Guinée s'est engagée depuis décembre 2004 à mettre en œuvre l'ITIE et a été acceptée en tant que pays candidat à l'ITIE en septembre 2007. Le pays a volontairement suspendu son statut de candidat en 2009 suite au coup d'état intervenu fin 2008. Le pays a réactivé sa candidature en mars 2011 et un délai a été accordé à la Guinée jusqu'au 31 décembre 2012 pour valider le processus³⁶. La Guinée participe également au processus de Kimberley, couvrant le commerce du diamant.

*Commerce extérieur*³⁷

La balance des biens et services de la Guinée est structurellement déficitaire. Les exportations minières pèsent pour plus de 90% dans les exportations totales de la Guinée et reposent actuellement essentiellement sur la bauxite (production stagnante) et l'or (production en forte croissance ces dernières années). Le pays est par conséquent très dépendant de la conjoncture internationale. Au total, les exportations de biens en valeur (FOB) ont stagné en 2011, après une augmentation é de 34,9 % en 2010 (grâce au prix de l'or) et une baisse de 26 % en 2009 (suite à la chute du prix de la bauxite). La part des exportations dans le PIB fluctue autour des 25-30% en fonction de la conjoncture internationale. De même la contribution du secteur minier au budget de l'Etat oscille autour des 25% des recettes totales. Malgré son importance à l'exportation, ce secteur ne profite pas encore suffisamment à l'économie guinéenne.

A l'exportation, les principaux clients de la Guinée sont : l'UE (35 à 40%, en particulier l'Espagne, l'Allemagne, l'Irlande et la France), le reste de l'Europe (en particulier la Suisse, la Russie et l'Ukraine), la CEDEAO (4 à 7%), et dans une mesure beaucoup moindre l'Asie (l'Inde) et le reste du monde. A l'importation, la structure, en 2011, se compose principalement des

³² Il y a quelques unités de transformation de bauxite en alumine.

³³ Bizclim, *Elaboration d'un plan d'action pour la mise en place de mesures et d'actions en faveur de la réduction de l'économie informelle en Guinée*, avril 2012.

³⁴ Le Gouvernement de Guinée prévoit l'organisation d'une conférence des partenaires après les élections législatives. Un travail préparatoire considérable a déjà été effectué avec l'appui des NU sur financement BAD.

³⁵ La contribution exceptionnelle de Rio Tinto de 700 millions USD en 2011, a fait exploser le chiffre d'IDE en 2011, quasiment exclusivement minier (Rio Tinto 878 millions, Vale 63 millions USD et Belzone et Semafo (or) prenant le reste). BCRG, *Statistiques monétaires et de balance des paiements de la Guinée en 2011*, Conakry, avril 2012.

³⁶ Les résultats des rapports ITIE-Guinée sur les exercices 2007-2010 ont été présentés le 6 juillet 2012.

³⁷ BCRG, *Statistiques monétaires et de balance des paiements de la Guinée en 2011*, Conakry, avril 2012.

produits pétroliers (31,5 %), produits alimentaires (18,1%), biens d'équipement (13,2%) et produits chimiques et intrants agricoles (7,2%), à côté des biens intermédiaires et de consommation, en provenance de l'UE (50%, en particulier les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni), l'Asie (+/- 20 à 25%, en particulier la Chine) et la CEDEAO (5 à 7%). Alors que les exportations stagnaient, les importations ont augmenté de 50% en 2011 (en USD), essentiellement suite à un renforcement du programme de vérification des importations³⁸, l'augmentation du volume des importations des produits alimentaires et des intrants agricoles et des biens d'équipement et le niveau élevé des prix mondiaux des produits pétroliers et alimentaires.

La Guinée a fait partie du Cadre Intégré, élaboré au niveau international, pour l'intégration du commerce dans les politiques de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté. Ce processus a été interrompu après le coup d'Etat fin 2008 mais le fil a été repris fin 2011 avec l'élaboration d'un document de politiques commerciales et un programme d'action des politiques commerciales. Le Ministère du Commerce et la BM, chef de file du Cadre Intégré renforcé, comptent prendre une série d'initiatives en 2012 afin d'assurer une intégration plus systématique du commerce dans le DSRP III en cours d'élaboration.

Accords de coopération régionale et accord de partenariat économique (APE)

La Guinée est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO), de la Mano River Union (MRU, avec le Libéria, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire), et de l'Union Africaine (UA). Elle participe aux initiatives d'intégration régionale dans le cadre de la CEDEAO. Le Gouvernement a adopté en 2005 le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Lors de la revue de la politique commerciale en septembre 2011, il a cependant été relevé un certain nombre de barèmes douaniers hors TEC de même que des mesures commerciales non conformes à l'union douanière³⁹.

La Guinée n'a pas été un partenaire très actif dans le cadre des négociations d'un APE en Afrique de l'Ouest, s'inscrivant dans la ligne proposée par la CEDEAO. Des études d'impact ont été faites, mais elles n'ont pas été très concluantes et n'ont pas donné lieu à un débat interne significatif. La structure de la production et du commerce guinéen et le positionnement géographique de la Guinée dans la sous-région devraient permettre d'exploiter de bénéfiques importants d'un APE, pour autant que les actions entamées pour lever les obstacles non-tarifaires (barrages routiers, dégradation de l'infrastructure routière, non-respect du règlement CEDEAO sur la surcharge...) soient poursuivies⁴⁰.

La Guinée a, par ailleurs, signé plusieurs accords commerciaux bilatéraux qui prévoient de manière générale, l'octroi et le bénéfice de diverses facilités et avantages relatifs au droit d'entrée et aux formalités de douane, de transit, d'entreposage et de transbordement des marchandises.

II.1.3 - Situation sociale, y compris travail décent et emploi

Le bilan publié en 2009 sur les objectifs du millénaire pour le développement confirme que la plupart des objectifs ne pourront pas être atteints, à l'exception peut-être de l'objectif 7c

³⁸ Le programme de vérification mis en place par la direction générale des douanes, avec l'appui de Veritas, a permis une meilleure appréciation des valeurs taxables.

³⁹ WTO *Trade Policy Review*, septembre 2011.

⁴⁰ A noter les actions européennes pour installer des centres de pesage à l'essieux sur les principaux axes routiers à la sortie de Conakry et pour mettre en place un poste de frontière juxtaposé sur la frontière avec le Sierra Leone.

(réduction de moitié de la population sans accès à l'eau potable)⁴¹. Cette situation s'explique par les conditions difficiles qui ont prévalu dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP, à savoir la grave instabilité institutionnelle et politique, le déficit démocratique et une situation économique, particulièrement difficile, qui a engendré de graves tensions sociales.

Au niveau de l'éducation⁴², des performances quantitatives relativement positives ont été observées entre 2002 et 2008 grâce, en grande partie, à l'accroissement de l'offre d'infrastructures scolaires via le Programme d'ajustement du secteur de l'éducation (PASE), le programme Education pour tous (EPT) et le Programme sectoriel de l'éducation (PSE). La période de turbulences a conduit à une stagnation, mais le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire aurait à nouveau augmenté considérablement en 2011, passant à 90% (mais avec un taux d'achèvement du primaire de 58%)⁴³. En matière d'équité entre les sexes, le ratio filles/garçons dans le primaire n'a guère évolué ces dernières années (0,84% en 2011), avec des écarts qui par ailleurs augmentent très rapidement avec le nombre d'années scolaires parcourus. Des disparités importantes persistent également entre les régions et milieux de résidence, avec un déséquilibre frappant entre le taux net de scolarisation en milieu urbain (81%) et celui en milieu rural (48,5%). De même, les résultats quantitatifs n'ont pas été suivis de progrès qualitatifs. Bien au contraire, en termes d'apprentissages, la qualité de l'enseignement a fortement diminué. De manière globale, 72,2% de la population reste sans instruction.

Outre le faible financement du secteur et la suspension de certains financements extérieurs, les facteurs à l'origine de ces résultats sont, entre autres, la faiblesse de la formation de base et de la formation pédagogique de nombreux enseignants (du primaire en particulier) et la faiblesse du suivi et de l'assistance rapprochée des maîtres.

Les dépenses d'investissement destinées au secteur de l'éducation sont faibles et, de 2000 à 2010, la part du budget national consacrée aux dépenses de l'éducation n'a jamais dépassé 12%⁴⁴. De 9,6% en 2003, elle a continué à baisser pour atteindre 5,7% en 2006 pour remonter à 11,3% en 2009 et se stabiliser autour de ce taux depuis.

L'allocation de ces investissements est par ailleurs inadéquate, avec une part tout à fait négligeable allant à l'enseignement technique et professionnel, alors que c'est la formation la plus recherchée sur le marché de l'emploi et ayant l'impact le plus fort sur l'incidence de la pauvreté⁴⁵.

Dans le domaine de la santé⁴⁶, les résultats de la mise en œuvre du DSRP II sont également mitigés. Le taux de couverture vaccinale des enfants de moins d'un an contre la rougeole a connu une baisse passant de 85,3% en 2007 à 65,4% en 2008, pour remonter à 83,6% en 2011⁴⁷.

Le taux de mortalité infanto-juvénile a baissé légèrement, passant de 177‰ en 2005 à 163‰ en 2009. Les premières causes de mortalité sont la diarrhée, le paludisme et la pneumonie, des maladies qui pourraient être évitées et/ou soignées à moindre coût.

Le taux de mortalité maternelle reste très élevé (980 pour 100 000 naissances vivantes), dû notamment à la faible proportion d'accouchements assistés, mais également aux mariages

⁴¹ République de Guinée et Système des Nations Unies en Guinée, *Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement*, Guinée 2009, 75 p.

⁴² Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2011-2012. Conakry, mars 2011, page 29.

⁴³ Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat Permanent de la SRP, *Rapport d'étape de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2011*, draft 1, février 2012.

⁴⁴ La loi de finance 2012 prévoit de consacrer 12,5% du budget à l'enseignement hors financements extérieurs, 11,3% après prise en compte des financements extérieurs (davantage concentrés sur les transports, l'énergie, le développement local et l'agriculture).

⁴⁵ Ministère du Plan, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012*, version préliminaire, juin 2012.

⁴⁶ DSRP 2011-2012, op.cit. p.30-31. Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2003-2012, instrument principal de planification opérationnelle du secteur de la santé a été évalué récemment. Il en est ressorti que l'instrument est pertinent, mais est resté trop souvent lettre morte. IBF International Consulting, *Analyse de situation du secteur Santé et évaluation du PNDS dans le cadre d'une approche sectorielle en République de Guinée*. Février 2012.

⁴⁷ Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat Permanent de la SRP, *Rapport d'étape de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2011*, draft 1, février 2012.

précoces. Cela est une source de préoccupation car cet indicateur est un critère permettant d'évaluer la performance globale du système de santé.

S'agissant de la nutrition, les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Etat Nutritionnel et le Suivi des principaux Indicateurs de survie de l'Enfant de 2008 (UNICEF-PAM) montrent que 40% des enfants guinéens de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique (norme WHO). Parmi eux, 20,7% sont atteints de malnutrition chronique sévère. Le taux de la population qui souffre de faim atteignait 26,1% en 2009 par rapport à 21% en 2005, la cible OMD pour 2015 étant de 11,5%.

Pour ce qui est de la pandémie du VIH/SIDA, les tests réalisés au niveau national montrent une prévalence globale de 1,5%. Tant du point de vue de la population entière que chez les jeunes de 15-24 ans, les femmes sont 2 fois plus vulnérables que les hommes. La précocité des relations sexuelles ne semble pas être associée à la prévalence du VIH. Cependant, le taux de fécondité élevé dans ce groupe d'âge (154‰) reflète la proportion de rapports sexuels sans protection et représente, dans une certaine mesure, une menace. Cela est inquiétant compte tenu des risques de transmission mère-enfant. Des sites sentinelles ont été implantés, des centres de dépistages volontaires et centres de traitements ambulatoires mis en place. Des programmes visant l'accès aux antirétroviraux, ont été mis en place et ont permis la réduction du prix sans toutefois régler la question plus globale de cohérence par rapport à la politique de tarification et de viabilité.

Le financement du secteur demeure faible, se situant à moins de 3% du budget de l'Etat (moins de 1% du PIB)⁴⁸. La dépendance de ressources extérieures est élevée et les difficultés sont énormes étant donné que les dons de la communauté internationale sont inférieurs aux inscriptions budgétaires. Le faible financement étatique du fonctionnement des services de santé et la faiblesse des salaires du personnel soignant conduisent à des abus. 40% des personnes qui tombent malade ne se font pas consulter; dans certains cas cela s'explique par la nature peu grave de la maladie, mais dans 1/3 des cas à cause de la cherté des services, et dans 1/10 des cas à cause de la distance⁴⁹.

S'agissant de l'accès à l'eau potable, le taux d'accès de la population à l'eau potable est passé de 51% en 1995 à 62% en 2005⁵⁰. Depuis, les progrès se sont ralentis. Différents facteurs entravent la croissance et le fonctionnement du secteur⁵¹. Il y a des problèmes de gestion portant notamment sur le recouvrement, la faible productivité du secteur (moins de 40%), la sous utilisation des capacités de production installées (moins de 60%), les insuffisances du système de contrôle de la qualité de l'eau et le manque de ressources nécessaires pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension des installations de production et de distribution. Ainsi, depuis quelques années, l'accès à l'eau potable s'est fortement détérioré en milieu urbain, singulièrement à Conakry, aussi bien en termes de dotation de journalière par habitant que de qualité du service. Un audit institutionnel et organisationnel de la Société des Eaux de Guinée doit être lancé avec l'appui de l'AFD en vue de l'amélioration de sa gestion.

Pour ce qui est de **l'accès à l'énergie électrique**, le taux de la population qui peut avoir accès l'électricité a descendu de 19,5% en 1995 à 18,4% en 2003. Des statistiques plus récentes manquent mais globalement, le développement des infrastructures énergétiques n'a pas suivi la croissance démographique. Actuellement, la desserte en énergie électrique couvre seulement 60% des besoins ; plus de 70 % des installations thermiques ne fonctionnent pas, faute de pièces de rechange et de moyens d'approvisionnement en combustible et en lubrifiant⁵². Les problèmes ne

⁴⁸ La loi de finance 2012 consacre 2,26% du budget de l'Etat à la santé hors dons, 2,61% du budget après prise en compte des financements extérieurs (lourdement concentrés sur la réhabilitation d'infrastructures hospitalières à Conakry).

⁴⁹ Ministère du Plan, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012*, version préliminaire, juin 2012.

⁵⁰ SRP (II), op. cit, p.40.

⁵¹ Gouvernement de Guinée, *Initiative européenne pour les OMD. Note de concept*, mai 2011, 20 p.

⁵² Évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD/Rapports diagnostics, Juillet 2006.

sont pas uniquement liés à un manque grave de production, mais également à un réseau insuffisant de transport, des contraintes aiguës de distribution, et une performance financière faible. Les raisons de ces contre-performances tiennent notamment à la faible capacité de planification et de réalisation des infrastructures et aux contre-performances dans l'entretien des installations existantes, la défaillance en matière de gestion commerciale et des services.

Face à cette situation, un diagnostic du secteur de l'énergie a été financé en 2011 par l'AFD et la BM avec production d'un plan de redressement du secteur et de l'Electricité de Guinée (EDG), et d'un programme d'investissements. Les recommandations de cette étude ont été validées par les autorités et les PTF en appui lors d'une table ronde sectorielle en janvier 2012.

Dans le domaine de l'emploi, l'activité salariée formalisée est faible en Guinée, l'agriculture de subsistance et les petits métiers faisant vivre près de quatre guinéens sur cinq. En ville, ce sont les petits métiers et notamment le petit commerce qui nourrissent la plus grande partie de la population (42,2%).

Toutefois, d'une manière générale, et même si la situation réelle est mal connue à cause du manque de statistiques fiables, il est unanimement reconnu que la crise de l'emploi en Guinée se manifeste par un important taux de chômage, un sous-emploi élevé et une précarité continue des conditions de travail et d'existence avec comme conséquence, l'aggravation de la pauvreté. C'est pourquoi le nouveau gouvernement a identifié dans le 2ème axe stratégique du DSRP 2011-2012 l'accélération de la croissance à travers la création d'opportunités d'emplois pour tous. De même, la configuration guinéenne de la Commission pour la consolidation de la paix, créée le 23 février 2011, a identifié l'emploi des jeunes et des femmes comme un des trois piliers prioritaires de préoccupation, à côté de la réforme du secteur de sécurité et la réconciliation nationale.

II.1.4 - Situation environnementale

L'analyse de la situation environnementale de la Guinée fait ressortir deux réalités. D'une part, les avantages liés à la diversité des écosystèmes, à l'existence d'importantes ressources forestières, l'abondance des terres cultivables, l'importance des ressources hydriques et marines qui font que la Guinée réunit les conditions nécessaires pour un développement harmonieux et durable et d'autre part, les inquiétudes dues à la pression continue exercée sur les ressources (exploitation anarchique des forêts, mines et carrières, braconnage) et la dégradation accélérée du milieu naturel (urbain, côtier et marin ..) qui appellent des mesures correctives.

Dans le cadre de sa stratégie de préservation de l'environnement et d'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, le Gouvernement a pris une série d'initiatives (codes, lois, ratifications de conventions internationales...)⁵³. Il reste cependant un décalage important entre le cadre légal et la pratique, dénoncée notamment par CITES⁵⁴.

Avec l'appui notamment de USAID⁵⁵, le Gouvernement souhaiterait mettre en œuvre une stratégie d'exploitation forestière apte à la fois à promouvoir une industrie efficace dans la filière bois et à sauvegarder l'environnement, y compris dans la perspective d'un démarrage éventuel du processus FLEGT, pour lequel la Guinée a montré de l'intérêt. La valorisation des ressources

⁵³ Gouvernement de Guinée, *Politique nationale de l'environnement* (validée en août 2011), *Plan national de lutte contre la désertification* (adopté en 2011), *Stratégie et plans d'action sur la conservation de la biodiversité* (adoptés en 2006 et réactualisés en 2010), *Plan national d'adaptation au changement climatique* (adopté en 2007).

⁵⁴ En septembre 2011, CITES a sorti un rapport très critique sur la gestion de la faune et de la flore en Guinée. Depuis, quelques saisies importantes ont eu lieu à Conakry de produits de contrebande (y compris de l'ivoire), mais la poursuite judiciaire suit encore son cours. Le Conseil d'administration de CITES qui se réunit en juillet 2012, devra déterminer si la Guinée s'engage dans une politique de coopération suffisamment convaincante de lutte contre le trafic d'espèces en danger.

⁵⁵ USAID, Programme de gouvernance environnementale en Guinée pour le renforcement des capacités et la conservation de la biodiversité.

hydro-électriques et l'électrification rurale devraient également permettre de diminuer la pression sur la demande de bois comme source première d'énergie domestique.

En matière de pêche, il s'est aussi engagé à coopérer avec l'Union européenne dans la lutte contre la pêche illégale, non réglementée et non reportée (INN). A cet effet, les amendes pour pêche illégale ont été revues à la hausse, des vedettes de surveillance armées ont été acquises et mises à la disposition de la Marine Nationale⁵⁶ et un sémaphore est en cours de construction. Les mesures prises ne sont cependant pas encore suffisamment dissuasives et la politique d'octroi des licences de pêche doit être revue.

Cependant, les moyens de mise en œuvre et suivi de ces politiques font encore défaut. Ainsi, sur le plan institutionnel, les services guinéens de protection de l'environnement méritent d'être renforcés. Ces structures manquent pour la plupart de moyens de fonctionnement et d'équipement technique. Il est également déploré l'absence de système de suivi de l'environnement en Guinée. Le corps unifié des gardes forestiers, mis en place par les nouvelles autorités, est un des cinq secteurs clés de la réforme du secteur de sécurité et pourra être renforcé par une réaffectation de personnel excédentaire des autres corps de sécurité.

II.1.5 - Le pays dans le contexte international

Sous la première République, le pays était très actif dans le mouvement non-aligné et appuyait activement les revendications socio-économiques des pays du Sud dans les fora internationaux. Le libéralisme économique sous la 2^e République et l'instauration formelle du multipartisme ont permis au pays de maintenir une diplomatie active après la chute du mur de Berlin. Le point culminant de cette période a été la présidence tournante du Conseil de Sécurité en 2001. Mais depuis, le pays n'avait plus joué un rôle notable au niveau international, et son image s'était fortement ternie jusqu'à la désignation du premier Président réellement démocratiquement élu en 2010.

Dès son investiture, le Président Alpha Condé, panafricaniste convaincu, a affiché sa volonté de faire jouer à la Guinée un rôle actif sur le plan de la politique régionale et internationale, résumée dans "*Guinea is back*".

Par rapport aux thématiques des droits de l'homme débattus aux NU, la Guinée prend souvent une position pragmatique, tenant compte de considérations de paix, de stabilité et de développement économique et social.

II.2. - ANALYSE DE LA PAUVRETE EN GUINEE

Sur la période 1994-2002, la pauvreté en Guinée a connu une baisse importante, de 62,6% en 1994 à 49,2% en 2002, en parallèle avec une croissance du PIB par habitant de l'ordre de 1,3% par an. Après cette période, la situation s'est dégradée, en parallèle à nouveau avec une croissance du PIB par habitant négative de l'ordre de -0,7% par an, en raison principalement de la mauvaise gouvernance et de la situation dégradée des finances publiques⁵⁷. La pauvreté s'est encore accentuée au cours des dernières années. L'indice de la pauvreté est estimé à 55,2% en 2012⁵⁸,

⁵⁶ Sur les 6 premiers mois de 2012, 6 navires en infraction ont été arraisonnés et des amendes imposées. Celles-ci ne restent cependant pas encore suffisamment dissuasives.

⁵⁷ DSRP 2011-2012, pages 26-43.

⁵⁸ Ministère du Plan, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012*, rapport préliminaire, juin 2012, basé sur les résultats d'une enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP), cofinancée par l'UE. Cette étude est un des déclencheurs pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPT. Ce chiffre est plus bas que les estimations précédentes de la Banque Mondiale (58%), extrapolées sur base des chiffres de 2007 en prenant en compte le taux de croissance de l'économie. Il pourrait y avoir un effet saisonnier non-ajusté, mais indépendamment du niveau exact, la tendance à la détérioration de la situation de la pauvreté est confirmée.

contre 53% en 2007⁵⁹. En termes absolus, et prenant en compte la croissance démographique, ces cinq dernières années, plus d'un million de Guinéens de plus se trouvent en dessous du seuil de pauvreté (6,2 millions contre 5,1 million en 2007).

La pauvreté est perçue par les ménages guinéens comme la combinaison d'une insuffisance de moyens pour se nourrir, d'un manque de revenus, d'un manque de travail, d'une incapacité à se faire soigner et d'une incapacité à obtenir un logement décent⁶⁰.

La population guinéenne est jeune, très peu instruite, principalement rurale et engagée dans l'agriculture ou le secteur de l'économie informelle. L'activité salariée est faible car à côté de l'agriculture de subsistance (en zones rurales), les activités pourvoyant aux besoins de la population sont principalement les petits métiers (en ville). Parmi les déterminants dérivés de la pauvreté en Guinée, il faut noter le niveau d'éducation du chef de famille (à partir du secondaire et en particulier à partir du lycée, et davantage encore pour les personnes vivant en milieu urbain) et de son épouse, le manque de valorisation de la femme sur le marché du travail⁶¹ et le faible accès aux infrastructures socio-économiques. Sans se prononcer sur le lien de causalité, on constate également une forte corrélation positive entre consommation par tête et engagement dans une association. Plus inquiétant, l'enquête de 2012 (mais pas les enquêtes précédentes), constate une corrélation négative entre consommation par tête et emploi dans les secteurs de l'éducation ou de la santé en milieu urbain, confirmant la négligence relative de ces secteurs, la dévalorisation dramatique des emplois dans ces secteurs clés pour la lutte contre la pauvreté et la baisse du pouvoir d'achat des salariés urbains suite à l'augmentation des prix des biens de consommation de base, et en particulier du riz⁶².

Ceci explique en partie la répartition inégale de la pauvreté entre les zones urbaines et rurales du pays. En effet, si elle continue à être un phénomène essentiellement rural (l'indice de la pauvreté en milieu rural est estimé à 64,7% et celle en milieu urbain à 35,4%), on constate cependant une paupérisation marquée et continue des villes (et en particulier des villes secondaires) et un rétrécissement des écarts. De même on a constaté également un rétrécissement significatif des écarts interrégionaux. La profondeur et la sévérité de la pauvreté s'aggravent également nettement plus vite en ville qu'à la campagne, où la situation tend à se stabiliser.

Part de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté⁶³

	1994/95	2002/03	2007	2012
Ensemble du pays	62,5%	49,1%	53,0%	55,2%
- urbain	17,5%	23,5%	30,5%	35,4%
- rurale	82,1%	59,9%	63,0%	64,7%
Boké	58,4%	41,2%	52,0%	58,9%
Conakry	10,2%	20,5%	26,3%	27,4%
Faranah	77,8%	61,1%	53,0%	64,8%
Kankan	77,7%	66,8%	58,7%	48,7%
Kindia	69,6%	43,9%	64,1%	62,5%
Labé	82,5%	65,0%	59,8%	65,0%
Mamou	78,9%	43,6%	50,1%	60,8%
N'Zérékoré	67,9%	55,9%	64,3%	66,9%

⁵⁹ SNU, *Bilan Commun de Pays (BCP) 2011 pour la Guinée*.

⁶⁰ Enquêtes EIBEP 2002/03 et 2007.

⁶¹ Depuis 2007, la situation économique de la femme s'est encore aggravée, avec une corrélation négative significative importante entre consommation par tête et le fait que le chef de ménage soit une femme.

⁶² Par contre en Milieu rural, tout emploi formel est négativement corrélé à la pauvreté, plus que le niveau d'éducation.

⁶³ Ministère du Plan, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012, analyse à partir des enquêtes auprès des ménages*, version préliminaire, juin 2012.

Seule la région de Kankan (Haute Guinée) connaît une baisse continue de la pauvreté sur toute la période sous considération, tandis que la Guinée Forestière enregistrait en 2005 un ratio de pauvreté de 54,4 % alors qu'elle était la région la moins pauvre en 1994⁶⁴. Cette situation est la conséquence directe de l'instabilité dans la sous-région au début des années 2000, dégradant l'environnement, et détruisant de nombreuses infrastructures socio-économiques.

L'aggravation de la pauvreté et la détérioration des conditions de vie des populations se manifeste par des pertes d'emploi, le sous-emploi ainsi que l'exode rural. Si cette tendance se poursuit, dans un contexte généralisé de mauvaise gouvernance, elle risque de constituer une menace à la paix sociale et à la stabilité des institutions.⁶⁵

Ceci est d'autant plus vrai que, si en moyenne nationale, l'inégalité est restée relativement constante ces 5 dernières années (avec un coefficient Gini de l'ordre de 0,31 à 0,37 et 30% des ménages les plus pauvres concentrant 13,8% des dépenses de consommation contre 52% pour les 30% des ménages les plus riches), l'inégalité augmente significativement en milieu urbain, renforçant la paupérisation urbaine. Le niveau des services publics, et en particulier l'accès à l'électricité (passant d'une desserte de 65,7% à 55,5% des ménages en 5 ans) et au ramassage des ordures (dont ne bénéficie que 25,3% des ménages urbains contre 35,5% en 2007), s'est également détériorée en ville.

L'évolution de la pauvreté pourrait cependant se renverser rapidement à la lumière des investissements miniers. Inversement, le développement minier pourrait aggraver les inégalités. Un rééquilibrage régional et intergénérationnel des bénéfices de ses investissements représentera un des défis majeurs du Gouvernement pour les prochaines années et est au cœur de la réflexion en cours sur le financement de la décentralisation et sur la gestion des finances publiques.

II.3 - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), dont la préparation a impliqué la consultation des acteurs du développement en Guinée, constitue à ce jour le seul document qui formalise et encadre le dialogue entre gouvernement et les bailleurs de fonds. En raison d'une grave instabilité institutionnelle et politique, d'un déficit démocratique et d'une situation économique particulièrement difficile, qui a engendré de graves tensions sociales, le DSRP2 (2007-2010) n'a pas été correctement mis en œuvre. Deux rapports d'étape 2007 et 2008 ont, cependant, été élaborés pour faire l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Le Gouvernement installé après les élections présidentielles de 2010 a donc décidé d'actualiser le cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Ce nouveau cadre prolonge le DSRP2 jusqu'en 2012. Il s'inscrit dans la perspective de réalisation des objectifs de développement à court terme, y compris des avancées dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Il prend en compte les principales questions traitées dans le DSRP2 en mettant un accent particulier sur les problèmes de gouvernance, notamment, l'urgence d'une réforme du secteur de la sécurité, de la consolidation de la paix ainsi que de la réforme de la justice. Les objectifs macroéconomiques sont également revus et calés sur cette échéance. Leur atteinte est conditionnée par la mise en œuvre de nouvelles mesures de politique économique et financière. Au terme de la mise en œuvre de cette SRP, un DSRP3 plus détaillé sera élaboré avant fin 2012 pour une période de trois ans⁶⁶.

⁶⁴ Source: *Cartographie de la pauvreté, DNS-BM/2005*. Cette étude combine les données du RGPH de 1996 et celles de l'EIBEP de 2002/2003.

⁶⁵ SNU, *Bilan Commun de Pays (BCP) 2011 pour la Guinée*.

⁶⁶ Le travail de préparation du DSRP3 vient d'être lancé en mars 2012 sous l'égide du Ministère de l'économie et des finances, avec l'appui du SNU et de la BM.

Le Gouvernement a sorti fin 2011 un projet de plan quinquennal de développement socio-économique 2011-2015, traduisant les orientations stratégiques du Président de la République. Ce plan se veut la première séquence de mise en œuvre de la prospective Guinée vision 2035 en cours d'élaboration et poursuit le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), lancé par le Gouvernement début 2011 pour parer au plus urgent dans le cadre du DSRP2 prorogé jusqu'en fin 2012.

Les orientations stratégiques sont les suivantes:

1. L'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles;
2. La lutte contre la pauvreté, la poursuite des OMD et la valorisation des ressources humaines;
3. Le développement des infrastructures économiques et des équipements sociaux collectifs;
4. Le développement et l'expansion économique et la promotion des secteurs porteurs de croissance;
5. La restructuration des forces de défense et le renforcement de la sécurité des citoyens.

Le plan quinquennal se veut en articulation avec les autres documents et instruments du gouvernement, à savoir le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), le plan d'investissements prioritaires (PIP), le Budget de l'Etat, le cadrage macroéconomique, les stratégies sectorielles, les plans régionaux et locaux et les estimations des interventions du Secteur Privé.

II.4. ANALYSE DE LA VIABILITE DES POLITIQUES ACTUELLES ET DES DEFIS A MOYEN TERME

Le taux de croissance estimé du PIB pour les prochaines années est de 6,1% en moyenne annuellement pour la période 2011-2015 et devrait passer de 1,9% en 2010, à 3,6% en 2011, et 8,1% en 2015⁶⁷. C'est un objectif réalisable si le pays, dans un contexte de paix, de transparence et de stabilité politique, exploite rationnellement ses richesses naturelles, assure une meilleure coordination des ressources internes et externes, publiques et privées, et en même temps, met en œuvre une stratégie cohérente de réduction de la pauvreté. Le défi principal réside dans la capacité du Gouvernement à définir, faire approuver et rendre opérationnelles les réformes structurelles dans un contexte d'absence de partage clair des pouvoirs et de faiblesse des institutions et de l'Etat de droit. Un autre risque concerne la capacité limitée de l'Etat d'absorber les ressources internes et externes qui ne cesseront d'augmenter dans les années à venir.

A moyen terme le potentiel fiscal du pays est considérable, notamment grâce aux investissements attendus dans les secteurs miniers (fer, bauxite, or, ...), halieutiques et hydroélectriques, et dans l'agriculture de base et de rente.

De façon générale, la croissance économique projetée requiert un volume d'investissements total sur la période 2012-2015 de l'ordre de 150% du PIB actuel. Le taux brut d'investissements devrait ainsi s'élever, en moyenne à +/- 30% du PIB, ce qui est réaliste si le cadre juridique et l'environnement des affaires peuvent effectivement être améliorés rapidement. Environ 43% de ces investissements devraient se présenter sous forme d'investissements publics, financés par les ressources budgétaires propres et l'aide publique au développement. Pour le reste, la Guinée compte sur les interventions du secteur privé.

Des mesures et des politiques d'accompagnement devront prendre en compte les aspects suivants : (i) la consolidation de la stabilité politique et sécuritaire du pays, (ii) la poursuite d'une politique économique rigoureuse ; (iii) la mise en œuvre de la réforme des finances publiques, (iv) l'amélioration de la fourniture des services de base aux citoyens (eau, électricité, santé,

⁶⁷ MEF, *Cadrage macroéconomique 2012-2015*.

éducation), (v) la réforme de la justice et le renforcement de la décentralisation ; (vi) le développement du secteur privé, (vii) l'intégration régionale. En ce qui concerne les infrastructures routières, il s'agira de veiller au désenclavement et à l'amélioration de l'accès aux services socio-économiques de base et à l'amélioration du système de gestion et d'entretien du patrimoine à travers la pérennisation du Fonds d'entretien routier et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du secteur.

Le principal défi à relever concerne donc la stabilité politique, sécuritaire, économique et sociale du pays qui demandera au Gouvernement un grand effort en matière de démocratisation, des droits de l'homme, de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Le plan d'action gouvernance élaboré par les autorités en janvier 2012 (cf. annexe A 9) confirme l'engagement du Gouvernement dans ce sens.

CHAPITRE III : VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE ET DU DIALOGUE POLITIQUE AVEC L'UE

III.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE (LEÇONS APPRISES)

Le document de stratégie du 9^{ème} FED, approuvé par l'UE en 2002, n'a été signé qu'en décembre 2006. Les secteurs de concentration retenus étaient les infrastructures routières (+/- 80% du PIN) et la gouvernance (incluant un appui au processus électoral, aux finances publiques, à la justice, aux acteurs non étatiques et à la décentralisation) (+/- 20% du PIN). Le choix, notamment, du secteur de la gouvernance, répondait aux conclusions du dialogue politique entre l'UE et la Guinée ainsi qu'aux principales orientations de la SRP II (2007-2010). Ce volet gouvernance répondait cependant plus à des besoins d'urgence et en conséquence à une approche "projet" fragmentée avec des unités de gestion peu intégrées qu'à une recherche d'une cohérence d'ensemble.

Des actions hors-concentration ont porté sur la réhabilitation d'infrastructures en Guinée forestière, la réhabilitation / reconstruction de bâtiments publics (partiellement) détruits lors des grèves de 2006 et 2007 et sur l'appui aux organisations paysannes, les organisations de la société civile en général ainsi que sur le renforcement des capacités de l'Ordonnateur national du FED.

Les événements politiques des dernières années ont causé un retard important dans la mise en œuvre du 9^{ème} FED dont les reliquats n'ont été débloqués qu'en 2010 et engagés en 2011 dans le cadre de la reprise graduelle de la coopération conformément à la feuille de route de sortie de crise. En parallèle avec le déblocage du solde du 9^e FED (+/- 16,7 millions euros), un certain nombre d'actions ont été entreprises en accompagnement du pays dans la phase de consolidation de l'Etat de droit en attendant la signature et la mise en œuvre du 10^e FED, financées sur l'enveloppe pour les actions d'urgence du 10^e FED qui avait été augmenté de 40 millions d'euros dès juillet 2010⁶⁸. Ce programme d'urgence comprenait notamment un appui complémentaire aux élections (législatives), un programme à haute intensité de main d'œuvre sur Conakry, un programme d'appui aux fonctions d'ON accompagné par une facilité technique de coopération pour relancer la machine de la coopération et un appui à la statistique (et au recensement général de la population et de l'habitat RGPH, les dernières données exhaustives remontant à 1996, rendant une programmation rationnelle des interventions publiques et des partenaires extérieures très difficile).

De manière générale, la remise en route des différents projets suspendus en 2009, a pris un certain temps pour différentes raisons :

⁶⁸ Décision de la Commission C(2010)5123 du 28.7.2010.

- Nécessité d'actualisation de l'analyse sectorielle et technique des projets dans un contexte fortement dégradé ;
- Volonté forte de s'inscrire dans l'agenda de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide, démarche d'autant plus opportune que la Guinée se trouve dans une situation de fragilité et de sortie de crise. Cette démarche impliquait notamment :
 - La mise en place de groupes thématiques avec l'ensemble des partenaires impliqués dans les secteurs concernés ;
 - L'élaboration ou l'actualisation de documents de politiques sectorielles alignées sur le DSRP2 (lui-même actualisé et prorogé).
- Engagement à s'inscrire dans la « *backbone strategy* » de renforcement institutionnel; cela implique une concertation régulière avec les ministères techniques maîtres d'œuvre et avec le Ministère de l'Economie et des Finances, désigné dès juin 2011 comme ordonnateur national du FED mais qui n'aura effectivement repris ses fonctions d'ON qu'en mars 2012.

Ce travail de fonds a abouti à l'élaboration d'une matrice des bailleurs (cf annexe A.2.1) qui permettra une meilleure appropriation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, une meilleure division du travail et la rationalisation des cadres de concertation. Il a également permis de reconcevoir en partie la finalisation de la mise en œuvre du 9^e FED à la lumière des axes stratégiques d'intervention sous le 10^e FED afin de s'assurer un engagement efficace et cohérent du PIN 10^e FED dès sa signature. De même cette recherche d'une efficacité et efficience maximale a conduit à un certain nombre de partenariats, y compris avec le PNUD (appui aux élections et travaux d'assainissement à haute intensité de manœuvre dans la ville de N'zérékoré, politiquement sensible au moment des élections présidentielles, ELEP), le FMI, la Banque Mondiale (marchés publics et filets sociaux à travers des programmes à haute intensité de main d'œuvre), FEI (finances publiques, appui à l'assemblée nationale), UNFPA (RPGH) et, sur facilité alimentaire, avec UNICEF et le PAM.

III.1.1 - Secteurs de concentration⁶⁹

• Secteur des infrastructures routières

Pendant la période 1999-2005, avec l'appui financier de l'Union européenne, la Guinée a réalisé d'importants efforts pour se doter de documents de politique et de stratégie dans le secteur des transports. Ainsi, suite à la lettre de politique routière de 1999, la Guinée a établi le Plan National des Transports (PNT) en 2002 et le Plan Sectoriel Routier (PSR) en 2005. Ces deux derniers documents englobent tous les sous-secteurs et traitent tant des aspects institutionnels qu'infrastructuraux. L'instabilité politique, les constants changements du cadre institutionnel et l'incertitude des perspectives financières ont occasionné un retard rendant certaines informations contenues dans ces documents obsolètes avant même la validation de ces plans. Ces paralysies institutionnelles et la réduction significative de l'aide internationale tant du point de vue du montant total de la coopération que de la qualité des programmes ont inévitablement occasionné un retard significatif dans le plan d'investissements routiers et une dégradation du réseau.

L'aide européenne, renforcée pendant les 7^{ème} et 8^{ème} FED, portant essentiellement sur les investissements routiers (axes routiers central, nord et sud, les routes de liaison et les ouvrages d'art), a été considérablement ralentie à cause du retard pris dans la signature des 9^{ème} et 10^{ème} FED, de la réduction de l'enveloppe financière et des surcoûts liés à la remobilisation des entreprises de travaux dans le pays. Ainsi, malgré d'importants appuis apportés dans le passé par l'UE et d'autres partenaires ayant permis la réhabilitation et la construction d'un peu plus de

⁶⁹ Le 9^e FED n'a pas intégré de programme d'appui budgétaire général ou sectoriel.

2 000 km de routes revêtues et de près de 3 000 km de routes en terre, et des progrès significatifs du système d'entretien routier, tant du point de vue institutionnel que financier, les infrastructures routières sont entrées dans une spirale de dégradation progressive à cause du manque de financement pour la remise à niveau du réseau. En effet, les efforts réalisés pour développer un système d'entretien du réseau se voient davantage contraints par la nécessité d'effectuer des travaux d'urgence sur des tronçons sur lesquels des interventions plus lourdes auraient dû avoir lieu (réhabilitation ou reconstruction). En conséquence, beaucoup de liaisons intérieures demeurent insuffisantes et les liaisons avec les pays limitrophes restent toujours médiocres et, de ce fait, dissuasives (cf carte routière en annexe A 12.4).

Le 9^{ème} FED, a permis, d'une part, le financement d'un important projet d'appui institutionnel au Ministère d'État des Travaux Publics et des Transports portant sur la gestion routière, la programmation, la gestion de l'entretien routier et l'appui d'un fonds routier de deuxième génération et, d'autre part, la reconstruction de ponts et de routes, notamment dans la région de la Guinée forestière et la liaison avec la Sierra Léone. Compte tenu des bons résultats de cet appui institutionnel, confirmés par le rapport du ROM 2011⁷⁰, l'assistance technique a été renforcée et prolongée jusqu'à fin 2013, ce qui permet également de faire un accompagnement du projet HIMO d'entretien de la voirie urbaine⁷¹.

En juin 2009, le taux de la Redevance d'Entretien Routier (RER) par litre vendu de carburant a augmenté pour le gasoil, de 130 à 250 GNF/l vendu et pour l'essence, de 120 à 250 GNF/l vendu. Entre 2008 et 2011 la RER a augmenté de 55,7 milliards GNF à 122,0 milliards GNF, soit une variation de 119% en 3 ans. En valeur absolue, l'augmentation annuelle continue malgré le non-respect (réduction) par les autorités, pour certains mois, du taux/litre ci-dessus. L'accroissement du trafic routier explique en grande partie cette augmentation. Par ailleurs, en 2011 une subvention de 15 milliards a été attribuée par l'Etat au Fonds d'entretien Routier (FER), ce qui n'était pas fait auparavant. Le pourcentage des recettes totales du FER effectivement décaissées est passé de 56 % en 2009, à 70% en 2010 et à 94,5% en fin d'exercice 2011. Le pourcentage des recettes du FER consacré à ses dépenses de fonctionnement interne est resté en deçà de 4% pour les dernière 4 années ce qui est un très bon ratio.

• Gouvernance

Dans le cadre du dialogue politique renforcé au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, la gouvernance a été identifiée naturellement comme secteur prioritaire de concentration au titre du 9^{ème} FED. De ce fait, plusieurs projets, pour un montant total de 21 millions d'euros, ont été réalisés en appui aux élections législatives, au secteur de la justice, aux finances publiques, à la décentralisation et à la société civile. L'ensemble de ces projets visait la consolidation de la démocratie, le renforcement de l'Etat de droit, la transparence et la responsabilisation de l'Etat dans la gestion des affaires publiques.

La reprise partielle de la coopération en 2010 et 2011, suite à la levée des mesures appropriées visant les programmes sous le 9^e FED, a permis de réengager des projets gelés depuis plusieurs années et de les adapter au contexte, qui s'était détérioré. Des actions urgentes ont ainsi été réalisées.

⁷⁰ *Results oriented monitoring*. Exercice effectué en novembre 2011 par un bureau indépendant.

⁷¹ Les 4-5 juillet 2012, un atelier a été organisé à Conakry avec l'ensemble des parties prenantes à la politique des transports de Guinée pour, d'une part discuter d'une étude sur les politiques de transport en Guinée à court et moyen terme, et d'autre part pour faire le point sur l'évaluation des interventions européennes dans le secteur. Cet exercice devrait aboutir à l'automne 2012 dans la validation par les autorités d'une lettre de politique des transports en Guinée pour les 5 prochaines années.

En matière de finances publiques, la coordination des bailleurs de fonds a été appuyée par l'UE, autour de la matrice des actions prioritaires élaborée par le gouvernement en 2011, un travail entamé sur la réglementation et la comptabilité publique, un appui donné pour rétablir le Compte unique du Trésor et une action lancée pour renforcer les corps de contrôle (Inspection Générale des Finances, Inspection Générale de l'Etat et Chambre des comptes). Le domaine des marchés publics, ciblé comme prioritaire, n'a pas connu d'amélioration cruciale, en raison du retard dans l'adoption du Code des marchés publics.

Dans le domaine de la justice, deux missions de l'ISSAT ont été réalisées en Guinée, l'une pour appuyer le diagnostic pour la réforme du secteur de la sécurité et l'autre pour effectuer l'état des lieux du secteur de la justice. Depuis, une assistance technique au Ministère de la justice a été déployée afin de l'appuyer dans la formulation du plan d'action de la réforme de la justice et de favoriser la coordination des efforts de toutes les parties prenantes. En parallèle, l'UE a mobilisé des fonds pour offrir une aide judiciaire aux victimes des événements du 28 septembre 2009. Ce programme est mis en œuvre par la FIDH, l'OGDH et un réseau d'ONG locales de défense des victimes.

Un autre chantier de la gouvernance sur laquelle un travail avait été lancé sous le 9^e FED concerne les collectivités locales⁷². Le fonctionnement de ces collectivités est hypothéqué par des déficits en ressources financières et humaines dans de nombreux domaines. Les finances publiques locales sont quasiment inexistantes dans la plupart des collectivités. Au niveau national, la décentralisation et le développement local ne sont pas structurellement pris en compte dans la politique budgétaire de l'Etat. Toutefois, l'adoption de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (LPNDDL) en mai 2010 et sa formalisation par décret présidentiel début 2012 et l'adoption du nouveau Code Minier en septembre 2011 ouvrent des perspectives prometteuses pour la redynamisation du processus de décentralisation et pour l'amélioration des financements des collectivités locales. Un programme d'appui à la consolidation du processus de décentralisation est en cours sous le 9^{ème} FED, et vise à contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions de la LPNDDL au travers de 3 axes d'actions :

- Les actions destinées à appuyer le pilotage du processus de décentralisation ;
- Les actions liées à la mise en place d'instruments stratégiques pour le processus ;
- Les actions de renforcement des capacités.

III.1.2 -Projets et programmes hors concentration

• Secteur du Développement rural

Le développement rural a bénéficié d'importantes ressources dans le cadre de la coopération de l'UE (entre le 4^{ème} et le 7^{ème} FED). Les appuis ont d'abord porté sur la production agricole (cultures vivrières et cultures de rente), puis sur l'amélioration du cadre de vie des populations rurales. Par la suite, les contributions de l'UE ont touché divers domaines (élevage, gestion des ressources naturelles, pêche).

Mais en l'absence d'une réelle politique sectorielle dans le domaine du développement rural, les résultats sont mitigés.

Sur le 9^{ème} FED, un projet d'appui à la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G) a été financé, visant la consolidation de la structuration des Organisations professionnelles agricoles (OPA). Les évaluations récentes ont confirmé une persistance de la dépendance de l'aide extérieure et des difficultés pour les structures nationales et régionales

⁷² La Guinée compte 342 collectivités locales (38 communes urbaines, y compris les 5 communes de Conakry et 304 communes locales).

d'appui aux organisations paysannes (OP) de s'autofinancer et de passer au stade de la commercialisation des surplus au niveau national, régional et international⁷³. Un certain nombre de partenaires nouveaux vont s'engager dans cette nouvelle phase de consolidation des OPA, en particulier le FIDA qui assurera la relève, à la fin du programme FED.

Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA, 2012-2014) a été élaboré grâce au soutien de la FAO et de la CEDEAO. Ses six programmes (développement durable de la riziculture, diversification de la production alimentaire et amélioration de la nutrition, promotion des exportations agricoles, promotion de la gestion durable des ressources naturelles, amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations de producteurs) ont été validés lors de consultations aux niveaux local, régional et national. A travers une étude financée par l'UE, une réflexion plus stratégique a été menée pour ancrer le PNIASA dans un contexte institutionnel plus large, afin d'arriver à une approche sectorielle globale⁷⁴.

De nombreux acteurs soutiennent le secteur du développement rural en Guinée (voir annexe A.2.1), qui est un des secteurs prioritaires de l'axe deux (appui à la croissance économique) du DSRP II (2011-2012). Suite à une réflexion commune sur une meilleure division du travail, il a été proposé que l'UE sorte du secteur au profit de secteurs orphelins.

- **Secteurs sociaux**

Ni le secteur de la santé ni le secteur de l'éducation n'ont fait l'objet d'un appui particulier sous le 9^e FED. Les actions sur les FED antérieurs ont été mitigées, avec un certain nombre de résultats en matière d'augmentation de l'offre à travers des infrastructures et équipements, mais une inadéquation avec la capacité institutionnelle des secteurs concernés pour assurer des services de qualité. L'impact des interventions dans ces secteurs n'est significatif que dans la mesure où une approche sectorielle est assurée qui prend en compte non seulement les infrastructures d'accueil, mais également la capacité institutionnelle de programmer et de suivre la mise en œuvre (avec un contrôle de qualité permanent), la formation et l'encadrement du personnel et le financement des services déconcentrés et décentralisés.

- **Appui aux services de l'Ordonnateur national**

Cet appui vise essentiellement un renforcement des capacités de l'administration, dans la coordination des actions de coopération et dans le suivi opérationnel des projets et programmes FED. Plusieurs audits du programme ont été réalisés (2007 et 2010); ils ont révélé des insuffisances tant au niveau du dispositif institutionnel qu'au niveau de la gestion et du suivi des réalisations. Ces conclusions ont alimenté la formulation d'un nouveau programme d'appui aux services de l'Ordonnateur national, qui répond mieux à la *backbone strategy* de responsabilisation de l'administration guinéenne avec un partage plus clair des rôles de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et la mise en place d'outils de contrôle de la qualité de la gestion.

- **Les Acteurs non-étatiques**

L'appui aux acteurs non étatiques (ANE), prévu à l'article 6 de l'Accord de Cotonou et l'article 4(1) (d) de l'annexe IV de l'accord révisé, s'est concrétisé sous le 9^e FED par un programme visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile (y compris les syndicats, les

⁷³ Landell Mills, *Evaluation technique et organisationnelle à mi-parcours du projet d'appui à la CNOP-Guinée*, mai 2011.

⁷⁴ COWI, *Etude du secteur agricole dans le cadre du processus ECOWAP/PDDAA en Guinée. Plan d'actions prioritaires triennal du plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PAP-PNIASA)*, décembre 2011.

média et le secteur privé) afin de leur permettre d'une part d'expérimenter la vie associative à travers la réalisation de petites actions et d'autre part de participer au dialogue sur les politiques de développement dans divers contextes⁷⁵.

Dans le contexte actuel, les ANE ne sont pas suffisamment organisés et ne peuvent pas apporter une plus-value réelle au développement du pays: (i) aucun cadre de coordination institutionnalisé permettant de rassembler les ANE dans des dynamiques de concertation avec les autorités locales n'existe; (ii) les ANE manquent de ressources humaines aguerries à la vie associative, à la planification et à la gestion d'actions de développement, ce qui est cause et effet d'un manque de moyens financiers; (iii) il est difficile d'identifier les interlocuteurs potentiels pouvant participer à des sessions de programmation, de consultations thématiques ou sectorielles; (iv) une culture de la méfiance et du repli et un niveau bas d'éducation freinent l'établissement de relations de partenariat pouvant produire une plus-value pour l'amélioration des conditions de vie de la population et pour la prise en compte de la "voix" des plus démunis.

La mise en œuvre du programme a révélé un problème de dimensionnement du projet et a amené à tirer comme leçons que davantage de moyens (humains et financiers) sont nécessaires pour renforcer significativement les capacités de la société civile, que cet exercice doit se faire en concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la société civile, avec l'élaboration d'un code de conduite harmonisant les modes d'intervention, et que les acteurs de la société civile doivent être davantage impliqués en amont, dans le dialogue sur les politiques sectorielles.

III.1.3 - Utilisation de l'enveloppe B.

Avant la signature du PIN 9^{ème} FED, l'enveloppe B du 9^{ème} FED a servi au financement du Programme de Réhabilitation et de Développement en Guinée forestière et un certain nombre d'autres programmes conçus dans l'urgence en réponse à l'actualité, y compris un premier appui aux élections.

L'enveloppe B du 10^{ème} FED était initialement fixée à 16,12 millions d'euros et a été augmentée successivement de 5,33 millions d'euros, pour faire face aux conséquences macroéconomiques et sociales de l'envolée des prix des denrées alimentaires à l'échelon international, et de 40 millions d'euros pour accompagner la transition et la sortie de crise. L'enveloppe totale de 61,53 millions d'euros, a déjà été utilisée entre 2009 et 2011 pour des interventions urgentes dans les domaines de (1) l'appui à l'organisation des élections présidentielles et législatives, (2) la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle des populations urbaines, (3) une consolidation du programme d'appui aux organisations paysannes; (4) la mise au travail des jeunes, par une approche à haute intensité de main-d'œuvre, dans des travaux d'assainissement urbain (5) un appui urgent au MEF pour assurer la bonne gestion du FED, (6) l'appui au rétablissement des capacités statistiques fondamentales pour un bon suivi des stratégies nationales de développement.

Le solde de l'enveloppe B 10^e FED est réservé à un programme d'appui à la réforme du secteur de sécurité qui est en voie d'identification et à une contribution à l'apurement des arriérés sur les prêts sur des anciens FED gérés par la BEI qui se matérialisera au moment de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE au 2nd semestre 2012.

L'appui complémentaire aux élections législatives a pris en compte les résultats de l'audit effectué début 2011 de l'ensemble des activités d'appui à la CENI et aux élections. Un accent particulier a été mis sur le renforcement de la direction administrative et financière de la CENI et au renforcement des capacités institutionnelles. De même le nouveau programme renforce le rôle de la société civile dans la formation, sensibilisation et le suivi du processus électoral et la coordination des appuis des différents bailleurs dans ce domaine.

⁷⁵ ACE, AISCHA, *Evaluation à mi-parcours*, juillet 2011.

III.1.4 - Autres instruments

De manière générale, il faut constater que la multiplicité des instruments ne favorise pas la concentration de l'aide et ne renforce pas toujours la pertinence de la stratégie développée localement.

En particulier les instruments fonctionnant sur base d'appels à propositions résultent dans une multiplication de petits projets qui n'offrent pas une cohérence d'ensemble et qui, comme le confirment les exercices de suivi, n'assurent pas la viabilité des résultats et ont un impact limité. La Guinée bénéficie ainsi de temps à autre de retombées de projets multi-pays qui couvrent également la Guinée dans le cadre de l'appel à proposition lancé au niveau central sur la ligne budgétaire "acteurs non-étatiques", mais les projets de qualité sont plutôt rares.

La Délégation a cependant accepté de poursuivre des actions sur la ligne budgétaire « sécurité alimentaire » (5 millions EUR sur le budget 2012), qui viseront la consolidation et la préservation des acquis des projets antérieurs.

Suite aux mesures appropriées prises après le coup d'Etat de décembre 2008, la Guinée n'a pas pu pleinement profiter des actions entreprises au niveau **régional et intra-ACP**. La Guinée a cependant participé à un programme mis en œuvre par l'ONUDI d'appui à la qualité (9^e FED) et quelques programmes dans le cadre des facilités eau et énergie. Les programmes intra-ACP dans le domaine de l'eau ont permis de maintenir un dialogue sectoriel minimum dans ce secteur qui s'est avéré utile en vue de la préparation du projet envisagé dans le cadre de l'initiative OMD 10^e FED. De même la Guinée a pu participer à un programme continental de lutte contre les épizooties.

Accord de Pêche

Dans le domaine de la pêche, la Guinée a conclu dès 1983 des Accords de pêche successifs avec l'UE prévoyant la possibilité, pour des navires détenant un permis de pêche délivré par un pays membre de l'Union européenne, d'exercer des activités de pêche dans sa Zone Economique Exclusive (ZEE).

Le dernier protocole qui avait été signé pour la période 2009-2012 dans le cadre d'un nouvel Accord de Partenariat de Pêche (APP), mettait l'accent sur la gestion durable des ressources halieutiques et la promotion d'une pêche responsable au large de la Guinée, avec une attention particulière à la lutte contre la pêche illégale, non réglementée et non reportée. Ce protocole a été appliqué de manière provisoire en attendant sa ratification, mais suite aux événements de Septembre 2009, le Conseil a décidé de le dénoncer et la Commission, de son côté, a suspendu le paiement de la contrepartie financière (le montant de la contrepartie pour 2009 s'élevait à 1,05 millions euros) jusqu'au rétablissement des conditions pouvant assurer l'utilisation de ces fonds dans le respect du principe de bonne gestion financière. Cette suspension a été levée dans le cadre de la reprise graduelle de la coopération. Le montant dû d'1,05 millions d'euros sera libéré au cours du 2nd semestre 2012 et alloué au renforcement de la surveillance des pêches.

Dans le domaine humanitaire, la Guinée a bénéficié par l'entremise de la Direction Générale de l'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), de plusieurs financements en faveur des réfugiés venant des pays voisins, ainsi que des interventions ponctuelles en termes d'aide alimentaire ou en réponse à des cas d'épidémie. Les interventions les plus récentes concernent une campagne de vaccination contre la méningite (début 2011), des campagnes de prévention du choléra (début 2011 et printemps 2012) ainsi qu'un appui d'urgence aux victimes des inondations à Siguiri (septembre 2011).

La **Banque européenne d'Investissements (BEI)** a consenti à la Guinée un total de 85 millions d'euros de concours depuis 1990. Accordés sous forme de capitaux à risques et prêts bonifiés sur ressources FED, ces financements ont été orientés vers la modernisation de l'industrie minière

(bauxite et alumine, 15 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 35 millions euros sur fonds SYSMIN-FED), l'agro-industrie (palmier et hévéa, 14 millions d'euro) et certaines infrastructures de base rentables (adduction d'eau de la ville de Conakry, 8 millions d'euros) et production d'énergie thermique et hydroélectrique (45 millions d'euros). Le secteur hôtelier a également bénéficié d'intervention à hauteur de 2,7 millions d'euros.

L'action de la Banque a été complémentaire à celle de la Commission à plusieurs égards : (i) le maintien et le renforcement des capacités d'exportations minières; (ii) le développement rural notamment à l'intérieur du pays en créant une industrie de transformation nécessaire pour valoriser les productions villageoises d'huile de palme et d'hévéa ; (iii) l'amélioration des conditions sanitaires et de vie de la population urbaine par l'amélioration des systèmes d'eau potable et d'épuration ; (iv) l'électrification.

L'encours actuel porte sur 30,7 millions d'euros sur des prêts capitaux à risque. Cependant, aucun prêt n'a été engagé depuis 2003, date à laquelle un accord de prêt de 12 millions d'euros pour le développement du port de Conakry avait été signé, puis annulé en 2007 faute d'avancement dans l'exécution du projet.

La BEI reste intéressée à participer au financement d'un certain nombre de secteurs, notamment le secteur hydro-électrique, les infrastructures en amont et en aval du secteur minier et les infrastructures régionales. Son retour en Guinée est cependant conditionné par les conditions de gouvernance des secteurs concernés, la feuille de route de sortie de crise et l'apurement des arriérés sur les prêts sur fonds FED antérieurs (apurement dont le financement est prévu sur le 10^e FED dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE).

III.2 - INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES DES ETATS-MEMBRES ET DES AUTRES DONATEURS

Les principaux bailleurs de fonds et partenaires au développement présents en Guinée en plus de l'Union européenne sont : au plan multilatéral, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement et le système des Nations-Unies, et au plan bilatéral, la France, les Etats-Unis (USAID), le Japon (JICA), l'Allemagne (GIZ/KFW) et l'Espagne (AECID). Ils interviennent à des degrés divers dans le financement des projets et programmes de développement du pays. D'autres partenaires, y compris les pays émergents (Chine, Brésil, Afrique du Sud) et les fonds arabes sont également actifs.

III.2.1 - Coopération avec les Etats Membres

Les Etats Membres présents en Guinée sont : la France, l'Allemagne, la Grande Bretagne et l'Espagne.

L'aide de la France occupe le troisième ou quatrième rang selon les années après la Commission Européenne et la Banque Mondiale. Cette aide transite par deux canaux principaux (en plus de la coopération militaire en appui à la RSS): l'Agence Française de Développement (AFD) et le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC). L'aide française intervient dans plusieurs secteurs, dont les plus importants demeurent le développement rural et le développement local, l'éducation et la formation professionnelle, le secteur minier et la gouvernance. Le prochain document de coopération pays de l'AFD (2013-2015) se concentrera sur l'agriculture et l'éducation (y compris un volet renforcé de formation professionnelle), avec, hors concentration, un appui institutionnel aux secteurs de l'énergie, du développement local et des infrastructures liés au secteur minier. A travers l'initiative de Muskoka, la France compte également rester active, tant au niveau bilatéral que multilatéral, dans le secteur de la santé, et en particulier dans les domaines de la santé mère-enfant. La France est chef de file du côté des bailleurs dans les groupes thématiques « mines » (AFD), agriculture et développement rural (AFD), éducation et formation professionnelle (conjointement AFD et BM), et les réformes institutionnelles (SCAC).

L'aide de l'Allemagne s'est traditionnellement concentrée sur les secteurs de l'éducation et de la santé pour lesquels ils ont été longtemps chef de file à travers la GIZ. Les retards dans l'organisation des élections législatives qui conditionnent la reprise de la coopération font que la GIZ a vu son portefeuille de coopération s'assécher hormis quelques programmes d'urgence dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de gestion de programmes du fonds global contre le Sida, le paludisme et la tuberculose. Les affaires étrangères ont cependant pu mobiliser à partir de 2012 des fonds régionaux pour un appui complémentaire à celui apporté par l'Union européenne et la France à la justice. Les activités de la KfW, traditionnellement très active dans les secteurs de l'eau, de la santé reproductive, de l'éducation de base et des infrastructures portuaires, tournent également au ralenti. Les actions dans le domaine de l'approvisionnement en eau en milieu rural ont pris fin en 2012 et les actions dans les domaines de la santé reproductive et familiale se termineront en 2013.

L'Espagne a ouvert une ambassade en 2007. Le budget de la coopération espagnole est essentiellement mise en œuvre par la voie multilatérale. L'AECID contribue à la politique agricole commune de la CEDEAO à travers un fonds régional géré par la BM et qui est doté de 20 millions d'euros pour la Guinée (2012-2014) pour un programme d'appui à la productivité agricole. Ce programme est complété par des actions à travers des actions plus ponctuelles à travers la FAO. Au niveau régional, l'AECID contribue également au Fonds de Migration et de Développement (CEDEAO) et au Fonds pour l'autonomisation des femmes (NEPAD). L'Espagne est également active à travers des ONG espagnoles dans les domaines de la formation professionnelle (écoles tenues par des ordres religieux), de la sécurité alimentaire (Croix Rouge) et des droits de l'homme (à travers l'ONG Terre des Hommes qui bénéficie d'un projet de protection des mineurs en difficulté). L'ambassade a également appuyé l'élection présidentielle de 2010. Le Plan cadre de coopération en cours se termine fin 2012 et les montants disponibles pour le prochain cycle ne sont pas encore connus.

La coopération bilatérale de la Grande Bretagne est limitée à des actions ponctuelles, souvent transfrontalières, et se concentre principalement sur le renforcement du rôle de la femme dans le processus de démocratisation (et de réconciliation) et de développement, l'emploi pour jeunes, l'observation électorale et la RSS (notamment à travers des cours de langues pour les militaires appelé dans des missions à l'extérieur).

III.2.2 - Coopération avec les autres Partenaires au développement

La Banque Mondiale a mis en place une stratégie intérimaire pour la Guinée (mi 2011- mi 2013). Elle vise la stabilisation macroéconomique en apportant de l'appui budgétaire et de l'assistance technique, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, l'administration publique, le secteur de sécurité et les mines. Cette stratégie inclut aussi un appui à la fourniture de services sociaux et à la création d'emplois, ainsi qu'au renforcement de la société civile et aux mécanismes de responsabilité sociale (*accountability*).

Elle est en particulier active dans les domaines des infrastructures (pistes rurales), de l'énergie, du secteur privé et du développement urbain. Elle gère les fonds de la *Education Fast Track Initiative*, de même qu'un fonds de développement local à travers le PACV⁷⁶. Elle termine un programme d'appui à la santé mais envisage de se retirer du secteur à partir de 2013.

Le FMI a très récemment convenu un accord avec le gouvernement au titre de la Facilité élargie de crédit, couvrant une période de 3 années (2012-2014), pour un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (environ 198,9 millions de dollars) à déboursier en 6 tranches semestrielles. Le

⁷⁶ Programme d'appui aux communautés villageoises, programme financé notamment par l'AFD, la BM, la BAD et le FIDA. Ce programme s'inscrit dans l'appui à la décentralisation et le développement local.

programme est destiné à accompagner les autorités afin de promouvoir une plus forte croissance, de réduire la pauvreté et de permettre au pays d'atteindre rapidement le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

La BAD a élaboré un Document de Stratégie Pays pour la période 2012-2016, après avoir prorogé sa précédente stratégie 2005-2009 jusqu'en 2011. Cette nouvelle stratégie est basée sur deux piliers : la gouvernance économique et financière (gestion des finances publiques, gouvernance dans le secteur extractif, budget de l'Etat) ; et les infrastructures d'appui au développement (énergie et transport).

Les Agences spécialisées du Système des Nations Unies interviennent chacune dans les domaines de leurs compétences, avec une large place accordée à l'appui institutionnel et au renforcement des capacités. La stratégie de coopération du Système des Nations Unies pour la période 2012-2014 a identifié quatre domaines stratégiques complémentaires en cohérence avec les priorités nationales : (i) amélioration du niveau de vie des populations ; (ii) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles ; (iii) appui à la protection et à la gestion durable de l'environnement ; (iv) lutte contre le VIH/SIDA.

La Guinée est également à l'ordre du jour de la Commission de Consolidation de la Paix (NU) depuis février 2011. Une lettre d'engagements mutuels a été signée en septembre 2011. Trois axes prioritaires d'intervention ont été identifiés : (i) réconciliation nationale, (ii) RSS et (iii) appui à la réinsertion socio-économique des jeunes et des femmes. Une première vague de projets, financés à travers un Fonds pour la Consolidation de la Paix (FCP) a été adopté en octobre 2011, comprenant notamment le financement du recensement biométrique des forces armées et des mesures d'accompagnement pour la mise à la retraite de 3.928 membres des forces de sécurité.

Les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux concentrent leurs aides dans les domaines suivants :

- Japon (JICA) : développement rural, santé et éducation ;
- Etats-Unis (USAID): appui à la RSS sous forme d'AT et de formations, gouvernance (y compris élections), réforme du secteur de la sécurité, secteur privé, mines, santé-sida, éducation, développement rural, environnement, le tout essentiellement à travers et en appui à la société civile, avec une attention toute particulière aux aspects genre
- Chine : infrastructures (y compris la construction du nouveau stade de Conakry et de l'hôpital de Kipé, également à Conakry), télécommunications, santé
- Russie: éducation (sous forme de bourses) et appui à la RSS
- Ukraine: éducation (sous forme de bourses)
- BID et autres fonds arabes : infrastructures (énergie, transports)
- L'Afrique du Sud (élections) et le Brésil sont des bailleurs prospectifs encore relativement modestes mais qui commencent à s'impliquer dans des petits projets

III. 3. – Les autres politiques de l'UE

En tant que PMA, la Guinée bénéficie déjà du régime commercial « tous sauf les armes », lui donnant un accès libre au marché européen pour autant qu'ils répondent aux normes techniques, sanitaires et phytosanitaires européens. Peu intégré dans la sous-région (hors zone CFA, barrières non-tarifaires à l'intérieur du pays et aux frontières), la Guinée est certes peu impliquée dans les négociations d'un APE, mais s'inscrit dans le cadre défini par la CEDEAO en matière de gouvernance et d'intégration régionale.

En Afrique de l'Ouest, dans le cadre des négociations d'un APE, l'agriculture prend une place centrale. En Guinée, l'impact négatif de la PAC sur une agriculture graduellement libéralisée, est évoqué comme facteur de réticence, sans qu'il n'ait pour autant pu être documenté de manière convaincante⁷⁷, alors que le potentiel de l'agriculture guinéenne pourrait au contraire en faire un vecteur d'exportation important dans la sous-région à condition de finaliser la création du marché régional intérieur. En 2011 des mesures restrictives ont été imposées, contraires aux directives de la CEDEAO, visant à limiter la réexportation des produits importés à un prix subventionné (riz et pétrole) et l'exportation de produits locaux, notamment alimentaires, à un moment où la production locale était très faible.

Le secteur de la pêche ne répond plus aux normes sanitaires européennes depuis plusieurs années. Les problèmes de déstructuration du secteur (y compris le développement de la pêche illégale) et les mesures appropriées imposées en 2005 et 2009 ont empêché la Guinée d'accéder aux programmes d'appui intra-ACP conçus pour aider les pays côtiers pour se remettre à niveau.

En ce qui concerne la politique migratoire, la Guinée ne s'est pas dotée d'une législation spécifique. Quelques Etats Membres (France, Espagne) ont signé des accords bilatéraux avec le Gouvernement pour la réadmission de ressortissants guinéens qui sont entrés illégalement dans leurs pays⁷⁸.

La coopération avec l'UE devrait être améliorée, notamment au niveau du contrôle policier et des services de renseignement en vue de lutter contre les divers types de trafic illicite (personnes, drogues, armes, ...)⁷⁹.

Le secteur des technologies de l'information et de la communication est très compétitif et ouvert aux capitaux étrangers qui dominent le secteur. Le téléphone mobile se répand très rapidement en supplantant le réseau à ligne fixe, quasiment inexistant et déclinant. Alors que les problèmes internes ont empêché la Guinée de s'accorder au câble sous-marin précédent, en 2011 les fonds nécessaires ont pu être mobilisés, avec l'aide notamment de la BM, pour raccorder la Guinée au nouveau câble de fibre optique de dernière génération qui est en cours d'installation autour de la côte africaine, permettant à la Guinée courant 2013 d'accéder aux réseaux de communication de troisième génération à des coûts attractifs une fois que les interconnexions terrestres auront été établies.

III. 4 - Dialogue politique avec le pays partenaire

Après la tenue des élections locales en décembre 2005, et la mise en œuvre des engagements au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, la coopération avec la Guinée s'est normalisée avec pour effet la signature de la stratégie de coopération et du programme indicatif national pour le 9ème FED en décembre 2006 à Bruxelles.

A la suite du coup d'état de décembre 2008, une nouvelle procédure de consultation au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou s'est ouverte et une feuille de route de sortie de crise adoptée en juillet 2009. Les développements positifs en 2010, qui ont culminé dans l'élection et l'investiture du Président Alpha Condé ont été pris en compte par le Conseil, qui, en juillet 2011, a assoupli sa position dans une nouvelle décision au titre de l'article 96⁸⁰, tout en rappelant que la

⁷⁷ ECORYS e.a., *Mission d'étude sur le commerce: étude d'impact de l'APE et mesures d'accompagnement*, 2010.

⁷⁸ En février 2008, l'Espagne a signé un accord avec le Gouvernement pour que la Guinée puisse accéder au système FRONTX de contrôle des migrations clandestines.

⁷⁹ L'UE s'est cependant déclarée être dans l'impossibilité de coopérer dans ce domaine tant qu'une personne sous sanction, inculpée comme un des responsables présumés de la répression violente des manifestations du 28 septembre 2009 reste en charge des services spéciaux de la lutte contre la drogue et le crime organisé.

⁸⁰ Décision 2011/465/UE du 18 juillet 2011; JO L 195 du 27.7.2011, p. 2.

transition sera considérée finalisée après la tenue d'élections législatives libres et transparentes. La Décision du Conseil intervenue en juillet 2011 prévoit que le DSP/PIN 10^e FED peut être signé dès transmission par les autorités compétentes d'un chronogramme détaillé des législatives. Le Conseil du 16.7.2012 a prorogé le délai pour la tenue d'élections législatives jusqu'à fin 2012⁸¹. Les actions directement en appui aux populations pourront être débloquentes dès ce moment, tandis que le déblocage du reste de l'enveloppe A du 10^e FED reste conditionné par la tenue effective d'élections libres et transparentes avant fin 2012⁸².

Suite aux événements du 28 septembre 2009, la Commission européenne avait par ailleurs décidé début 2010 de reprendre les fonctions d'Ordonnateur national du FED. En juin 2011, la Commission a marqué son accord pour restituer les fonctions d'Ordonnateur national aux autorités guinéennes. La remise effective des fonctions d'ON n'aura été réalisée qu'en mars 2012, le temps que les autorités s'organisent, désignent l'ON et recrée une cellule d'appui à l'ON, pleinement intégrée dans l'administration guinéenne et composée de fonctionnaires, conformément à la *backbone strategy*.

Tout au long de la période où la Délégation a assumé les fonctions d'ON, elle a veillé à tenir informé le Gouvernement de ses actions, alignées sur le DSRP et conçues en concertation avec les partenaires impliqués dans chacun des secteurs concernés.

L'intensité du dialogue sur le profil gouvernance et la stratégie de réponse préparée en janvier 2012 sous forme d'un plan d'action gouvernance⁸³, de même que les échanges réguliers dans le cadre des missions de suivi « article 96 » confirment la qualité du dialogue politique dans le cadre du partenariat entre l'UE et la Guinée depuis la transition en 2010. Ce dialogue se focalise pour l'instant encore sur la feuille de route de sortie de crise et les problèmes de gouvernance économique et judiciaire dans les secteurs de concentration du 9^e FED. Une plateforme de dialogue impliquant la société civile existe déjà dans le secteur de la justice, et il a été décidé, en concertation avec les services de l'ON du FED de mettre en place un cadre de concertation régulière avec les acteurs non-étatique dans le cadre de la programmation et le suivi de la mise en œuvre de la coopération européenne avec la Guinée.

III.5 - Etat de partenariat et progrès accomplis dans le processus d'harmonisation

Dans le souci d'une meilleure coordination et cohérence de leur contribution au développement économique et social de la Guinée, les PTFs ont, dans l'esprit de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra, pris l'initiative de mettre en place un certain nombre de groupes thématiques ou sectoriels en vue de renforcer leur coordination et leur collaboration et harmoniser leurs modes d'intervention. Cette volonté est désormais partagée par les plus hautes autorités⁸⁴ du pays.

Les groupes thématiques sont aussi un cadre de dialogue entre le Gouvernement, les PTF et les autres familles d'acteurs : organisation de la société civile (OSC), secteur privé, élus, etc., tous

⁸¹ Décision 2012/404/UE du 16 juillet 2012; JO L 188 du 18.7.2012, p. 17.

⁸² Sachant que les fonds du 10^e FED ne peuvent plus être engagés après le 31 décembre 2013 (Accord de Cotonou, Annexe Ib, point 5) et que la revue de fin de parcours est le dernier moment pour revoir les allocations à la baisse une fois que le DSP/PIN est signé (Accord de Cotonou, Annexe IV, article 5.7), ce délai ne pourra plus être prorogé sans impact sur l'enveloppe financière allouée à la Guinée, sachant que la Commission devra prendre une décision dans le cadre de la revue en fin de parcours au cours de l'automne 2012.

⁸³ Le profil gouvernance, préparé avec les Etats membres, a été transmis au Premier Ministre en juin 2011. Le Gouvernement a formé un groupe de travail interministériel qui a formulé des commentaires et des précisions sur ce document en août 2011. Sur base du profil finalisé, le Chef de Délégation de l'UE et les ambassadeurs des Etats-membres ont partagé leur analyse avec ce groupe de travail présidé par le Premier Ministre en septembre 2011, suite à quoi le Gouvernement a préparé son plan d'action gouvernance (cf annexe A.9).

⁸⁴ Au cours de sa rencontre en juillet 2011 avec les PTFs, le Président de la République a souhaité que des cadres de concertation (comités) soient mis en place afin de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires.

impliqués dans le suivi soit d'une thématique (planification, décentralisation, ...), d'un secteur (santé, éducation, ...) ou sinon d'un thème transversal (environnement, ...).

L'implication du Gouvernement et son leadership effectif pourraient néanmoins être améliorés pour renforcer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires et faciliter l'harmonisation et la programmation des interventions. Un atelier de concertation entre les différentes parties prenantes sur l'efficacité de l'aide et la division du travail est prévu au cours du second semestre 2012, afin de sensibiliser les uns et les autres sur ce point.

La stratégie de réponse proposée tient notamment compte de la coordination des partenaires et de la division du travail.

CHAPITRE IV : LA STRATEGIE DE REPONSE

IV.1 - LES DETERMINANTS DU CHOIX DE LA STRATEGIE DE COOPERATION

Le diagnostic de la situation économique et politique du pays a fait ressortir des contraintes majeures de gouvernance et d'absence d'infrastructures capables de fournir les bases solides d'un développement durable. Les politiques menées étaient très centralisées, s'appuyant sur une administration caractérisée par la corruption, la culture de l'impunité et la dégradation des conditions de fonctionnement en général qui résultent dans l'incapacité de livrer les services de base de manière satisfaisante aux populations et à créer un environnement propice à l'investissement et à la croissance. Une refonte drastique de la structure de l'Etat s'impose par conséquent, basée sur une déconcentration et une décentralisation effective d'une partie de l'action publique, axée sur le développement local des services de base.

Dans le respect des objectifs de développement que s'est fixé la Guinée et conformément à la politique de l'UE de concentration de l'aide, exprimée dans l'agenda pour le changement de la politique européenne de développement⁸⁵ et tenant compte des ressources programmables au titre du 10^{ème} FED, trois domaines de concentration ont été retenus: la **bonne gouvernance**, la provision de **services de base** orphelins (santé, eau) - à travers un approche sectorielle prenant pleinement en compte la décentralisation - où des progrès réels et rapides peuvent être réalisés dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et les **transports**, tant dans ses aspects politiques et institutionnels que dans sa dimension de réhabilitation effective d'axes routiers prioritaires, dans la mesure du possible en partenariat public-privé avec le secteur minier, premier client du secteur routier, afin de désenclaver les zones agricoles et de rendre accessibles les services socio-économiques de base

Parmi les critères qui ont présidé à ce choix, il faut noter :

- la cohérence avec les priorités fixées dans la stratégie guinéenne de réduction de la pauvreté formulée dans le DSRP 2011-2012
- la cohérence avec les objectifs de la politique de coopération au développement de l'Union européenne (y compris l'agenda pour le changement rendu public en octobre 2010), des Etats Membres et des autres bailleurs de fonds;
- le volume indicatif de fonds disponibles de 174,3 millions d'euros d'aide programmable sur 2 ans en plus de 25 millions en aide d'urgence, soit environ 100 millions euro par an, représentant près de 7-8% du volume d'investissements prévisionnels et presque 20% des investissements publics sur la période;

⁸⁵ COM(2011)637 : Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement.

- la nécessité de concentrer les interventions de l'UE dans les domaines où elle a un réel avantage comparatif : (1) l'UE se positionne comme un des rares bailleurs pouvant mobiliser des fonds significatifs dans le secteur des transports, secteur de longue expertise et crucial pour le décloisonnement et le développement du secteur rural où vit trois quart de la population guinéenne ; (2) les articles 8 et 9 de l'Accord de Cotonou prévoient un dialogue politique sur les éléments essentiels (démocratie, Etat de droit et droits de l'homme) et fondamentaux (gouvernance) et donnent un mandat très fort à l'UE de s'impliquer dans le domaine de la gouvernance ; (3) la Délégation de l'UE en Guinée dispose d'une équipe permanente de chargés de programme multidisciplinaires, lui permettant de travailler dans des domaines transversaux tels que la décentralisation et le développement local ;
- la prise en compte que l'aide européenne est donnée sous forme de dons et recherche conséquente de complémentarité entre dons, prêts concessionnels ou capitaux privés (secteurs publics marchands tels que l'eau et l'énergie urbaine), y compris sous forme de partenariats publics-privés (notamment dans le secteur des infrastructures dont le secteur minier notamment a une demande très forte et des moyens à investir) ;
- la recherche de complémentarité et de division du travail entre partenaires: (1) retrait du secteur de l'agriculture où sont déjà présents notamment la BM, l'AFD, la BAD, le FIDA ; (2) absence du secteur de l'éducation (approche sectorielle en place avec la participation active de la France, de la BM, USAID,...) au bénéfice de secteurs sociaux orphelins de la santé, eau et assainissement, secteurs complémentaires dans lesquels des progrès rapides vers l'atteinte des OMD peuvent être réalisés⁸⁶.

Au-delà de ces critères, quelques principes de base ont guidé la formulation de la stratégie de réponse :

- l'importance de la gouvernance comme facteur essentiel de développement à travers une meilleure gestion et une meilleure utilisation des ressources disponibles ainsi que le renforcement de l'Etat de droit; cela implique notamment une attention permanente au renforcement des capacités et au développement des outils de gestion, y compris à travers le développement de la capacité de collecte, de traitement et d'exploitation des données statistiques pour la programmation, la mise en œuvre et le suivi ;
- la nécessité d'un développement équitable ayant un impact direct sur les populations, notamment à travers le désenclavement routier, et la mise en œuvre effective d'une politique de décentralisation, destinée à financer le développement des collectivités afin de leur donner les outils nécessaires pour offrir les services socio-économiques de base (notamment accès à l'eau et aux soins de santé) relevant de leur domaine de compétence; cela impliquera la mise en place d'un mécanisme de financement de la décentralisation abondé notamment par les contributions du secteur minier (en augmentation significative dans les années à venir) ;
- l'assurance d'un développement durable, à travers une mise en valeur du pays soucieux de l'environnement et un aménagement du territoire cohérent, visant à renforcer la résilience au changement climatique et une gestion durable des ressources naturelles renouvelables ;
- l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration des politiques sectorielles et dans le suivi de leur mise en œuvre, y compris les acteurs étatiques décentralisés (autorités locales) et les acteurs non-étatiques issus de la société civile et du secteur privé.

IV.2 - PRESENTATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE COOPERATION

⁸⁶ Cette recherche de complémentarité peut conduire l'UE à confier des fonds à une institution internationale spécialisée (par exemple le FMI pour la mise en place de l'unicité du trésor) ou à un de ses Etats membres dans les secteurs où l'UE prévoit une stratégie de sortie (développement rural).

L'objectif global de cette stratégie de coopération de l'UE au titre du 10^{ème} FED est d'appuyer le gouvernement de la Guinée d'une manière durable dans sa stratégie de réduction de la pauvreté, décrite dans le DSRP 2011-2012 et dans le Plan quinquennal de développement socio-économique 2011-2015, dans un contexte de renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et de l'insertion progressive de la Guinée dans l'économie mondiale.

Pour ce faire et en s'assurant d'une coordination avec les autres des PTF dans le respect d'une division du travail, l'Union Européenne concentrera les ressources disponibles dans les domaines suivants:

Domaine d'intervention n°1 : La gouvernance

Il s'agit d'appuyer les efforts du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance dans ses dimensions politique, économique et sociale et en particulier la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, la réforme de l'Etat à travers l'amélioration de la gestion des finances publiques et la mise en place effective de la décentralisation comme moteur de la démocratie à la base et comme instrument pour atteindre les populations les plus vulnérables (avec l'implication effective des acteurs non étatiques).

Ce domaine a été identifié comme un secteur de concentration pour les raisons suivantes: (i) le déficit en matière de gouvernance est l'une des caractéristiques majeures de la Guinée et la raison principale du manque de développement du pays en dépit de son potentiel économique très important; (ii) le plan quinquennal du Gouvernement et le DSRP 2011-2012 ont identifié la bonne gouvernance comme un axe clé d'intervention pour la bonne gestion des affaires publiques; (iii) des progrès dans la bonne gestion des finances publiques sont nécessaires pour permettre à l'Etat d'assurer ses missions; (iv) répond aussi aux priorités identifiées dans le Programme pour le Changement.

La restauration effective de la séparation des pouvoirs et en particulier la mise en place d'un pouvoir législatif, l'affirmation de l'indépendance de la justice, la subordination du secteur de sécurité aux autorités publiques et la réforme en profondeur du secteur de sécurité, forment les clés de voûte pour lever les contraintes au développement et à la croissance durable et équitable et pour recréer un environnement plus favorable à l'épanouissement du secteur privé et à l'amélioration du climat des affaires.

En ce qui concerne la gouvernance économique, l'appui se fera dans le cadre de la nouvelle dynamique créée par la reprise, début 2011, des relations avec les institutions de Breton Woods. La stratégie des autorités, qui inclut des mesures importantes dans les domaines de la gestion des finances publiques (GFP) – tant au niveau des recettes qu'au niveau de la chaîne des dépenses -, de réforme de l'administration publique, et des mines, consiste d'abord à rétablir des contrôles de base sur les finances publiques en imposant la conformité aux règles existantes, avant de s'engager dans une réforme complète de la GFP et de la fonction publique. Cette première phase, encadrée et coordonnée par différents PTF, est entamée et devra se poursuivre et s'approfondir.

En ce qui concerne la dimension décentralisée choisie, l'UE continue à appuyer la dynamique déclenchée sous le 9^{ème} FED et qui perdurera au-delà du 10^{ème} FED. L'atteinte des OMD passe nécessairement par l'augmentation de la qualité des services offerts au niveau déconcentré et décentralisé. Ceci implique un effort considérable tant en termes de ressources financières à mobiliser qu'en termes de ressources humaines (dans son aspect aussi bien quantitatif que qualitatif et institutionnel). Les perspectives offertes par le développement minier posent un double défi supplémentaire d'aménagement réfléchi du territoire et de distribution équitable, y compris géographique, des fruits de la croissance attendue. Les sources de développement du développement local (basée sur les contributions des compagnies minières prévues au code minier et les contributions venant du budget de l'Etat et de la fiscalité locale) devront être gérées

de manière transparente, sur base du principe de *redevabilité*. L'appui à la décentralisation deviendra ainsi un enjeu politique majeur, affectant les finances publiques, les capacités institutionnelles de l'administration centrale et décentralisée et les secteurs décentralisés.

A ce stade, il n'y a pas de cadre formel de concertation par le Gouvernement des acteurs non-étatiques (ANE). Il existe toutefois des réseaux d'ANE qui sont ponctuellement sollicités par les autorités pour des consultations thématiques ou sectorielles. Il s'agira de systématiser cette pratique, également du côté des PTF et de renforcer les capacités des ANE, afin de les impliquer davantage dans la préparation et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

Domaine d'intervention n°2: La provision de services de base orphelins (santé, eau), à travers une approche décentralisée

L'atteinte des OMD constitue une priorité du Gouvernement qui en a fait un des axes stratégiques de son programme de lutte contre la pauvreté.

Sur base d'une analyse exhaustive et partagée des politiques et stratégies nationales, notamment la stratégie de développement du service public de l'eau adoptée en 2011, le Gouvernement a décidé de concentrer l'allocation octroyée dans le cadre de l'Initiative européenne pour les OMD à la réduction de moitié du pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base (OMD 7c). L'UE entend soutenir le Gouvernement dans ces actions visant à réduire la morbidité et la mortalité infanto-juvénile par la promotion de l'hygiène et de la santé infantile, renforcer les capacités des communes dans la mise en œuvre des services de base de qualité aux populations et surtout rendre disponible une eau de qualité en quantité suffisante tout en réduisant la pénibilité de l'approvisionnement en eau des ménages.

Après le retrait annoncé par la BM du secteur de la santé, celui-ci restera largement orphelin. Au cours des années '80-'90, la Guinée était devenu un pays-modèle dans le secteur, ayant élaboré un vaste programme pour opérationnaliser l'initiative de Bamako en faveur de la santé primaire. Depuis, le secteur a beaucoup reculé et la Guinée présente à ce jour des indicateurs de performance en santé et en santé reproductive parmi les pires du continent. En interaction avec le programme eau, la situation devrait pouvoir être redressée à travers un appui sectoriel au plan national de santé. L'intervention de l'UE visera à soutenir l'administration guinéenne, actuellement peu efficace, afin de relancer au plus vite la production de services de qualité par le système de santé.

Mettre en œuvre ces stratégies sectorielles via une approche décentralisée renforcera également les capacités des collectivités locales ainsi que les organisations de la société civile afin de donner aux collectivités les outils pour mener une politique locale axée sur les compétences qui leur sont attribuées. La mise en place d'un dispositif de financement de la décentralisation et de développement local, combinée à un renforcement des institutions au niveau local et national, permettra de donner l'accès de celles-ci au financement des services de base décrits ci-dessus.

Domaine d'intervention n°3: Les transports

L'objectif de l'intervention de l'Union européenne dans le secteur des transports en Guinée est de contribuer au développement économique et social du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration régionale en assurant l'accès aux services de base, aux échanges, au commerce et aux déplacements pour l'ensemble des membres de la société.

La continuité de l'aide européenne dans le domaine des transports a été privilégié pour les raisons suivantes : (i) l'urgence dans l'élimination des entraves physiques et non physiques à la libre circulation des biens et des personnes, notamment sur les axes principaux, les infrastructures de

transport jouant un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, le décroisement des zones rurales et l'accélération de la croissance et du développement économique et commercial du pays; (ii) la nécessité d'accompagner et d'approfondir le dialogue sectoriel et de consolider les réformes du secteur entamées ces dernières années ; (iii) l'avantage comparatif de l'Union européenne, principal bailleur de fonds du secteur, notamment dans le renforcement de capacités, et qui possède une expertise technique importante et une bonne compréhension du cadre institutionnel ; (iv) le fort engagement de l'Union européenne dans les efforts d'intégration régionale et notamment dans le secteur des transports de tous les pays de la sous-région, ce qui permet une cohérence dans le choix des axes transfrontaliers et une coordination dans le dialogue avec les institutions régionales, notamment pour les questions de protection du patrimoine, la libéralisation du secteur, et l'amélioration de la sécurité routière.

Compte tenu des difficultés de planification récentes et des perspectives économiques qui se profilent dans les années à venir, l'approche stratégique dans le 10^{ème} FED ne sera pas de promouvoir une actualisation du Plan national de transport (PNT) ni du Programme sectoriel routier (PSR) ni de créer des nouveaux plans d'envergure similaire, ce qui représenterait un exercice trop vaste, mais d'accompagner le Gouvernement dans la rédaction d'une lettre de politique et de stratégie sectorielle qui fixe des objectifs concrets sur un horizon de 5 ans et établisse les objectifs stratégiques à moyen et long terme. Il s'agira donc d'une stratégie intérimaire du secteur, en attendant la formulation d'une politique sectorielle plus complète sur un horizon de 15 à 20 ans⁸⁷.

L'aide européenne dans le secteur des transports portera sur le renforcement de la capacité institutionnelle des structures publiques et acteurs privés intervenant dans le secteur, la réorganisation des transports de marchandises et personnes, la mobilité urbaine, le soutien à la protection et à l'entretien des infrastructures et la réhabilitation du réseau structurant. Cette stratégie répond aux objectifs prioritaires identifiés dans le troisième axe du DSRP 2011-2012, portant sur les sources de croissance économique. Elle vise également la complémentarité avec les appuis des autres bailleurs de fonds et à explorer la possibilité de partenariats publics-privés, en cohérence avec le nouveau Code Minier et les politiques et interventions dans le secteur minier.

IV.3 - VIABILITE ET RISQUES DE LA STRATEGIE DE COOPERATION

Cette stratégie basée sur trois grands thèmes (bonne gouvernance, accès aux services de base orphelins avec un potentiel important d'accélération de l'atteinte des OMD, et les transports au service des thèmes précédents) devrait contribuer aux objectifs affichés par le Gouvernement guinéen.

La gouvernance est au cœur de cette stratégie de lutte contre la pauvreté et de relance de la croissance économique durable et équitable. Un engagement politique ferme des autorités pour restaurer l'Etat de droit et la volonté persistante des partenaires guinéens de l'appuyer dans ses efforts, sont des facteurs essentiels pour avancer dans les multiples réformes qui sont initiés.

Le succès de la Stratégie reposera également sur l'existence d'un environnement favorable pour le secteur privé (réforme du cadre réglementaire et de la justice) ainsi que la mise en œuvre effective de politiques cohérentes dans les secteurs socio-économiques de base. Cela implique également un renforcement de l'administration dans ses fonctions régaliennes et explique l'accent mis sur le renforcement institutionnel et la *back one strategy*.

⁸⁷ En complémentarité des actions de l'UE, l'AFD a l'intention d'appuyer les autorités guinéennes dans la préparation d'un cadre stratégique pour les transports ferroviaires, intégrant la problématique de l'évacuation des minerais et de l'interconnexion passagers / fret dans une approche de développement de l'intégration sous-régionale.

Le déroulement d'élections législatives libres et transparentes avant fin 2012 dans un climat apaisé constitue un élément de risque pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération. La tenue de ces élections conditionne la mise en œuvre d'une partie importante du PIN et la *sunset clause* du 10^e FED, impliquant que les fonds du 10^e FED doivent être engagés avant fin 2013, ainsi que la Revue de Fin de Parcours, imposent des contraintes calendaires importantes.

Le bon déroulement de ces élections va également être un facteur d'apaisement général, diminuant le risque sécuritaire et d'instabilité socio-économique résultant d'un report de décisions d'investissement et un manque conséquent de perspectives de croissance et de développement.

En outre, la viabilité de l'intervention dans le secteur des transports repose sur l'existence d'un système de protection et d'entretien routier performant et qui dispose des ressources nécessaires. Elle se fonde également sur les capacités du Gouvernement à exercer ses fonctions en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre de façon efficace et en répondant à des principes d'équilibre institutionnel (division du travail et respect des attributions), de transparence, de contrôle interne et en se conformant aux procédures.

De manière transversale, la viabilité à long terme des interventions européennes dépendra également de la mise en œuvre effective des politiques environnementales. A cet effet, il sera veillé à une prise en compte systématique de l'impact environnemental des interventions européennes.

L'ampleur et la gestion des risques dépendent de la détermination du Gouvernement à : (i) augmenter progressivement la redevance sur le prix du carburant pour le Fonds d'entretien routier ; (ii) appliquer les réglementations régionales et nationales en terme de contrôle de la charge à l'essieu ; (iii) réguler l'exercice professionnel des transporteurs sur base des règles du libre marché ; (iv) redéfinir et mettre en œuvre les politiques sectorielles de forme transparente et coordonnée avec les bailleurs de fonds et le secteur minier.

IV.4 - STRATEGIE DE LA COOPERATION DE LA BEI

La facilité d'investissement de la BEI constitue également un instrument de financement à long terme de l'accord de Cotonou. Ses interventions sont orientées vers la promotion du secteur privé ainsi que vers le développement des infrastructures économiques.

En raison de la feuille de route de sortie de crise résultant des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou sur laquelle la BEI est alignée et l'instabilité politique et économique de ces dernières années, la Banque n'a qu'un *pipeline* très succinct de projets en Guinée.

Les perspectives de reprise de l'activité de la BEI en Guinée sont en cours d'élaboration, avec une orientation prioritaire sur les infrastructures de base. Les opportunités dans le secteur minier seront étudiées avec prudence au vu des développements dans le pays et de la politique de la Banque sur ce secteur. L'implication de la BEI dans la réflexion autour des outils adéquats en appui au développement deviendra de plus en plus stratégique. Ainsi, l'abandon progressif de l'approche projet au profit d'un mixte de ressources publics-privés et de subventions-prêts (*blending*) se renforcera dans les années à venir et devra se traduire dans les stratégies de coopération⁸⁸.

⁸⁸ COM(2011)637 du 13.10.2011, *Augmenter l'impact de la politique de développement de l'UE: un agenda pour le changement.*

DEUXIEME PARTIE

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

V.1.- INTRODUCTION

Sur base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés.

V.2. - LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de l'Union européenne avec la Guinée au titre du 10^{ème} FED sera financée principalement à partir de l'enveloppe A (174,3 millions d'euros) et de l'enveloppe B (61,53 millions d'euros).

Pourront s'y ajouter des actions financées sur les enveloppes régionales et intra-ACP du FED, sur lignes budgétaires de la Commission européenne et par la Banque européenne d'investissements.

V.2.1. - 10^{ème} FED, enveloppe A

L'enveloppe A, objet de cette programmation, servira à couvrir les opérations de développement à long terme retenues dans le cadre de la stratégie. Cette enveloppe comprend le montant de base (165,9 millions d'euros) et la tranche allouée au titre de l'Initiative pour les OMD (8,4 millions d'euros)⁸⁹. A titre indicatif, la répartition de cette enveloppe pour les différentes composantes de la stratégie est proposée comme suit :

- Secteurs de concentration (gouvernance, services de base et transport): 97%
- Autres programmes: 3%

La répartition entre les différents domaines de coopération est reprise dans le tableau ci-après :

Domaines de coopération 10 ^{ème} FED		% de l'enveloppe	
Secteurs de Concentration	Gouvernance	33%	97%
	- Réforme de la gestion des finances publiques	7%	
	- Renforcement institutionnel de la décentralisation	6%	
	- Réforme de la justice	11%	
	- Réforme du secteur de sécurité	9%	
	Services de base	16%	
	- Décentralisation et secteurs sociaux de base (santé, assainissement)	11%	
	- Initiative OMD (eau, santé, assainissement)	5%	
	Transports	48%	
	- Appui à la gestion des transports routiers	48%	
	- Développement urbain (enveloppe B + préparation 11 ^e FED)	p.m.	
Hors concentration	Programme d'appui aux Acteurs non-étatiques	3%	3%
Total Enveloppe A 10^{ème} FED		100,0%	100,0%

⁸⁹ Décision C(2011)7614 du 28.10.2011, fixant l'allocation pays pour la Guinée, et Décision C(2011)9773 du 20.12.2011, fixant les allocations pays dans le cadre de l'initiative européenne pour les OMD.

V.2.2. - 10^{ème} FED, enveloppe B

Cette enveloppe d'un montant de 61,53 millions d'euros est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'Union européenne, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement, ainsi qu'un soutien à la transition et à la sortie de crise.

Conformément à l'article 3, point 5 de l'Annexe 4 de l'Accord de Cotonou, ce montant peut être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins⁹⁰.

L'enveloppe B du 10^{ème} FED a été engagée dès 2010 selon l'allocation suivante (en euros):

	engagé	à engager
Gouvernance		
- Elections présidentielles et législatives	9.950.000	5.240.000
- Réforme du secteur de sécurité		
- Appui au processus DSRP / renforcement des statistiques	5.000.000	
- iPPTE : apurement des arriérés sur le FED gérés par la BEI	15.410.000	
Services de base		
- Amélioration de la sécurité nutritionnelle urbaine	5.330.000	
- Consolidation des appuis à la CNOP	1.600.000	
- Programme urbain à haute intensité de main d'œuvre	8.000.000	
Hors concentration		
- Programme d'appui à l'ON / Facilité technique de coopération	11.000.000	
Total :	56.290.000	5.240.000
	61.530.000	

Le projet d'apurement des arriérés accumulés par la Guinée sur les prêts FED gérés par la BEI permettra à la Guinée d'honorer ses obligations dans le contexte de l'Initiative des Pays Pauvres Très endettés (PPTE) maintenant que le pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative d'allégement de la dette.

Le projet d'appui à la réforme de sécurité est instruit en même temps que le projet financé sur l'enveloppe A (cf. point 5.3.1 infra).

V.2.3. - Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10^{ème} FED comprend également la « Facilité d'investissement », instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement (BEI). La Facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Le réengagement de la BEI en Guinée est conditionné par la tenue d'élections législatives libres et transparentes et par l'apurement des arriérés sur les prêts octroyés dans le passé sur le FED et gérés par la BEI⁹¹.

V.2.4. Programme indicatif régional

Dans le cadre du FED, une enveloppe spécifique sert à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest.

⁹⁰ Allocation initiale de 16,2 millions euros, augmenté de 5,33 millions euros dans le cadre de la réponse de l'UE à l'augmentation des prix alimentaires mondiaux en 2008 et enfin la Décision C(2010)5123 du 29.7.2010 augmentant l'enveloppe B de 40 millions d'euros.

⁹¹ Prévu au cours du 2nd semestre 2012, au moment de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Cette enveloppe, révisée à mi-parcours début 2012, ne fait pas partie du programme indicatif national mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation de la Guinée aux programmes envisagés dans le cadre régional.

De même il existe une enveloppe intra-ACP financée à partir du FED pouvant avoir des retombées sur la Guinée (telle que les facilités eau et énergie, le partenariat pour les infrastructures en Afrique, etc.). Comme l'enveloppe régionale, l'enveloppe intra-ACP ne fait pas partie du programme indicatif national.

V.2.5. - Autres instruments financiers

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des Actions extérieures financés sur le budget général de la Commission (par exemple les lignes budgétaires thématiques, en particulier les lignes « sécurité alimentaire » et « acteurs non-étatiques et autorités locales » ainsi que l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme) et sur les ressources propres de la BEI. Toutefois, ces financements sont soumis à des procédures particulières et dépendent de la disponibilité des fonds.

V.3 - DOMAINES DE CONCENTRATION

V.3.1- Secteur de la gouvernance

L'objectif poursuivi est d'appuyer les stratégies nationales de modernisation de l'Etat et de réformes administratives en vue de renforcer la gouvernance, avec pour finalité de promouvoir l'efficacité et la transparence dans la gestion des affaires publiques et de conforter l'Etat de droit dans une société démocratique. Les engagements pris dans le cadre du « **plan d'action gouvernance** » élaboré par les autorités guinéennes et transmis formellement à l'Union européenne pour intégration au DSP 10^e FED en janvier 2012 (cf. annexe A9) feront l'objet d'un suivi régulier, notamment à travers le dialogue politique prévu à l'article 8 de l'Accord de Cotonou.

A titre indicatif, une enveloppe de **56,9 millions d'euros** soit environ **33%** de l'enveloppe A est réservée pour ce secteur. Les activités prévues dans ce cadre doivent aider à renforcer les capacités du Gouvernement en matière de gouvernance et d'Etat de droit, dans les domaines de la justice, de la sécurité et des finances publiques, ainsi que dans le renforcement institutionnel de la décentralisation. Si ses sous-secteurs ont été retenus, c'est parce qu'il s'agit de thématiques interdépendants qui se renforcent mutuellement et qui sont en grande partie orphelins dans un pays en situation de fragilité où le nombre de partenaires est limité.

En ce qui concerne **la gestion des finances publiques**, l'appui portera sur des actions prioritaires convenues avec le gouvernement dans le cadre du groupe thématique « macro-économie », co-présidée du côté des bailleurs par la BM et dont font notamment partie, outre la BM, le FMI, l'UE, la France, la BAD et les NU. Les objectifs spécifiques seront de restaurer les bases d'un fonctionnement normal, en ciblant notamment les chaînes des dépenses et des recettes, la fonction comptable, les corps de contrôle, les marchés publics et le renforcement institutionnel du MEF. L'indicateur de performance le plus important sera le retour à l'éligibilité à l'aide budgétaire dans les meilleurs délais en début du 11^e FED.

Pour les domaines de la réforme de **la sécurité**, il s'agira d'accompagner les autorités dans le redimensionner les corps constitutifs du secteur de sécurité (armée, police, garde-forestiers, protection civile, justice), notamment en assurant des passerelles entre corps excédentaires et corps déficitaires (gardes forestiers et sécurité civile notamment), en modernisant le régime de retraite et en contribuant à la réintégration socio-économique du personnel dont le profil n'est

plus en adéquation avec les exigences de forces de sécurité modernisées, cherchant à rendre leur dignité à chacun et à en faire des moteurs de développement dans leur milieu de réinsertion. Dans ces processus de réforme, les capacités des services de planification, des organes assurant le suivi / évaluation des politiques et des directions administratives et financières seront particulièrement renforcées. Une structure de concertation, co-présidée du côté des partenaires par les NU, est déjà en place, auxquelles participent outre les NU, l'UA et la CEDEAO, l'UE et ses Etats membres, les Etats Unis et d'autres partenaires bilatéraux. Le but à moyen terme est d'arriver à constituer une armée professionnelle et républicaine, respectée par la population.

Dans le domaine de **la justice**, les axes d'intervention viseront notamment, en adéquation avec le plan d'action de la réforme et avec la carte judiciaire et pénitentiaire élaborées à la suite des Etats Généraux de mars 2011, à assurer une plus grande indépendance de la justice et un meilleur accès de la population à la justice, à améliorer les processus de gestion et les mécanismes de contrôle, à renforcer les capacités du personnel par des formations et un accompagnement notamment sur les questions de déontologie et de respect des droits de l'homme, y compris dans la lutte contre l'impunité et la réconciliation nationale. Le secteur pénitentier, actuellement gangrené par la mal-gouvernance et source de répression arbitraire, devra être pleinement intégré dans la réforme afin d'en faire un vecteur de protection des droits de l'homme et de crédibilisation de la justice. Un comité de pilotage de la réforme de la justice a été créé en novembre 2011. L'UE assume le rôle de chef de file de la réforme du côté des bailleurs, dont, en premier lieu, outre l'UE, la France et l'Allemagne. Les ONG et défenseurs des droits de l'homme sont pleinement impliqués dans les structures de concertation.

Les réformes du secteur de sécurité et de la justice pourront également contribuer à la **réconciliation nationale**. Un projet d'écoute des victimes des actes de violence et d'injustice restés impunis depuis l'indépendance va être financé Par le Fonds pour la consolidation de la paix. Au bout de cet exercice, en début 2013 vraisemblablement, le Comité provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale, présidé par l'archevêque catholique de Conakry et le premier imam de la Grande Mosquée de Conakry, soumettra des propositions plus concrètes dans ce domaine, auxquelles l'UE pourra s'associer à travers son programme d'appui à la justice.

En matière de **décentralisation**, il s'agira de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (LNPDDL). L'UE assume la coprésidence du côté des bailleurs du groupe thématique couvrant ce domaine d'intervention, et se concertent étroitement avec notamment la Banque Mondiale, le SCAC et l'AFD qui est un des bailleurs de référence du PACV national et de ses déclinaisons en PPP avec le secteur minier dans les zones de Boké (bauxite) et Simandou (fer). Une approche d'appui à la politique sectorielle sera développée et apportera un appui institutionnel aux axes stratégiques d'intervention de la LNPDDL qui vise six résultats spécifiques: (i) les Régions et collectivités locales sont fonctionnelles; (ii) une administration territoriale de développement est opérationnelle; (iii) les collectivités locales disposent des capacités suffisantes pour exercer leurs fonctions; (iv) le financement de la décentralisation est assuré, tant au niveau des dépenses récurrentes qu'au niveau des investissements; (v) l'Etat a mis en œuvre une stratégie de déconcentration et de décentralisation intégrée dans les secteurs; (vi) le pilotage du processus de décentralisation et de déconcentration est assuré. L'UE mettra un accent particulier sur le renforcement de la démocratie locale.

Dans le cadre de ce programme, de fortes synergies seront développées avec les programmes en faveur des services sociaux (appui à la santé et l'initiative OMD dans le domaine de l'eau) ainsi qu'avec la réforme des finances publiques, et avec le **Programme National de Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration Publique en Guinée (PREMA)**, en particulier sur les aspects relatifs à la redéfinition des missions de l'Etat, la déconcentration des services publics et la gestion des ressources humaines.

V.3.2- Secteur des services de base

L'objectif poursuivi est d'améliorer les conditions de santé de la population par une amélioration de l'accès à des services de santé de qualité et par la mise à disposition d'une eau propre et abondante, et d'accélérer l'atteinte des OMD dans ces domaines, actuellement un peu orphelins des partenaires extérieurs.

A titre indicatif, environ **28,4 millions d'euros**, soit **16%** de l'enveloppe A seront réservés à ce secteur. Les principales activités prévues porteront sur:

- un appui aux districts de santé: le district de santé est le niveau qui produit le paquet minimal de soins essentiels. Ceci pourra impliquer la réhabilitation d'infrastructures sanitaires (y inclus infrastructures d'approvisionnement en eau et infrastructures sanitaires), la fourniture des équipements de base, la fourniture d'un stock initial de médicaments essentiels, le renforcement de capacités du personnel,... L'appui sera probablement limité, dans une première phase, à quelques régions et préfectures, ciblées en fonction des indicateurs de santé et d'accès à l'eau (le projet cherchera en effet un maximum de synergies possibles avec les actions dans le cadre de l'initiative OMD).
- Le renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) et éventuellement à la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG), est nécessaire pour encadrer les actions au bénéfice des districts de santé. Les fonctions de coordination, planification, suivi/évaluation, et gestion financière seront particulièrement visées, ainsi que la réforme du Ministère à la lumière et au service de la décentralisation.

Dans le domaine de l'eau, il s'agira d'accélérer l'atteinte de l'OMD 7c, en agissant dans les zones semi-urbaines et rurales de la Guinée pour réduire l'écart entre la région de Nzérékoré et le reste du pays et pérenniser les acquis dans la région de Kankan. Les actions viseront à améliorer le taux d'accès à l'eau potable ainsi qu'à réduire la morbidité et la mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans dans les régions ciblées.

- Améliorer la disponibilité d'eau potable aux points de distribution par une densification des adductions d'eau potable (AEP) dans la région de Kankan et faciliter l'accès à l'eau potable en augmentant le nombre d'équivalents points d'eau (EPE) dans les zones semi-urbaines et rurales de la région administrative de Nzérékoré.
- Opérationnaliser au niveau communautaire la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PECIME) et promouvoir la stratégie d'Assainissement Total Piloté par les Communautés, interventions complémentaires qui permettront de réduire la mortalité infantile.
- Renforcer les capacités des communes en matière de mise en œuvre de services de base de qualité dans le domaine de l'eau aux populations
- Améliorer le monitoring de la réalisation des OMD, notamment par la mise en place au niveau des collectivités locales d'un dispositif efficace de suivi et de reporting de l'état de l'accès à l'eau et des facteurs liés à l'eau responsables de la morbidité et de la mortalité infantile.

Une synergie forte sera établie entre les activités du service public de l'eau et celles des structures de santé afin de promouvoir à la fois la consommation d'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, afin de maximaliser l'impact sur la santé de la mise à disposition d'une eau de qualité et abondante, en vue de contribuer à l'atteinte de l'OMD 4.

De même une synergie forte sera assurée entre le programme d'appui à la décentralisation et son opérationnalisation à travers les secteurs décentralisés de la santé et de l'eau.

Enfin une synergie sera recherchée avec les activités des autres partenaires dans les domaines concernés dans une dynamique d'élaboration d'approches sectorielles. Un groupe thématique co-présidé par UNICEF (et l'UE en appui) est déjà en place dans le domaine de la santé, animée jusqu'il ya peu par la GIZ. En font également partie outre le système onusien (OMS,...), la France, les Etats Unis et d'autres partenaires bilatéraux, ainsi que des représentants de la société civile. L'eau est couverte par un groupe thématique co-présidé du côté des bailleurs par le PNUD et qui embrasse également la problématique de l'énergie et de l'environnement ; il s'agit d'un groupe de travail qui touche également aux problèmes d'aménagement du territoire et qui est appelé par conséquent à travailler en étroite collaboration aussi avec le groupe thématique traitant de la décentralisation et du développement local.

Outre les actions prévues dans le cadre du « plan d'action gouvernance » (cf. annexe A9), le Gouvernement s'engage à revoir les allocations budgétaires aux secteurs sociaux, tout à fait insuffisantes et loin en dessus de la moyenne des PMA de la sous-région, à élaborer une politique des ressources humaines en adéquation avec les besoins des secteurs concernés, notamment dans leur dimension décentralisée, à repenser l'approvisionnement en médicaments essentiels, et à appuyer la mise en œuvre effective de la décentralisation dans les domaines concernés, afin de pouvoir pérenniser les résultats à atteindre.

V. 3.3.- Secteur des transports

L'objectif poursuivi est de contribuer au développement économique et social du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration régionale en assurant l'accès aux services de base, et en favorisant les échanges, le commerce et la mobilité pour l'ensemble des membres de la société.

A titre indicatif, environ **83 millions d'euros**, soit **48%** de l'enveloppe A, seront réservés à ce secteur. Les principales activités prévues porteront sur:

- le développement cohérent et harmonieux du réseau de transports, notamment routiers, y compris la voirie et transports urbains;
- la politique sectorielle et le plan national de transports dans une perspective d'intégration régionale, d'inter-connectivité, d'inter-modalité et de participation du secteur privé ;
- l'appui institutionnel en matière de programmation, de gestion, de suivi contractuel, de contrôle technique, de protection du réseau, d'entretien routier et de financement du secteur ;
- la réorganisation et réglementation des transports de marchandises et personnes ;
- la formation professionnelle et le renforcement du secteur privé local ;
- la voirie et la mobilité urbaine.

Les principales mesures en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement devront permettre et faciliter la mise en œuvre des politiques sectorielles avec l'appui des partenaires au développement.

Ainsi, le Gouvernement s'engage à:

- assurer la conservation du patrimoine routier par l'augmentation des moyens du Fonds d'entretien routier et l'opérationnalisation et renforcement des systèmes de contrôle et pesage ;
- s'aligner sur la réglementation régionale relative à la charge à l'essieu et veiller à son application de forme effective ;

- veiller au renforcement du système de surveillance des travaux ;
- actualiser et assurer la mise en œuvre effective des politiques et stratégies sectorielles de forme transparente et coordonnée avec les bailleurs de fonds et le secteur minier, en particulier, à l'égard du développement du secteur ferroviaire ;
- améliorer la gestion organisationnelle et institutionnelle en rationalisant les ressources disponibles et en assurant le respect des attributions des différentes structures et acteurs intervenant dans le secteur, notamment en ce qui concerne le transport en milieu urbain ;
- faciliter et réguler la circulation des biens et des personnes, par le secteur privé, en régime de concurrence effective ;
- application stricte et transparente du code des marchés publics pour les marchés nationaux;
- favoriser les actions prévues dans le cadre des projets régionaux visant la facilitation des transports.

Pour tout projet routier, une évaluation d'impact environnemental adéquate sera effectuée et, si nécessaire, des mesures d'atténuation proposées et intégrées dans la mise en œuvre. Une attention toute particulière sera ainsi donnée à l'impact environnemental des actions entreprises, prenant également en compte les dynamiques sociologiques autour du réseau routier et en intégrant la lutte contre le VIH/Sida dans les interventions communautaires.

Le financement des activités de soutien au secteur des transports sera conditionné aux mesures ci-dessus mentionnées que le Gouvernement devra obligatoirement prendre et qui seront spécifiées dans les conventions de financement.

V.4. – APPUI BUDGETAIRE

n/a

V.5. - AUTRES PROGRAMMES

A titre indicatif un montant de **6 millions d'euros** soit environ 3% de l'enveloppe A est réservé à un programme, dit « hors concentration », en appui aux acteurs non étatiques (ANE).

Les activités à mettre en œuvre viseront à renforcer leurs capacités institutionnelles d'organisation, de gestion et d'intervention pour qu'ils puissent mieux jouer leur rôle d'interlocuteur reconnu, informé et compétent dans le dialogue politique et dans le renforcement de la démocratie. Outre un programme spécifique de renforcement des capacités, l'implication des ANE est également un thème transversal intégré dans chacun des groupes thématiques et dans les approches sectorielles que l'UE souhaite appuyer dans les secteurs de concentration.

V.6. - THEMES TRANSVERSAUX

Les questions thématiques et celles à caractère transversal devront être prises en compte dans la préparation et l'exécution des projets et programmes. Il en sera ainsi :

- (i) des **questions de genre**, qui devront être explicitement prises en considération lors de la formulation des programmes et projets en vue de la promotion de l'égalité des sexes. Le Président de la République s'est explicitement engagé dans un rajeunissement et une féminisation des cadres. Outre la promotion de la femme dans les postes de responsabilité et dans la réflexion sectorielle, des actions spécifiques en faveur des femmes devront être envisagées dans le cadre des programmes en appui aux acteurs

non-étatiques et aux services de base qui touchent tout particulièrement les femmes, y compris la santé mère-enfant et la santé reproductive.

- (ii) de *l'environnement* et des ressources naturelles : la formulation stratégique, l'identification, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les programmes devront s'effectuer selon une approche de développement durable, notamment pour les programmes de transports routiers qui doivent être conçus dans le respect des règles et normes environnementales. Mais en dehors du secteur des transports également, l'aménagement du territoire, le renforcement de la résilience contre le changement climatique, notamment par une protection des forêts et des sources d'eau, l'assainissement liée à la gestion de l'eau, la santé et le développement urbain seront des dimensions explicitement abordées dans les différents programmes d'appui à la gouvernance et aux services de base. Un certain nombre d'actions sont envisagées dans le cadre de la facilité de coopération technique financée sur l'enveloppe B du 10^e FED pour approfondir la compréhension des défis environnementaux posés par la pression démographique, l'urbanisation accélérée et le développement minier et pour aider les autorités à mettre en place un cadre institutionnel et législatif permettant de répondre de manière effective à ces défis.
- (iii) du *développement institutionnel* et du renforcement des capacités. L'approche doit notamment viser l'amélioration des structures, des institutions et des dispositifs concernés en matière de respect effectif des droits de l'homme, de l'Etat de droit, des principes démocratique et de la bonne gouvernance, mais également la capacité de chaque administration à assurer la transparence dans la gestion, un suivi des actions basée sur des résultats objectivement mesurables et par conséquent à développer un outil statistique adéquat. Les actions envisagées seront conformes à la *backbone strategy*.

S'ajoutera à ces préoccupations, un souci de coordination au sein de groupes thématiques sectoriels cherchant à impliquer également les acteurs non-étatiques, issus de la société civile ou du secteur privé, y compris dans la recherche de partenariats publics-privés et d'une gestion plus optimale des ressources disponibles, notamment en cherchant des possibilités de confier des fonds hors concentration à des partenaires plus spécialisés.

V.7 - CADRE D'INTERVENTION

V.7.1. Cadre d'intervention dans le secteur de Gouvernance			
Objectifs de logique d'intervention	Indicateurs de performances	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectifs nationaux</p> <p>Améliorer la gouvernance politique, économique et judiciaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gouvernance politique et démocratique - Maintenir et améliorer la stabilité macroéconomique - Renforcer la transparence dans la gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> - Elections législatives et communales organisées, fin de l'impunité - Augmentation du taux de croissance du PIB par habitant à 2% en 2012-2014 - Augmentation la part des marchés publics attribués conformément aux procédures et audités et publiés - Amélioration de l'environnement des affaires et réduction du taux de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi du DSRP II (et III) - MEF, ARMP, MATD - Ministère de la Défense - Ministère de la Justice - Rapports d'évaluation des programmes, enquêtes - Doing Business - Transparency International 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Politiques / stratégies sectorielles - Engagement des PTF
<p>Objectifs de l'intervention de l'UE</p> <p>Contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement de la démocratie</p>	Idem	Idem	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Stabilité institutionnelle - Politiques / stratégies sectorielles - Disponibilité des fonds
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre macroéconomique est stabilisé - La gestion des finances publiques est améliorée - Les capacités des acteurs de la justice sont renforcées - La réforme du secteur de sécurité est entamée, en particulier le redimensionnement de l'armée et de la police - La mise en œuvre de la lettre de politique de décentralisation est effective 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre satisfaisante d'un FCE avec le FMI - Résultats d'un PEFA indiquant un progrès important dans la GFP (par rapport à 2009-2010) – éligibilité à l'appui budgétaire acquise sous le 11^e FED - Toutes les procédures d'attribution de marchés sont documentées et plus de 95% des marchés suivent les procédures normales (contre moins de 10% en 2010 et 80% des marchés / 30% de leur valeur en 2011) - Appel à la justice augmente ; nombre de jugements prononcés conformément aux normes de qualité augmente ; nombre de plaintes par rapport à la violation de la défense et l'impunité diminuent - Ratio prévenus/t condamnés dans les prisons diminue (<50% dans un premier temps), conditions de vie dans les prisons s'améliore - Livre blanc de la RSS adopté ; forces de sécurité redimensionnées, réinsertion professionnelle réussie, réforme du régime de retraite adoptée - Degré de renforcement effectif des capacités des collectivités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - rapport du FMI - Indicateurs de suivi du DSRP II (et III) - MEF, ARMP - Ministère de la Défense - Ministère de la Justice - MATD - Rapports d'évaluation des programmes, enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique - Stabilité institutionnelle - Mise en place des politiques sectorielles - Mise en œuvre de plan national de gouvernance

V.7.2. CADRE D'INTERVENTION POUR LES SERVICES DE BASE

Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performances	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectifs nationaux à long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer de façon durable les conditions d'accès à l'eau potable - Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité des enfants de moins de 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Index de développement humain IDH (PNUD) 	<p>PNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du DSRP - Soutien et meilleure coordination des bailleurs de fonds
<p>Objectifs de l'intervention UE</p> <p>Améliorer les conditions de santé de la population par une amélioration de l'accès à des services de santé de qualité et par la mise à disposition d'eau propre et abondante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs sociaux de la SRP, notamment en matière de santé et d'accès à l'eau, sont améliorés; 	<p>Rapports SNAPE Rapports Ministère de la Santé SRP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des stratégies sectorielles
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'écart entre la région de Nzérékoré et le reste du pays en matière d'accès à l'eau potable, et la pérennisation des acquis dans la région de Kankan - L'accès à une eau propre, de qualité et en quantité suffisante est assuré - La population qui utilise des AEP est informée en matière d'hygiène - La population a accès à des soins de santé de meilleure qualité dans les districts soutenus - Les capacités de gestion, de planification et de suivi/évaluation du Ministère de la Santé sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès à l'eau potable <ul style="list-style-type: none"> o Accélération de l'atteinte de l'objectif OMD (75% de la population ayant accès à l'eau potable) - Taux de mortalité et de morbidité infanto-juvénile <ul style="list-style-type: none"> o Baisse de la fréquence des maladies liées à l'eau (-30%) o Augmentation des enfants traités dans les centres de santé (+50%) o Amélioration de l'hygiène familiale (pratique du lavage des mains) o Baisse de la mortalité infantine et juvénile (-20%) - Taux de mortalité maternelle en baisse - Baisse de la malnutrition chronique 	<p>Rapports des bases régionales du SNAPE Enquête légère de pauvreté Rapports Ministère de la Santé SRP Enquêtes ad hoc</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une collaboration est établie entre le SNAPE et les structures de la Santé et de l'Education - Mise en œuvre des stratégies sectorielles

V.7.3 : CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Objectifs de logique d'intervention	Indicateurs de performances	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectifs nationaux à long terme</p> <p>La politique nationale de développement du secteur des transports vise à satisfaire les besoins de transport à moindre coût pour les populations tout en assurant une qualité du service ainsi qu'une sécurité acceptable (DSRP 2011-2012)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de pauvreté, indicateurs du DSRP, données macroéconomiques - Données routières: Pourcentage des km de routes en bon, moyen et mauvais état pour chaque catégorie de route ; Densité du réseau routier (km² par catégorie de route et par personne) ; Valeur du patrimoine routier ; etc. - Transactions transfrontalières (biens et personnes) ; - Croissance annuelle du trafic routier (national et transfrontalier) ; - Taux de participation du secteur privé au financement du secteur transport ; - Prix du transport ; - Volumes des exportations et des importations ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statistiques nationales et internationales (CEDEAO) ▪ Rapports du Ministère de Travaux Publics et Transports (MTPT) ▪ Rapports PTF (FMI, BM,...) ▪ Rapports de suivi du DSRP ▪ Tarifs des transporteurs ▪ Données douanières ▪ Base de données routière du MTPT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stabilité politique, économique et sociale ▪ Amélioration du système de finances publiques ▪ Environnement économique favorable ▪ Stabilité des services ministériels ▪ Saine concurrence entre transporteurs
<p>Objectifs de l'intervention de l'UE</p> <p>L'objectif poursuivi est de contribuer au développement économique et social du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration régionale en assurant l'accès aux services de base, aux échanges, au commerce et aux déplacements pour l'ensemble des membres de la société.</p> <p>Objectifs spécifiques:</p> <p>O1. Assurer le développement cohérent et harmonieux du réseau de transports;</p> <p>O2. Promouvoir une politique sectorielle qui tient compte de l'intégration régionale, l'interconnectivité, l'intermodalité et la participation du secteur privé ;</p> <p>O3. Assurer une bonne gestion et conservation du patrimoine routier existant ;</p> <p>O4. Améliorer la gestion organisationnelle et institutionnelle des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Données routières: pourcentage des km de routes qui peuvent maintenir le niveau de service avec de l'entretien courant; pourcentage des km de routes entretenues par année, etc. - Indicateurs de suivi des programmes de renforcement de capacités. - Nombre d'entreprises (PME) et de BET impliqués dans l'entretien routier, nombre de sessions de formation, nombre de cadres avec un titre d'éducation supérieure, etc. - Données budgétaires et financières: budget du FER affecté aux travaux; augmentation de la RER; augmentation du budget du Ministère; fonds publics privés investis sur le réseau national,... <p>Baseline et objectifs seront définis lors de la phase de formulation dans le cadre de l'adoption de la lettre de politique sur le transport</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Base de données routière du MTPT ▪ Législation en vigueur (Journal Officiel) ▪ Rapports du Ministère de Travaux Publics et Transports (MTPT) ▪ Rapports de l'assistance technique ▪ Budget du Ministère, budget du FER, Cadre de dépenses à moyen terme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens du FER augmentent et les systèmes de contrôle et pesage sont opérationnalisés et renforcés; ▪ Alignement sur la réglementation régionale et application de forme effective ; ▪ Actualisation des politiques et stratégies sectorielles de forme transparente et coordonnée avec les bailleurs de fonds et le secteur minier; ▪ Amélioration de la gestion organisationnelle et institutionnelle de la fonction publique ; ▪ Facilitation et régulation de la circulation des biens et des personnes, par le secteur privé, en régime de concurrence effective ; ▪ Application stricte et transparente du

<p>Ministères responsables ;</p> <p>O5. Réorganiser et réglementer des transports de marchandises et personnes ;</p> <p>O6. Appuyer la formation professionnelle et renforcer le secteur privé local ;</p> <p>O7. Soutenir les programmes d'amélioration de la mobilité urbaine.</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>R1.1 Le réseau routier structurant est renforcé à travers des travaux de construction et de réhabilitation ;</p> <p>R1.2 La part du financement des infrastructures de transport routier provenant du secteur privé est en augmentation.</p> <p>R1.3 Le secteur du transport routier dispose d'un plan de financement et d'un cadre de dépenses à moyen terme.</p> <p>R2.1 Une politique sectorielle existe et le plan national des transports est actualisé;</p> <p>R2.2 Le développement des infrastructures de transport, provenant tant des ressources privées comme publiques, se fait de façon concertée et dans un cadre juridique précis et transparent.</p> <p>R2.3 Le Gouvernement assure une réelle coordination sectorielle entre organismes nationaux, collectivités locales et régionales, bailleurs et secteur privé.</p> <p>R2.3 Le Gouvernement s'aligne sur les stratégies régionales et favorise et respecte les accords inter-états.</p> <p>R3.1 La base de données routières est en place et actualisée, la programmation de l'entretien routier est optimisée et les routes et les ouvrages sont entretenues avec un niveau de service acceptable ;</p> <p>R3.2 La sécurisation et la bonne gestion des fonds alloués au FER sont assurées, les ressources du FER sont en augmentation ;</p> <p>R3.3 Le réseau routier est protégé contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Données budgétaires et financières: montants des marchés de travaux et de surveillance; salaires des fonctionnaires et d'autres employés publics; dépenses de fonctionnement des Ministères; etc. - Données routières: Longueur (km) de routes réhabilitées/construites avec financement de l'UE; longueur (km) de routes réhabilitées/construites avec financement d'autres bailleurs et le secteur privé; ... - Indicateurs de performance de l'entretien routier: des indicateurs généraux concernant la protection du patrimoine que constitue le réseau routier ; des indicateurs concernant la rationalité de la préparation des programmes d'entretien routier; des indicateurs pour mesurer son efficacité dans la passation et la gestion des marchés d'entretien routier, etc. - Documents de politique et stratégie sectoriels existants et officiels. - Documents législatifs existants et approuvés. - Documents de planification budgétaire existants et approuvés. - Base de données et outils de programmation de l'entretien routier existants, actualisés, opérationnels et utilisés. - Caractéristiques de la flotte de véhicules de transport: nombre de camions, capacité de transport, années en service, résultats de l'inspection technique.... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Base de données routière du MTPT ▪ Législation en vigueur (Journal Officiel) ▪ Rapports du Ministère de Travaux Publics et Transports (MTPT) ▪ Rapports de l'assistance technique ▪ Budget du Ministère, budget du FER, Cadre de dépenses à moyen terme. ▪ Rapports d'autres bailleurs de fonds et des acteurs privés intervenant dans le secteur. ▪ Rapports d'activités des syndicats de transporteurs, audits de la cour de comptes, etc. 	<p>code des marchés publics pour les marchés nationaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favorisation des actions prévues dans le cadre des projets régionaux visant la facilitation des transports. ▪ Approfondissement du processus de décentralisation et renforcement des collectivités locales <p>La législation prévue est approuvée par les instances compétentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les départements techniques et agences concernés sont opérationnels et les personnels assurent une participation active au projet ; ▪ Les salaires de la fonction publique augmentent ; ▪ À l'âge de la retraite Les hauts et moyens cadres de l'administration sont dument remplacés par des personnes qualifiées. ▪ Les ressources financières pour les dépenses opérationnelles des ministères concernés sont disponibles et augmentent progressivement ; ▪ Les procédures de passation de marchés sont respectées et les entreprises et bureaux d'études identifiés sont performants. ▪ L'environnement bancaire est propice à la promotion du privé local.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

les surcharges :

R4.1 Les capacités de gestion administrative, technique et financière des structures opérationnelles du secteur sont renforcées.

R4.2 Le rôle du Gouvernement en tant que Maître d'ouvrage est renforcé et un cadre législatif développé dans le cas des partenariats publics-privés.

R5.1 Les différentes réformes législatives permettant la réorganisation et réglementation du secteur et la libre concurrence sont développées et appliquées.

R5.2 La capacité des transporteurs pour exercer la profession de façon plus efficiente et permettant la saine concurrence est améliorée et le rôle des syndicats clarifié et renforcé.

R6.1 La généralisation à tout le pays des travaux d'entretien routier est consolidée à travers la promotion des PME et des bureaux d'études.

R6.2 Un programme de formation sectoriel au niveau des cycles universitaire et en appui directe à l'administration et au secteur privé est systématisé et pérennisé.

R7.1 La coordination interministérielle et avec les collectivités locales concernant la question du transport dans ville de Conakry est améliorée et les rôles sont clarifiés.

R7.2 Un plan d'action pour améliorer la mobilité urbaine a été défini dans le cadre de la formulation du plan de développement urbain de la ville de Conakry.

V. 8.1.1. CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS GLOBAUX (MILLIONS €)

Secteurs de concentration	Montant indicatif	%	Engagements globaux (en euros)		
			2012/s1	2012/s2	2013/s1
1. Gouvernance	56.900.000	33%			
1.1. Renforcement de l'Etat de droit					
- Justice	20.000.000	11%			20.000.000
- Réforme du secteur de sécurité	15.000.000	9%			15.000.000
1.2. Réforme de l'état					
- Gestion des finances publiques	11.900.000	7%			11.900.000
- Renforcement institutionnel de la décentralisation	10.000.000	6%			10.000.000
2. Services de base	28.400.000	16%			
2.1. Services de santé	20.000.000	11%			20.000.000
- santé et services sociaux connexes (eau / assainissement / électrification rurale...)				8.400.000	
2.2. Initiative OMD	8.400.000	5%			
- eau et services sociaux connexes (santé / assainissement / électrification rurale...)					
3. Transports	83.000.000	48%			
3.1. Transports routiers	83.000.000	48%			83.000.000
- Réhabilitation des routes bitumées					
- Réhabilitation des routes secondaires liées					
- Renforcement institutionnel - gestion routière					
4. Hors concentration	6.000.000	3%			
4.1. Acteurs non-étatiques	6.000.000	3%			6.000.000
Sous-total (enveloppe A)	174.300.000	100%			

V.8.2. CALENDRIER INDICATIF DES DEBOURSEMENTS (MILLIONS €)

Secteurs de concentration	Montant indicatif	%	2012/S2		2013/S1		2013/S2		2014 →	
1. Gouvernance	56.900.000	33%								
1.1. Renforcement de l'Etat de droit										
- Justice	20.000.000	11%					400.000		19.600.000	
- Réforme du secteur de sécurité	15.000.000	9%					1.500.000		13.500.000	
1.2. Réforme de l'état										
- Gestion des finances publiques	11.900.000	7%			200.000		1.190.000		10.510.000	
- Renforcement institutionnel de la décentralisation	10.000.000	6%			200.000		1.000.000		8.800.000	
2. Services de base	28.400.000	16%								
2.1. Services de santé	20.000.000	11%					600.000		19.400.000	
- santé et services sociaux connexes (eau / assainissement / électrification rurale...)										
2.2. Initiative OMD	8.400.000	5%			168.000		840.000		7.392.000	
- eau et services sociaux connexes (santé / assainissement / électrification rurale...)										
3. Transports	83.000.000	48%								
3.1. Transports routiers	83.000.000	48%					14.000.000		69.000.000	
- Réhabilitation des routes bitumées										
- Réhabilitation des routes secondaires liées										
- Renforcement institutionnel - gestion routière										
4. Hors concentration	6.000.000	3%								
4.1. Acteurs non-étatiques	6.000.000	3%								
Sous-total (enveloppe A)	174.300.000	100%								
							600.000		5.400.000	

V.9. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

Secteurs de concentration	Montant indicatif	%	2012				2013						
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
1. Gouvernance		33%											
1.1. Renforcement de l'Etat de droit													
- Justice	20.000.000	11%		FIP					FA	PAA			
- Réforme du secteur de sécurité	15.000.000	9%		FIP					FA	PAA			
1.2. Réforme de l'état													
- Gestion des finances publiques	11.900.000	7%		FIP					FA	PAA			
- Renforcement institutionnel de la décentralisation	10.000.000	6%		FIP					FA	PAA			
2. Services de base		16%											
2.1. Services de santé													
- santé et services sociaux connexes (eau / assainissement / électrification rurale...)	20.000.000	11%		FIP					FA	PAA			
2.2. Initiative OMD													
- eau et services sociaux connexes (santé / assainissement / électrification rurale...)	8.400.000	5%			FA				ad hoc CF				
3. Transports		48%											
3.1. Transports routiers													
- Réhabilitation des routes bitumées	83.000.000	48%		FIP					FA	PAA			
- Réhabilitation des routes secondaires liées													
- Renforcement institutionnel - gestion routière													
4. Hors concentration		3%											
4.1. Acteurs non-étatiques													
- Acteurs non-étatiques	6.000.000	3%							FIP				
Sous-total (enveloppe A)	174.300.000	100%											

FIP: fiche d'identification de projet

FA: fiche d'action

PAA: plan d'action annuel

CF: convention de financement (engagement global)

LISTE DES ANNEXES

- A.1 Tableaux des agrégats macro-économiques et indicateurs de pauvreté**
 - A.1.1. Indicateurs macroéconomiques et commerciaux**
 - A.1.2. Structure du PIB réel**
 - A.1.3. Indicateurs OMD et de développement**

- A.2 Matrice financière des partenaires techniques et financiers**
 - A.2.1 Matrice fonctionnelle des partenaires techniques et financiers**
 - A.2.2. Matrice financière (2012-2013)**

- A.3 Synthèse du profil environnemental**

- A.4 Synthèse du profil de migration**

- A.5 Processus d'élaboration du DSP (implication des acteurs non étatiques et des autorités locales dans la programmation)**

- A.6 La feuille de route sur l'harmonisation**

- A.7 Situation de la Guinée par rapport aux conventions internationales et principaux accords bilatéraux**

- A.8 Analyse de la viabilité de la dette et déclencheurs du point d'achèvement PPTE**

- A.9 Liste des engagements du Gouvernement en matière de gouvernance**

- A.10 Les finances publiques**

- A.11 Chronologie des événements récents ayant marqué la vie du pays**

- A.12 Présentation cartographique des ressources naturelles, de la pauvreté et des infrastructures**
 - A.12.1 Carte des ressources naturelles (agricoles et minières)**
 - A.12.2 Carte de la densité de l'irrigation agricole**
 - A.12.3 Carte du potentiel (hydro) électrique**
 - A.12.4 Carte des infrastructures routières**

ANNEXE A.1 - TABLEAUX DES AGREGATS MACROECONOMIQUES ET INDICATEURS DE PAUVRETE

A.1.1 : INDICATEURS MACROECONOMIQUES ET COMMERCIAUX.

		2008	2009	2010	2011 ^P	2012 ^e	2013 ^e
Données de base							
1	Population (en millions)	10,279	10,611	10,953	11,305	11,669	
2a	PIB nominal (en millions US\$)	4.517	4.560	4.633	4.659		
2b	PIB nominal par habitant (en US\$)	439.4	429.7	423.0	412.01		
3	PIB réel (variation annuelle en %)	4,9	-0,3	1,9	3,6	4,7	4,7
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	17.5	11.4	10.5	18.1		
Balance des paiements							
5	Exportations de biens (en % du PIB)	29.7	23.0	31.8	32.4		
	- dont les plus importants (en millions US\$):						
	- Bauxite & alumine	667	338	485	578	689	
	- Or	534	640	865	972	1082	
	- Diamants	102	62	51	57	64	
	- Café	66	4	3	3	3	
	- Poisson	47	4	10	30	33	
	- dont part du commerce régionale(en % des exportations)						
	- part du commerce avec la CEDEAO		5,2	4,2	7,2		
	- part des exportations UE		37,7	35,3	41,0		
5a	Balance commerciale biens (en % PIB)	-0.1	-0.0	1.4	-14.4		
6	Balance des services (en % du PIB)	-7.5	-5.7	-7.2	-10.6		
7	Balance des revenus (en % du PIB)	-1.8	-3.7	-1.7	-2.9		
8	Entrée nette d'envois de fonds (en % du PIB)	0.0	0.1	0.0	3.0		
	Compte courant (en % du PIB)	-9.4	-9.3	-7.4	-24.9		
9	Entrée nette d'IDE (en % du PIB)	8.5	3.1	2.2	20.5		
	Compte de capital et opérations fin. (en % du PIB)	8.7	10.2	5.5	39.3		
10	Dette extérieure (en % du PIB)	67.2	66.8	66.7	64.1	51.3	
11	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens+services)	15.9	10.8	11.8	10.6	9.8	
12	Réserves en devises (en mois d'importations)	0.6	0.8	0.8	5.4	3.7	3.7
Budget de l'État							
13	Recettes (en % du PIB)	16.1	16.8	16.0	16.7	18.8	19.4
	- dont: subventions (en % du PIB)	0.5	0.4	0.4	3.5		
14	Dépenses (en % du PIB)	17.5	24.1	30.2	24.1	29.6	24.2
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	4.0	7.3	9.3	8.1	12.7	8.2
15a	Déficit (en % PIB) y compris subventions (solde base)	1.6	-5.5	-12.6	-2.5	-3.6	-1.0
15b	Déficit (en % PIB) à l'exclusion subventions	-1.8	-7.6	-14.6	-5.9		
Politique monétaire							
16	Hausse des prix à la consommation (taux annuel en %)	18.4	4.7	15.5	19.6	15.0	11.2
17	% de change: moyenne annuelle devise nationale / 1€	6731.0	6643.7	6975.9	7558.3	7936.2	

Sources: *Cadragre macro-économique de la République de Guinée*, Ministère du Plan, janvier 2011; BM, *Note de stratégie intérimaire pour la République de Guinée, exercices 2011-2012*, mars 2011; FMI – TOFE 2011; BCRG, *Rapport annuel 2010*; MEF, *Exécution du programme de référence en 2011 et grandes lignes du cadre formel de trois ans (2012-2014)*, 2.3.2012; MEF, *Secrétariat permanent de la SRP, Rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2011*, draft 1, février 2012; BCRG, *Statistiques monétaires et de balance des paiements de la Guinée en 2011*, avril 2012..

A1.2.- STRUCTURE DU PIB REEL




	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
PIB (en milliards GNF 2003)								
Secteur primaire	1544,89	1588,16	1645,32	1698,45	1752,64	1821,11	1917,64	2022,64
Agriculture, chasse	988,95	1021,35	1059,91	1095,45	1135,15	1181,59	1248,44	1321,52
Elevage	316,50	329,06	341,88	364,46	366,99	381,45	402,91	426,30
Pêche	65,58	64,75	66,59	67,85	65,86	68,59	71,89	75,56
Sylviculture et Forêt	173,87	173,00	177,15	180,69	184,85	189,47	194,40	199,26
Secteur secondaire	2372,00	2411,71	2638,88	2565,90	2615,89	2772,42	2981,73	3215,80
Mines	1063,38	1089,40	1244,40	1153,68	1166,53	1230,97	1331,72	1442,57
Secteur manufacturier	440,10	439,66	446,25	453,39	458,83	479,02	503,45	529,57
Eau, Electricité	30,93	32,50	34,29	35,84	36,44	38,70	41,96	45,61
BTP	837,59	850,15	913,91	913,00	954,08	1023,73	1104,60	1198,50
Secteur tertiaire	2886,56	2902,85	2972,30	2996,03	3036,18	3150,98	3291,08	3445,04
Commerce	1183,07	1194,90	1222,38	1207,71	1219,79	1266,14	1328,18	1395,92
Transport	503,94	509,49	523,75	521,13	528,43	547,45	570,99	598,66
Administrations	1012,64	1010,62	1035,88	1072,14	1090,36	1132,89	1178,20	1226,51
Autres	186,91	187,84	190,29	195,04	197,58	204,49	213,70	223,95
D T I	587,46	618,11	635,64	619,46	618,07	692,11	706,04	775,51
PIB aux prix du marché	7390,91	7520,82	7892,12	7869,84	8022,76	8426,61	8696,46	9458,93
PIB en GNF 2003 (variations en %)								
Secteur primaire	3,9%	2,8%	3,6%	3,2%	3,2%			
Agriculture, chasse	4,4%	3,3%	3,8%	3,4%	3,6%	5,0%		
Elevage	3,5%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,9%		
Pêche	2,6%	-1,3%	2,5%	2,2%	-3,2%	4,5%		
Sylviculture et Forêt	2,5%	-0,5%	2,4%	2,0%	2,3%	2,5%		
Secteur secondaire	2,3%	1,7%	9,4%	-3,1%	2,3%			
Mines	-1,6%	2,4%	14,2%	-7,3%	1,1%	4,3%		
Secteur manufacturier	1,8%	-0,1%	1,5%	1,6%	1,2%	4,4%		
Eau, Electricité	0,5%	5,1%	5,5%	4,5%	1,7%	-4,5%		
BTP	8,0%	1,5%	7,5%	-0,1%	4,6%	7,3%		
Secteur tertiaire	1,2%	0,6%	2,4%	0,8%	1,3%			
Commerce	1,5%	1,0%	2,3%	-1,2%	1,0%	3,8%		
Transport	0,5%	1,1%	2,8%	-0,5%	1,4%	3,6%		
Administrations	1,0%	-0,2%	2,5%	3,5%	1,7%	3,9%		
Autres	2,5%	0,5%	1,3%	2,5%	1,3%	3,5%		
D T I	6,2%	5,2%	2,8%	-2,8%	-0,2%			
PIB aux prix du marché	2,5%	1,8%	4,9%	-0,3%	1,9%	3,6%		
Valeur ajoutée par secteur (en % du PIB)								
Secteur primaire	20,9%	21,1%	20,8%	21,6%	21,8%	21,6%	21,6%	21,4%
<i>dont agriculture</i>	<i>13,4%</i>	<i>13,6%</i>	<i>13,4%</i>	<i>13,9%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,0%</i>
Secteur secondaire	32,1%	32,1%	33,4%	32,5%	32,6%	32,9%	33,5%	34,0%
<i>dont mines</i>	<i>14,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>15,8%</i>	<i>14,7%</i>	<i>14,5%</i>	<i>14,6%</i>	<i>15,0%</i>	<i>15,3%</i>
Secteur tertiaire	39,1%	38,6%	37,7%	38,1%	37,8%	37,4%	37,0%	36,4%
D T I	7,9%	8,2%	8,1%	7,9%	7,7%	8,1%	7,9%	8,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Taux de change: 1 USD ~ 1.740 GNF de 2003
1 USD ~ 6.860 GNF de 2012

A 1.3. - INDICATEURS OMD ET DE DEVELOPPEMENT

Indicateurs clés	-1990	-2000	-2005	-2009	2009 ASS	2012	OMD 2015
Objectif 1: Eradiquer la pauvreté extrême et la faim							
% de la population disposant de moins d'1\$/jour en PPA	62,6		49,2	53,0	41,1	55,2	11,1
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants <5ans (%)	26,8	23	26		29,6		13,4
Prévalence de sous-alimentation (%)	39		24		30		10,4
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous							
Taux net de scolarisation dans le primaire (% net)	27	47	67(brute)		66	59,5	100%
Proportion d'élèves qui terminent l'école primaire	59		54	52			100%
Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes							
Rapport filles/garçons							
- dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	45	63	74	77	86		100%
- dans l'enseignement supérieur	15		25	29			
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile							
% d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	35	42	71	51	68		90%
Mortalité des enfants de moins de 5 ans	234	183	163	142	130		78
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle							
% d'accouchements assistés par personnel de santé qualifié	31	35	38	46	44		99%
Mortalité maternelle		740	980	680	645		6-73%
Objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies							
% de prévalence VIH chez les femmes âgées de 15-24 ans			1,4		3,8	1,3	3
Objectif 7: Assurer un environnement durable							
% de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	51		62	70,4	60	68,6	75%
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							
Aide par habitant (US\$ courant)	47	18	19	25	44	24 (11°)	Δ+
Lignes fixes et téléphones mobiles (pour 1000 habitants)	2	8	20	22	142		Δ+

Sources: rapport national sur les OMD (NU) – Guinée 2009; autorités guinéennes, DSRP-II; MEF, Secrétariat permanent de la SRP, Rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour 2011, draft 1, février 2012; Ministère du Plan, Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012, version préliminaire, juin 2012.

	L'OMD pourrait être atteint en 2015 (pour l'OMD 7, suite notamment à l'initiative OMD financée sous le 10 ^e FED)
	L'OMD ne pourra être atteint en 2015 que sous réserve d'efforts supplémentaires considérables et hypothétiques
	L'OMD ne pourra pas être atteint en 2015

A.2.1 MATRICE FONCTIONNELLE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

	Coordination		Gouvernance					Croissance économique					Services Sociaux de Base			Commentaire	
	Groupes de coordination des partenaires au développement (GCPD)	Participation - Coordonner - DSRP	Plan quinquennal - Coordonner - DSRP	Gouvernance macro-économique et finances publiques	Gouvernance institutionnelle et lutte contre la corruption	Décentralisation et développement local	Réforme du secteur de sécurité	Justice et droits de l'homme	Environnement, énergie, eau et assainissement	Environnement des affaires - secteur privé - télécommunications	Commerce - intégration régionale	Mines	Transports et mobilité urbaine	Développement rural - sécurité alimentaire	Éducation - Formation professionnelle		Emploi
	PMI MEF - cellule DSRP MCI / MP	MEF / MB / MACCF / MP	HCREMA MTFP / MATD / MEF / MACCF	MATD / MEF / MTFP ...	MD / MDRPC / BIJ / MEE...	BIJ / ...	MEE / ME	MC / MPRIE / MTRTI	MINO	MTPP / MURHC / BT	MA / MPA / Bdi	MEUP / MEETFP / MTFP / MESSRS / MAPLN / MASPE / MASEJ	MSHP / MASPE				
Union européenne	A	A															
UE	A	A															
Allemagne - GIZ	A	A															
Espagne - AEGID	P																
France - AFD - SOAC	A	A															
Autres partenaires																	
Mexique - AFD																	
Arabie Saoudite																	
USAID																	
Chine	A	A															
États-Unis - USAID	A	A															
Uganda - JICA	A	A															
Maroc																	
Russie																	
Ukraine																	
Mali	A	A															
BAD	A	A															
BM	A	A															
FM																	
SNU	L*																
BIT																	
FAO																	
FEJU																	
FEIA																	
GRDCH																	
OHF																	
OMS																	
ONUOH																	
ONUSIDA																	
PAM																	
PNLD																	
UNCOF																	
UNESCO																	
UNFPA	A																
UNHCR																	
UNICEF	A																
Autres																	
BADRA																	
BID																	
CEDEAO																	
Fonds Koweïtien																	
OHF																	
Union africaine																	
Autres non-étatiques																	
Secteur privé																	
Entreprises minières																	
Fondations																	
Société civile																	

L = Lead partner
A = Active partner
P = Passive (silent) partner

E = Exit strategy for this partner in this sector
I = Entry strategy

A2.2. MATRICE FINANCIERE – BASE ENGAGEMENTS (2012-2013) (en USD)

	Coordination		Gouvernance					Croissance économique					Services Sociaux de Base		TOTAL	Commentaire	
	MEF / MB / MACEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP	MCEP / MP			MCEP / MP
Ministères chef de file	PM	MEF - cellule DSRP															
Union européenne																	
UE	6,0	28,4	6,7	26,0	11,2	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	15,6	78,6	
Allemagne - GIZ																	
Espagne - AECIDE-Min																	
France - AFD + SCAC																	
Royaume Uni																	
Autres multilatéraux																	
Chine																	
Etats-Unis - USAID																	
Japon - JICA																	
Russie																	
Multilatéraux																	
BAD																	
BM																	
PM																	
SNU																	
BIT																	
FAO																	
UNCDF																	
FIDA																	
OHCDH																	
OMI																	
OMS																	
ONU																	
ONUSIDA																	
PAM																	
PNUD																	
UNESCO																	
UNFPA																	
UNHCR																	
UNICEF																	
Autres																	
BADEA																	
BID																	
GEDEAO																	
Fonds Koweït																	
CIP																	
Acteurs non-étatiques																	
Secteur privé																	
Entreprises multinationales																	
Total	17,0	28,3	38,0	82,9	121,0	37,4	40,6	27,4	146,9	80,6	85,9	80,0	17,8	948,0			

Hypothèses 1. Le taux de change appliqué est EUR/USD 171,33
 2. Il s'agit d'engagements et pas de décaissements
 3. Dans le cas de manque d'informations sur la répartition des montants par année, les chiffres ont été écartés proportionnellement par le nombre d'années concernées

A.3. SYNTHÈSE DU PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE LA GUINÉE⁹²

1- Etat de l'environnement

Couvrant une superficie de 245.857 km², la Guinée connaît un climat de type tropical soudanien avec 4 variantes correspondant aux 4 régions naturelles du pays que sont la Guinée Maritime (vaste plaine alluvionnaire avec une pluviométrie de plus de 3.000 mm), la Moyenne Guinée (massif du Fouta Djallon recevant ~1800 mm, où la Gambie, les affluents du Niger, le Sénégal prennent leur source), la Haute Guinée (région de plateaux avec une pluviométrie de 1.500 mm) et la Guinée Forestière (région montagneuse où culminent les Monts Nimba avec ~2300 mm). Les régions fortement arrosées sont sujettes à des ruissellements intenses favorisant l'érosion. Depuis 1958, le climat guinéen se "réchauffe" ; les dix dernières années ont été les années les plus chaudes jamais observées. Parallèlement, la pluviométrie baisse. Depuis 1970, il y a glissement des isohyètes en direction du Sud-Ouest et les épisodes de sécheresse ont entraîné une baisse des débits des cours d'eau.

"Château d'eau de l'Afrique Occidentale", la Guinée est drainée par 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux. Le pays peut offrir annuellement plus de 26.000 m³ d'eau douce par habitant.

La Guinée présente 6 grands écosystèmes avec ceux de forêts dense humides (fortement fragmentées mais avec une diversité bioécologique unique), de forêts denses sèches (très souvent parcourus par les feux de brousse), des savanes soudano-guinéennes, de montagnes (siège d'une diversité biologique importante), aquatiques et marin - côtier (le plus important d'Afrique de l'Ouest) et recèle une très riche biodiversité avec 3077 espèces végétales et 3273 espèces animales observées dans les aires protégées (Réserves de Biosphère des Monts Nimba, du Massif de Ziama, etc.), forêts classées. Cette biodiversité se dégrade sérieusement et le pays connaît un risque élevé de catastrophes naturelles ; la fréquence des phénomènes a augmenté au cours des 3 dernières décennies (inondations, orages tropicaux, sécheresse, etc.).

Sur le plan socio-économique, l'agriculture représente le secteur vital pour l'économie puisqu'elle intervient dans +/- 20 % du PIB et implique plus de trois quart de la population totale. La Guinée utilise 1,37 millions d'ha sur un potentiel arable de 6,2 millions d'ha. Seuls 30.200 ha sur un potentiel irrigable de 362.000 ha sont aménagés. La croissance agricole se fait au détriment de la conservation des sols (non apport de fertilisants, réduction de la jachère). La pratique des feux de brousse, les défrichements, la culture itinérante sur brûlis entraînent une érosion des sols qui accroît le ruissellement suite à leur altération. L'élevage participe à 3,3% du PIB total et le cheptel se compose de 4 millions de bovins, 1,5 millions de caprins, 1,2 millions d'ovins, 78.000 porcins, 4.800 équins asins, et près de 17 millions de volailles. Les pâturages sont excédentaires en Guinée Forestière, en équilibre fragile en Guinée Maritime et déficitaires au Nord de la Guinée ; la transhumance n'est effectuée que par 2% des éleveurs possédant 12% des bovins et des conflits d'usage existent.

La contribution des forêts (13 millions d'ha dont plus d'1 million de forêts classées) au PIB est en déclin continue depuis une décennie, et ne représente plus qu'un peu plus que 2% du PIB. Les forêts connaissent en effet un faible niveau d'aménagement et une dégradation sous les effets conjugués des feux de brousse, des défrichements et du surpâturage. Le bois de chauffe est utilisé par 99% des ménages en milieu rural. Avec l'aggravation de la pauvreté, le

⁹² Extrait de l'étude sur le profil environnemental de la Guinée effectué dans le cadre de la préparation du 10^{ème} FED. Conakry, 2007, actualisé.

braconnage s'est accru. L'exploitation de la faune sauvage et de l'avifaune dépasse largement l'accroissement naturel. La contribution de la pêche a également fortement déclinée et représente aujourd'hui moins d'un pourcent du PIB. Le potentiel exploitable s'élève à 12.000 t/an pour la pêche continentale et 120.000 t/an pour la pêche maritime. La surexploitation anarchique et en grande partie illégale a conduit à une réduction très forte des ressources démersales par rapport à 1985.

La consommation énergétique reste faible avec 0,5 Tonne Equivalent Pétrole (TEP) par habitant, s'appuyant essentiellement sur la biomasse avec 80% et secondairement sur les hydrocarbures importés (18%) et l'électricité principalement thermique (2%). Les outils de production vétustes et le réseau électrique défaillant (pertes de 60%) entraînent une production électrique largement déficitaire et les pénuries s'accroissent, y compris dans la capitale. De plus, comme les énergies renouvelables sont peu développées, près de 9 millions de tonnes de bois sont prélevés annuellement (dont 40% pour Conakry), ce qui constitue un important facteur de dégradation des ressources ligneuses.

Les mines (+/- 1/4 du PIB) représentent le second employeur après la fonction publique avec l'exploitation de la bauxite (1/2 des réserves mondiales), fer, or diamant, etc. et apportent une contribution appréciable à l'économie rurale. Toutefois, ce secteur limite très peu les impacts négatifs sur l'environnement (contamination des eaux, déchets des sites et des cités minières, modification de l'espace exploité, destruction de 74 millions de m³ de bois) malgré l'Etude d'Impact Environnemental et les plans de gestion environnementale obligatoires.

La population ayant accès à l'eau potable s'élève à 70,4% en 2009, avec de grandes disparités entre le milieu urbain (>80%) et rural, avec en milieu rural à son tour une grande disparité entre régions (+/- 50% en région forestière contre plus de 80% dans le Fouta Djallon). La dotation en eau des milieux urbains s'est fortement dégradée. Outre le problème d'accès à l'eau potable, en particulier dans les nouveaux quartiers de la ville de Conakry, se pose la détérioration de la qualité de l'eau ; le choléra et la diphtérie sont devenus endémiques depuis des décennies. Actuellement, la gestion de l'eau est peu performante, n'inclut pas la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et la connaissance sur les besoins en eau des secteurs d'activités et des usagers reste faible.

Avec une population aux alentours de 11 millions (le dernier recensement général de la population et de l'habitat remonte à 1996) et une croissance annuelle estimée aux alentours de 3,1%, la Guinée a connu une urbanisation anarchique importante depuis la fin des années 1980 (près de 50% actuellement, dont plus de 20 à 25% rien qu'à Conakry).

La Guinée Maritime, avec Conakry et ses plus de 2 millions d'habitants, concentre plus de 40% de la population. A Conakry, les populations s'installent sans droit ni titre, le plus souvent dans des zones impropres à l'habitation (zones inondables), créant ainsi une prolifération de quartiers irréguliers s'imbriquant dans les zones industrielles existantes (60% des industries se situent à Conakry) depuis une vingtaine d'années. Aux industries qui ne traitent pas les rejets solides, liquides et gazeux, s'ajoutent les services et activités du port autonome de Conakry, du port minier de Kamsar et des ports de pêcheurs qui ne disposent d'aucune installation adaptée pour le recueil des huiles usées et des résidus d'hydrocarbures ; ce qui conduit à une pollution chronique du milieu marin. Par ailleurs, l'artisanat et le commerce affectent l'environnement avec l'augmentation des déchets plastiques et la pollution liée au traitement non adapté des déchets dangereux.

Par ailleurs, mis à part quelques cas ponctuels, l'assainissement est très peu développé, le drainage pluvial inexistant, le traitement des déchets solides absent ; ce qui pose des problèmes de pollution, d'inondation, de salubrité publique. Le seul aspect positif provient de la faible émission de gaz à effet de serre (2,12 t/an/hab.) totalement séquestré par les formations végétales. Toutefois, la rapide dégradation du couvert végétal par des activités anthropiques incontrôlées risque d'inverser cette situation à court terme.

La dégradation de la situation socio-économique a entraîné des conséquences néfastes sur l'accès aux services de base notamment en milieu urbain. Ces facteurs accélèrent la dégradation de l'environnement (pollutions) et présentent un risque croissant pour la santé publique (maladies liées à l'insalubrité et à la qualité d'eau). L'accroissement alarmant de la pauvreté, surtout en milieu rural, entraîne une extrême pression sur le patrimoine foncier, principal facteur de production agro-sylvo-pastorale. La production alimentaire nationale n'assure pas la sécurité alimentaire et tous les indicateurs de nutrition se sont dégradés depuis cinq ans. L'Indice de Performance Environnementale place la Guinée au 136^{ème} rang sur 163 pays (2010), ce qui indique une haute vulnérabilité et des capacités limitées pour l'investissement dans l'infrastructure environnementale, le contrôle efficace de la pollution et la gestion systématique de l'environnement.

2 - Politique environnementale, cadre institutionnel et législatif

La politique environnementale guinéenne trouve son origine dans le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) établi en 1994, ayant pour vision l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques de développement économique et social du pays. Toutefois, le PNAE n'a que partiellement été mis en œuvre. Plus récemment, la Guinée a élaboré une série de documents qui devraient donner un cadre modernisé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique:

- La Stratégie et les plans d'actions sur la conservation de la biodiversité, adoptés depuis 2006 et réactualisés en 2010 ;
- Le Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA), adopté en 2007;
- La Politique Nationale de l'Environnement (validée en août 2011). La PNE envisage notamment la promotion de la bonne gouvernance, la gestion durable et participative au niveau décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie;
- Le Plan d'Action National de Lutte contre la désertification (PAN-LCD) adopté en 2011.

Viennent s'y ajouter:

- La Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (adoptée en 2011) dont le Plan d'Action préconise l'adoption et la mise en œuvre des plans de développement locaux et définit les domaines de compétence transférés aux collectivités territoriales (salubrité et hygiène publiques, protection de l'environnement, lutte contre les incendies, gestion de l'eau et des points d'eau, gestion des déchetteries);
- Le Code des Mines (adopté fin 2011) qui prévoit l'affectation des contributions financières des sociétés minières au développement durable de leurs zones d'intervention et qui peuvent donner lieu à des partenariats publics privés.

Sur le plan législatif, la Guinée a mis en place le Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement dès 1987 et la codification des études d'impact sur l'environnement dès 1989. Puis en 1994, la Guinée adopte le Code de l'eau, en 1995 le Code de la pêche maritime, en 1996 la Loi portant organisation de la pêche continentale, en 1999 le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, le code forestier, en 2005 l'arrêté portant classement de forêts de groupements forestiers pour la gouvernance locale des ressources forestières. Malgré la précocité de la prise en compte des aspects « environnement », certaines politiques restent en attente. Enfin, le cadre réglementaire connaît des limites dues au manque d'application, aux faibles capacités de contrôle des études d'impact environnemental (EIE), à la faible harmonisation des textes particulièrement ceux qui traitent d'une même problématique et, à la coordination insuffisante des nombreux intervenants impliqués dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité, entamée dès 2011, une rationalisation et mise à niveau des corps forestiers a été envisagée.

La Guinée est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement. Toutefois, plusieurs sont ratifiés et non promulgués tel le protocole de Kyoto, la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) et le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ratifiés en 2005. Par ailleurs, la mise en oeuvre de la plupart des conventions reste très limitée et est liée à la faiblesse des capacités de l'administration, au déficit de communication entre acteurs (Gouvernement, société civile, secteur privé) et au manque de coordination intra et intersectoriels.

Enfin, la Guinée a signé plusieurs conventions au niveau de la sous région sur la mise en valeur des fleuves Gambie en 1978, Niger en 1982 et Sénégal en 2006.

Sur le plan institutionnel, l'environnement a changé de tutelle au moins 10 fois ces 20 ans, ce qui freine la continuité dans l'action. Les organes nationaux et déconcentrés de coordination de l'action environnementale ne sont pas opérationnels. De même les nombreuses organisations de la société civile actives dans le domaine sont peu structurées et n'ont pas de cadre de concertation formel.

L'intégration des processus de planification au niveau des CRD et des préfectures est devenue une composante essentielle de la politique de développement et de l'établissement de la gouvernance territoriale participative. Les CRD sont mandatées pour gérer l'ensemble des activités incluant la gestion durable des ressources naturelles.

Toutefois, la faiblesse des capacités financières constitue un blocage à la promotion de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles, à la mise en oeuvre des différents plans nationaux et des actions locales des CRD. Ainsi, il manque la mise en place de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, l'application des normes sur la gestion de la pêche continentale, l'actualisation de la politique de développement du secteur de l'énergie.

3 - Coopération de l'UE et des autres bailleurs avec le Pays en matière d'environnement

Le développement rural a longtemps été un axe de concentration de l'aide européenne. Ces interventions ont été complétées par des actions en faveur de la gestion de l'eau et des énergies renouvelables, notamment à travers des actions proposées sur les lignes budgétaires et la "facilité eau" financée sur l'enveloppe intra-ACP.

Etant donné la présence de nombreux partenaires dans le domaine du développement rural, l'Union européenne compte se réorienter vers la décentralisation (y compris l'aménagement du territoire, la santé, l'eau et l'assainissement, vecteurs essentiels pour appréhender les défis environnementaux, tant en milieu rural qu'urbain. Les aspects environnementaux sont également intégrés dans les EIE des projets de réhabilitation des routes et l'UE appuie la Stratégie Nationale des Transport, qui visant notamment à une exploitation la plus rationnelle possible du réseau routier, prenant en compte notamment les apports prévus par les sociétés minières. L'UE compte également appuyer le Gouvernement de Guinée dans l'élaboration d'un schéma directeur pour la ville de Conakry et envisage à partir de là un appui au développement urbain (mobilité, assainissement) sous le 11^e FED. L'AFD a l'intention de retenir les chemins de fer comme axe de concentration de ses interventions futures.

Depuis quelques années, les PTF ont mis en place des 'groupes techniques thématiques' pour l'harmonisation et la coordination des interventions. Les aspects environnementaux sont traités de manière transversale dans plusieurs groupes (minier, développement rural, décentralisation) en plus de recevoir une attention toute particulière dans le groupe thématique "environnement, énergie, eau et assainissement". Ce groupe traite actuellement surtout des défis énergétiques (ayant par ailleurs un impact direct sur l'empreinte écologique) mais un travail plus large est en préparation pour faire face aux défis du changement climatique et pour évaluer l'opportunité de rentrer dans la négociation d'un FLEGT.

Malgré certains efforts des bailleurs de fonds pour la protection et la gestion durable des ressources naturelles, il faut constater que les aspects environnementaux n'ont pas encore reçu toute l'attention qu'ils méritaient. L'aménagement du territoire, la gestion de l'eau et l'assainissement des environnements de vie devront devenir des axes prioritaires de préoccupation. La pression que le secteur minier va exercer sur le milieu dans les années à venir augmente la nécessité de prendre rapidement des mesures concrètes de protection de la nature et de gestion durable des ressources naturelles.

Conclusions et recommandations

Conclusion 1 : La situation environnementale du pays reste caractérisée par la dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollution et assèchement des cours d'eau, perte de biodiversité, ...), favorisée et accélérée par la quasi - absence de mécanismes de contrôle et l'appauvrissement rapide de la population ces dernières années. L'urbanisation non contrôlée et l'accélération de l'exploitation minière ont aggravé les différentes pollutions et le pays dispose pour ceux-ci de très faibles capacités de gestion (humaine, technique et financière).

Conclusion 2 : Les structures étatiques chargées de l'environnement subissent des restructurations récurrentes. Cela occasionne un manque de clarté sur les missions, rôles et tâches attribués entraînant confusion et parfois duplication. Les capacités sont extrêmement faibles sur le plan financier, de mise en œuvre des programmes, de suivi/évaluation.

Conclusion 3 : Les principaux domaines liés à la gestion de l'environnement sont couverts par la législation existante. Il reste encore certaines harmonisations, quelques décrets d'application et élaboration des normes environnementales, mais en général le cadre législatif semble suffisant. Cependant, il manque l'application efficace de textes législatifs et le contrôle/suivi sur le terrain. En plus, peu d'attention a été accordée à l'information, l'éducation et à la communication. Les textes réglementaires, les accords internationaux sont

méconnus par un grand nombre d'acteurs et l'éducation environnementale est presque inexistante.

Conclusion 4: Les données environnementales, dispersées entre plusieurs Ministères et Structures, concernent souvent uniquement quelques régions pour une durée limitée et les systèmes d'information correspondent au besoin spécifique de la structure concernée. L'absence de référentiels harmonisés et de données complètes rendent difficile l'exploitation et l'interprétation des informations.

Recommandations

La crise macro-économique et la mauvaise gouvernance ont eu de lourdes conséquences sur le tissu économique et social. Elles ont fortement affaibli tout le système administratif et la mise en œuvre des programmes sur le terrain. Dans ce cadre, une recommandation prioritaire et générique s'impose : assurer la bonne gouvernance et la gestion transparente dans les services étatiques pour regagner la confiance des partenaires.

Sur le plan institutionnel/législatif :

- Harmoniser et rendre cohérent le cadre institutionnel de gestion de l'environnement;
- Redynamiser et rendre opérationnelles les structures de coordination pour assurer la transversalité des aspects environnementaux et la création de synergies entre les différentes stratégies et plans d'action;
- Renforcer les capacités financière et technique des services chargés des aspects environnementaux et des communes pour leur permettre d'accomplir les missions accordées;
- Assurer une mise en application efficace des réglementations et contrôles environnementaux existants;
- Institutionnaliser la pratique de l'évaluation d'impact sur l'environnement des grands programmes et projets, avec un suivi cinq ans après leur mise en place.

Sur le plan de l'information/communication :

- Renforcer la sensibilisation et l'information de tous les acteurs sur les questions environnementales pour mieux développer la culture environnementale et modifier les comportements et former/renforcer l'ensemble des acteurs à la prise en compte transversale de l'environnement;
- Vulgariser les textes législatifs environnementaux existants et les normes environnementales sous une forme simple et accessible pour faciliter leur appropriation et donc leur application par tous les acteurs.

Sur le plan du développement rural :

- Réduire la dégradation des sols et l'érosion par la mise en œuvre/revitalisation de programmes de développement agricole/pastoral intégrés selon une approche éco - systémique surtout pour les bassins versants nationaux;
- Réduire la dégradation de la végétation par la mise en place de mécanismes efficaces de lutte contre les feux de brousse;
- Réduire la pression sur le bois énergie par des programmes d'amélioration de l'offre d'énergie domestique traditionnelle et des programmes de substitution de l'énergie domestique traditionnelle;

- Augmenter la productivité et les revenus agricoles par le développement/aménagement des bas-fonds, la diversification de l'agriculture irriguée et le développement des filières de commercialisation.

Sur le plan de protection de la nature :

- Procéder à l'inventaire des ressources ligneuses existantes et déclasser les zones fortement dégradées;
- Procéder à l'inventaire des ressources halieutiques continentales et promouvoir la bonne gestion;
- Assurer la protection des zones à haute valeur écologique et favoriser la participation des populations à la gestion des aires protégées par l'approche de cogestion.

Sur le plan de la décentralisation :

- Généraliser l'intégration des aspects environnementaux dans les plans locaux de développement (PLD), tout en renforçant les capacités des communes et des organes déconcentrés;
- Développer la fiscalité environnementale et les mesures d'incitation positive pour favoriser une gestion durable des ressources naturelles par le secteur privé (mines, industries, plantations agro-industrielles) et les autorités locales.

Sur le plan du développement urbain :

- Mettre progressivement en application un système de redevance suivant le principe 'pollueur = payeur' surtout pour les grandes villes et en commençant par les grands pollueurs (ports, industries, mines,...) et encourager les techniques moins polluantes par des incitations financières;
- Assurer l'application des plans d'occupation de sol;
- Programmer l'extension du réseau d'assainissement de Conakry, y compris l'infrastructure d'épuration des eaux;
- Appuyer et renforcer les filières de recyclage des déchets prenant en compte les aspects environnementaux et la santé des travailleurs.

Sur le plan du secteur des transports/infrastructures:

- Favoriser l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) dans les programmes d'infrastructures pour lutter contre la pauvreté et pour créer des revenus alternatifs surtout dans les régions défavorisées;
- Assurer le contrôle de l'application des recommandations des EIE.

Sur le plan du suivi environnemental :

- Mettre en place une structure fonctionnelle chargée de créer une base de référence et de mettre en place un Système d'Information Environnemental traduisant périodiquement l'état de l'environnement ainsi que le degré du développement durable du pays;
- Capitaliser, partager et valoriser l'expérience des programmes/projets réussis;
- Enrichir le DSRP 3 par des indicateurs environnementaux (qualité de l'eau, quantité des déchets municipaux mis en décharge, superficie dégradée par l'exploitation humaine et la qualité de l'air,...).

Suivi environnemental spécifique au niveau des bailleurs (notamment UE):

- Intégrer des indicateurs de l'impact environnemental dans la grille d'évaluation du programme.

A.4.- SYNTHÈSE DU PROFIL DE MIGRATION DE LA GUINÉE⁹³

L'Accord de Cotonou prévoit en son article 13 que la question des migrations fait l'objet d'un dialogue approfondi. La déclaration conjointe du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne sur la politique de développement de l'Union européenne, le « Consensus Européen », fait de l'articulation entre migration et développement la solution aux migrations vers les pays du Nord⁹⁴.

Le Profil migratoire de la Guinée est dressé pour répondre à deux objectifs principaux :

- au niveau global : le renforcement de la prise en compte des causes et conséquences des migrations dans les dialogues et décisions concernant tous les domaines de la vie politique, économique et sociale de la Guinée;
- au niveau spécifique : l'élaboration du profil migrations et la mise au point d'informations permettant l'instauration d'un dialogue politique sur les questions liées aux migrations, y compris la migration clandestine, le trafic des êtres humains en général et le trafic touchant les femmes et les enfants, dans la coopération entre le Gouvernement et l'Union européenne.

Traditionnellement, la question de la migration n'était pas placée au devant des préoccupations de l'action publique en Guinée. Ceci étant lié, d'une part, à l'histoire politique du pays qui a engendré, lors de la première République, un exode massif des Guinéens qualifiés vers les pays limitrophes en priorité et dans une moindre mesure vers l'Europe, et plus particulièrement la France. L'autre explication tient au contexte exceptionnel du pays qui bénéficie d'une pluviométrie abondante, laquelle fixe plus durablement les populations rurales. Ce n'est qu'à partir de 1984 que les autorités guinéennes, avec le changement de régime, ont décidé de prendre en charge les questions migratoires avec le retour massif des diasporas exilées. L'absence d'une vision politique fondée sur la valorisation de la migration comme facteur de développement a cependant longtemps réduit l'action publique dans ce domaine.

Les nouvelles autorités ont créé début 2011 un ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'étranger, chargée spécifiquement des Guinéens de l'étranger avec comme objectif notamment de favoriser le retour de la diaspora au service de la reconstruction et du développement du pays. Les services bancaires favorisant les transferts d'argent des Guinéens de l'étranger se sont fortement développés ces dernières années et ces transferts ont le potentiel de devenir une source importante d'investissements pour le développement si la réconciliation nationale se concrétise et si le climat d'investissement s'améliore.

La Guinée est plus un pays de transit qu'un pays d'immigration. Son stock migratoire en 2006 était estimé à 406 000 migrants, soit +/- 4,3% de la population. Son profil migratoire est composite et repose sur des apports variés comme les réfugiés⁹⁵, le trafic des êtres humains et les « retournés », c'est-à-dire des migrants qui pour des raisons d'insécurité ou de difficulté avec la loi du pays d'accueil reviennent au pays d'origine. Si l'on considère l'ensemble de

⁹³ Basé sur une étude financée par l'UE dans le cadre de la préparation du 10^{ème} FED sur le profil migration. European Consultants Organisation (ECO). Bruxelles, décembre 2007.

⁹⁴ JO C46 du 24.2.2006, p. 1. Cette disposition a été davantage élaborée dans la communication COM(2011)743 du 18.11.2011 sur une "Approche globale de la question des migrations et de la mobilité".

⁹⁵ L'affluence des réfugiés suite aux conflits de la Sierra Leone, du Liberia et de la Côte d'Ivoire au début des années 2000 a obligé l'Etat, en collaboration avec l'UNHCR, à mener des actions d'envergure pour aider au retour ou à la réinsertion dans le pays d'accueil. L'essentiel de ces actions est maintenant terminé et la situation s'est normalisée. Le 21 février 2012, le HCR a annoncé le retrait du statut de réfugié libérien en Guinée.

l'Afrique (Afrique noire et Maghreb réunis), c'est 97 % des retournés qui proviendraient du continent. L'Europe en entier n'est impliquée qu'à hauteur de 3%.

Quant au trafic d'enfants en Guinée, il est essentiellement interne et a poussé le Ministère des Affaires sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance à initier une enquête nationale sur ce sujet dont les conclusions montrent qu'il concerne 1, 5% des enfants travailleurs.

Cependant, l'absence de politique migratoire et la désorganisation des structures administratives expliquent en grande partie l'intégration progressive de la Guinée dans les circuits de l'émigration clandestine avec ses effets pervers sur les structures économiques et sociales. L'immigration clandestine, avec ses multiples conséquences, est le phénomène le plus préoccupant par l'affluence grandissante de migrants hors zone d'Afrique qui utilisent, via des réseaux de trafic, le territoire guinéen comme pays de transit vers l'Union européenne. Ces migrants bénéficient d'une logistique et des complicités qui les couvrent le temps de leur migration vers l'UE. Le phénomène de la migration clandestine en partance de la Guinée concerne notamment des Asiatiques.

Les moyens utilisés ainsi que les sommes en jeu montrent l'importance du trafic et la nécessité d'une coopération étroite entre les autorités guinéennes et l'Union européenne en vue de lutter de manière efficace contre les réseaux qui alimentent les flux de la migration clandestine. Il convient de tirer les recommandations suivantes pour contenir les flux migratoires à destination de l'UE :

- la criminalisation de la migration par l'intervention de réseaux de trafic nécessite une plus grande intervention des autorités guinéennes, notamment des institutions judiciaires, qui doivent développer les moyens de police et de justice, afin d'identifier et de sanctionner les organisateurs des filières de l'immigration clandestine. L'UE doit en conséquence, de manière conjointe, orienter sa coopération dans le renforcement des capacités techniques des institutions parties prenantes de la lutte contre l'immigration de transit ;
- le traitement de la question migratoire à travers des accords bilatéraux, notamment celui passé entre l'Espagne et la Guinée, n'est pas suffisant. Pour être plus efficace, la prise en charge du problème doit passer du bilatéral au multilatéral (par exemple au niveau CEDEAO-UE)⁹⁶;
- la faiblesse du système de surveillance des côtes guinéennes, justifiée en partie par l'absence de moyens, doit être comblée, notamment par l'élargissement en Guinée du dispositif de surveillance FRONTEX (UE)⁹⁷.
- en accompagnement à ces mesures, développer une politique de prévention basée sur l'appui au développement des zones déshéritées de la Guinée (Haute et Moyenne Guinée) par le soutien et l'incitation à la création d'initiatives économiques viables plutôt qu'une politique sécuritaire orientée sur l'endiguement de l'immigration clandestine. Il ne faudrait pas que ces initiatives se limitent uniquement à préparer les migrants guinéens à répondre aux besoins des marchés intérieurs européens, mais elles doivent aussi renforcer leur formation qualifiante en vue d'une meilleure insertion dans l'économie nationale de la Guinée.

⁹⁶ Le maintien à la tête du Secrétariat Général chargé des services spéciaux, de lutte contre la drogue et le crime organisé d'une personne inculpée dans le cadre des massacres du 28 septembre 2009, pose cependant un problème pour l'intégration de la Guinée dans les dispositifs régionaux d'appui à la lutte contre les migrations clandestines.

⁹⁷ La Guinée a participé à l'atelier de travail de FRONTEX en octobre 2011 et a désigné un point de contact officiel dans le cadre du projet AFIC (Communauté du renseignement Afrique-Frontex).

A.5.- PROCESSUS D'ELABORATION DU DSP (implication des acteurs non étatiques et des autorités locales dans la programmation)

- **Consultation des interlocuteurs guinéens**

Les travaux de programmation du 10^{ème} FED en Guinée ont commencé au début de mois de février 2006 avec la préparation conjointe par la Délégation et les services de l'Ordonnateur national de la Note de cadrage Pays que la Guinée a présentée au Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire lors du Séminaire de Ouagadougou de mars 2006.

Suite au séminaire de Ouagadougou, les travaux ont été poursuivis avec la mise en place des groupes sectoriels afin d'approfondir les réflexions au niveau sectoriel:

- Mise en place d'un Groupe de travail pluridisciplinaire (Groupe central de synthèse) avec la participation des différents départements techniques et de différentes organisations d'acteurs non étatiques de la société civile et du secteur privé ;
- Constitution de cinq Sous Groupes thématiques pour approfondir les analyses au niveau sectoriel: (1) économie et secteurs sociaux ; (2) infrastructures (Transport, TP, Energie, Télécoms...); (3) développement rural et environnement; (4) commerce et APE ; et (5) bonne gouvernance et appui aux acteurs non étatiques

Cet exercice avait été marqué par une forte implication des acteurs non étatiques qui ont notamment assuré la présidence du Groupe « Bonne gouvernance et appui aux acteurs non étatiques » et le secrétariat du groupe Commerce et APE.

L'exercice de programmation, quasiment terminé au printemps 2008 a été relancé dès le début 2011. Un atelier interne à la Délégation sur les défis de la Guinée a été suivi en mars 2011 par un atelier analogue avec des représentants de la société civile et des autorités locales de Conakry et de l'intérieur du pays, afin de pouvoir déterminer les grands axes prioritaires de la politique de redressement du pays. Les ANE ont validé les grands axes d'intervention (en particulier l'accent mis sur la gouvernance, y compris la réforme du secteur de sécurité et le développement local), tout en appelant à renforcer le volet "services de base" orphelins. Ils ont également rappelé leur souhait de reconduire et de renforcer nos appuis à la société civile dans ces différentes composantes comme moteurs de changement et de démocratie à la base. Il a également été proposé de mettre en place un cadre plus structuré de concertation, couvrant non seulement la programmation, mais également la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération de l'UE.

Les fonctions d'Ordonnateur national du FED n'ayant pas encore été rétrocédées aux autorités guinéennes, ces concertations ont été suivies d'un dialogue informel avec le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers sa Direction nationale de la dette et de l'aide publique au développement, pressenti par le Président de la République à assumer un rôle de coordination des partenaires financiers, et avec les autres partenaires techniques et financiers. Cette concertation a abouti à l'élaboration d'une matrice des partenaires (cf annexe A.2.1), basée sur une volonté de coordination, de concentration et de division du travail, basée sur les avantages comparatifs des uns et des autres.

Ce travail d'actualisation de la programmation du 10^e FED a confirmé l'opportunité pour l'UE de maintenir la concentration de son aide dans le secteur de la gouvernance, en renforçant même son implication dans ce secteur à travers une série d'actions complémentaires en appui à la consolidation d'un Etat de droit, et dans le secteur des transports où peu de partenaires sont actifs et aucun autre partenaire a une capacité locale de dialogue sectoriel.

Par contre, et à la demande de ces différentes parties prenantes, il a été proposé que l'UE se réoriente davantage vers des secteurs sociaux orphelins, et particulier la santé et, dans un deuxième temps, à travers l'initiative OMD, le secteur de l'eau. Afin de maintenir la concentration de l'aide, il a été convenu à la même occasion que l'UE allait graduellement se retirer du secteur agricole (où plusieurs partenaires importants souhaitaient concentrer leur aide, en particulier l'AFD, la BM, la BAD, le FIDA).

Une fois que ce cadre de travail a été validé, y compris par les plus hautes autorités lors de la visite du Commissaire Piebalgs en Guinée au mois de mai 2011, un premier travail de préparation du DSP a été entamé. En absence de services structurés au niveau de l'ON⁹⁸, la Délégation de l'Union européenne s'est essentiellement appuyée sur les groupes thématiques constitués et sur une série d'études de (pré-)identification lancées sur les TCF 9^e et 10^e FED.

Dès la communication du montant révisé du 10^e FED en novembre 2011, le cadre financier a pu être finalisé en concertation avec l'ON du FED formellement désigné depuis.

Un travail de fonds a pu être fait entre parties prenantes sur la gouvernance. La Délégation de l'Union européenne et les Etats membres localement représentés (Allemagne, Espagne, France et Royaume Uni) ont élaboré ensemble un projet de "profil gouvernance", pour certains points avec l'appui d'experts plus pointus d'autres partenaires. Ce projet a été partagé in extenso avec le Gouvernement de Guinée pour commentaires. Le Gouvernement a organisé une concertation interne coordonnée au niveau du conseiller politique du Premier Ministre et transmis ses contributions à la Délégation. La Délégation et les Etats membres ont ensuite finalisé le "profil gouvernance". A travers une démarche commune, les principales conclusions de cet exercice ont ensuite été partagées avec le Gouvernement dans une réunion présidée par le Premier Ministre en octobre 2011, avec invitation au Gouvernement d'élaborer un "plan d'action gouvernance" qui deviendra partie intégrante du DSP 10^e FED (cf. infra annexe A.9). Ce plan d'action gouvernance, élaboré à nouveau sous la coordination de la Primature, a été finalisé et transmis début janvier 2012. Sur cette base, le travail de finalisation du projet de DSP a pu être entamé.

Le projet de DSP/PIN a été partagé avec l'ON du FED au début du mois de mars 2012 pour une dernière concertation interne avant finalisation du document et transmission du document conjoint à la Délégation de l'UE le 15 mars 2012.

Il est prévu une présentation du document finalisé aux ANE.

- **Consultation des Etats-membres**

Une première série de consultations ont eu lieu avec les Etats membres dès octobre 2007, après un premier travail préparatoire avec les autorités guinéennes et les ANE.

Lors de la reprise de l'exercice en 2011, des réunions régulières ont eu lieu dès mars 2011, pour partager les résultats du brainstorming interne et pour les consulter avant d'entamer les premières discussions informelles avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Ensuite les Etats membres ont été tenus informés de chaque étape du processus et ont participé activement à l'élaboration du "profil gouvernance".

⁹⁸ La rétrocession des fonctions d'ON aux autorités guinéennes n'a été annoncée qu'en juin 2011 et la cellule de gestion du FED n'a été créée qu'en février 2012.

Les consultations ont également permis de prospecter les possibilités d'une programmation conjointe. La France a notamment exprimé le souhait d'avancer plus loin dans cette voie. Le contexte de reprise des coopérations, et de la complexité / rigidité des procédures internes n'ont pas permis de matérialiser ce souhait sous le 10^e FED mais (1) les analyses peuvent être considérées comme pleinement partagées, (2) la stratégie de réponse a été élaborée dans un esprit de coordination et de complémentarité, et (3) la volonté d'aller plus loin dans la coordination de la programmation dans le cadre du 11^e FED a été réaffirmée.

La France et l'UE sont par ailleurs promoteurs de la coordination des partenaires et travaillent en étroite collaboration dans chacun des groupes thématiques dans lesquels ils sont actifs. Des concertations régulières entre Etats membres, éventuellement élargis à des autres partenaires inspirés par les mêmes préoccupations, s'organisent périodiquement autour de certains problèmes, afin d'aligner les positions et de voir ensemble comment faire avancer les dossiers⁹⁹.

⁹⁹ Cela se concrétise notamment dans un certain nombre de partenariats, y compris sous forme de subventions (notamment avec le FEI). La concertation est également très suivie avec la GIZ dans les secteurs de la santé et de la gouvernance minière.

A.6 LA FEUILLE DE ROUTE SUR L'HARMONISATION

Au cours de sa rencontre de juillet 2011 avec les partenaires techniques et financiers (PTF), le Président de la République a encouragé la mise en place des cadres de concertation (comités) afin de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires.

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide, les PTF avaient en effet déjà pris l'initiative de mettre en place un certain nombre de groupes thématiques (GT) ou sectoriels en vue de renforcer leur coordination et leur collaboration et harmoniser leurs modes d'intervention.

Dans leur conception, les GT sont aussi un cadre de dialogue entre le Gouvernement, les PTFs et les autres familles d'acteurs (Organisation de la Société civile-OSC, Secteur privé, élus locaux...) impliqués dans le suivi soit d'une thématique (planification, décentralisation, ...) ou d'un secteur (santé, éducation, ...) soit d'un thème transversal (Environnement, VIH-SIDA...).

Cependant, si le mode d'organisation actuel des PTFs a permis une certaine coordination et des échanges d'information, force est de constater que son efficacité reste limitée par la diversité des modes de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les modalités de collaboration avec les acteurs nationaux, à commencer par le Gouvernement. En effet, dans la situation actuelle, certains GT sont exclusivement PTF et d'autres sont « mixtes » avec la participation de l'administration, les autres acteurs (OSC, Secteur privé,...) n'étant pratiquement pas associés.

La formalisation des cadres de concertation renforcera le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires et facilitera l'harmonisation et la programmation des interventions, voire la prévisibilité de l'aide.

L'architecture proposée comprend deux niveaux essentiels : le Groupe de Coordination (GCPD) et les Groupes Thématiques (GT). Chacun des groupes est co-présidé par un Ministère chef de file pour la thématique concernée et un PTF désigné chef de file des partenaires extérieurs. Chaque GT est assisté d'un secrétariat responsable de la préparation technique des dossiers et de leur suivi. Le groupe peut, pour les besoins d'efficacité ou d'opérationnalité, mettre en place des sous-groupes ou des groupes de travail sectoriels qui lui font directement rapport.

I- Le Groupe de coordination des partenaires au développement (GCPD)

Le Groupe de coordination des partenaires au développement (GCPD) est constitué des représentants du Gouvernement, des co-présidents des différents GT, ainsi que des représentants de la société civile (OSC) et du secteur privé (SP). Le Groupe de coordination est présidé par le Premier ministre ou son représentant et la vice-présidence du groupe est assurée par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, au nom des Partenaires au développement.

Le Groupe de coordination donne des orientations générales et stratégiques aux groupes thématiques et assure le suivi général. Les principaux objectifs du Groupe sont :

- servir comme un forum de dialogue dans la coordination de l'aide au développement en Guinée ;

- promouvoir et renforcer l'alignement et l'harmonisation des interventions des PTF avec les priorités du Gouvernement ;
- promouvoir et renforcer la mise en place d'un cadre harmonisé des pratiques d'intervention (barèmes de rémunérations, standardisation des reportings, clarification de la fiscalité,...) ;
- aider les autorités dans l'exécution et le suivi de leur politique et stratégie développement, qui se traduit notamment en Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et Plan Quinquennal de Développement et autres instruments de programmation;
 - servir de cadre pour le dialogue autour du progrès accompli dans la réalisation des OMD, des engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et la mise en oeuvre du Plan d'action d'Accra ;
- encourager la mise en place et le développement d'un système efficient de gestion de l'aide au développement.

Le Secrétariat technique du GCPD est assuré par un représentant du Premier ministre qui est appuyé dans ses fonctions par l'économiste principal du PNUD.

II-Les Groupes thématiques (GT)

Les Groupes Thématiques (GT) sont des cadres de concertation qui permettent de prendre en charge les questions de planification et de programmation au niveau sectoriel ou thématique. Ils ont une dimension technique plus prononcée, dépendamment du secteur et l'aspect politique peut prendre beaucoup d'ampleur quand il s'agit de réformes dans un secteur sensible (ex Réforme du Secteur de la Sécurité).

Les GT ont un rôle central dans :

- l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des politiques et stratégies ;
- l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques sectoriels ;
- la promotion des approches sectorielles (SWAP) ;
- la coordination entre partenaires et l'alignement de ceux-ci sur les stratégies sectorielles/thématiques et les plans d'action sectoriels ou thématiques adoptés par le Gouvernement dans les domaines concernés.
- la recherche des solutions aux défis au niveau de l'exécution et la formulation des recommandations sur la marche à suivre ;

Les GT veillent particulièrement à focaliser leur attention sur les enjeux majeurs, organiser l'information pertinente dans le secteur et assurer sa diffusion auprès d'autres acteurs du développement. Ils veillent aussi à inscrire leur action dans une perspective de gestion axée sur les résultats.

A.7. SITUATION DE LA GUINEE PAR RAPPORT AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES

De manière générale, la Guinée a un très bon *track record* en matière d'adhésion aux traités internationaux ou régionaux (Union Africaine, CEDEAO). Récemment encore (automne 2011), la Guinée a adhéré aux conventions internationales sur la non-prolifération nucléaire. Le problème se situe plutôt au niveau de sa capacité de traduire ces textes dans le droit national et d'en assurer la mise en œuvre.

• *Cour Pénale Internationale*

La Guinée a signé le 7 septembre 2000 et ratifié, le 14 juillet 2003, le Statut de Rome et les instruments connexes relatif à la Cour Pénale Internationale (CPI) dont la compétence s'étend aux crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale : le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression.

Dans le cadre du programme d'appui européen à la réforme de la justice, lancé en juillet 2011, un appui technique sera apporté au Ministère de la Justice afin de permettre d'intégrer les dispositions du Statut de Rome dans le droit positif guinéen.

• *Droits de l'homme*

La Guinée a ratifié la plupart des conventions ayant trait aux droits de l'homme. Certains protocoles additionnels, notamment par rapport au statut de la femme et de l'enfant n'ont pas (encore) été ratifiés, de même que les conventions portant sur l'interdiction de la peine de mort.

• *Lutte contre la corruption*

La Guinée a signé la convention des Nations Unies contre la corruption, le 22 décembre 2004, et la procédure de ratification est en cours.

• *Protection de l'environnement*

La Guinée a manifesté son intérêt pour la protection de l'environnement et son impact sur le développement durable en adoptant la plupart des conventions internationales dans ce domaine.

Nom du traité, de la convention ou de l'organisation internationale	Entrée en vigueur	Date adhésion
Droit international humanitaire et Réfugiés		
Geneva Conventions I, II, III, IV 1949	En vigueur	11.07.1984
- Additional Protocol I & II 1977	En vigueur	11.07.1984
- Additional Protocol III 2005		N'a pas adhéré
Hague Convention 1954	En vigueur	20.09.1960.
- Hague Protocol 1954	En vigueur	11.12.1961
- Hague Protocol 1999		N'a pas adhéré
Refugee Convention 1951	En vigueur	28.12.1965
- Refugee Protocol 1967	En vigueur	16.05.1968
ENMOD Conv. 1976		N'a pas adhéré
Droit international sur les droits de l'homme		
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ICERD, 1965	En vigueur	14.03.1977
Amendement à l'article 8 ICERD, 1992		31.05.2000
Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ICCPR, 1966	28 Feb 1967	24.01.1978
- Protocol facultatif, ICCPR - OP1, 1966	19 Mar 1975	17.06.1993
- ICCPR - OP2 visant à abolir la peine de mort, 1989		N'a pas adhéré
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ICESCR 1966	28 Feb 1967	24.01.1978
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, CAT, 1984	30 May 1986	10.10.1989
- CAT Amendement au § 7 de l'article 17 et au § 5 de l'article 18, 1992		
- CAT – OP, 2002	(signature seulement)	16.09.2005
Convention relative aux droits de l'enfant, CRC, 1989	En vigueur	13.07.1990
- CRC Amendement au § 2 de l'article 43, 1995		14.05.1999
- CRC - OP Armed Conflict 2000		Instrument déposé 05.2012
- CRC - OP concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000		N'a pas adhéré
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Paris, 9 décembre 1948		7 Sep 2000
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, CEDAW, 1979	17 Jul 1980	9 Aug 1982
- CEDAW, Amendement au § 1 de l'article 20, 1995		
- CEDAW – OP 1999		N'a pas adhéré
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ICRMW, 1990	En vigueur	7.9.2000

Nom du traité, de la convention ou de l'organisation internationale	Entrée en vigueur	Date adhésion
Convention relative aux droits des personnes handicapées, DRC, 2006	16.5.2007	8.2.2008
- DRC – OP, 2006	31.8.2007	8.2.2008
Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest.		27.7.2005
Convention relative aux pires formes de travail des enfants ;		9.8.1982
Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi que le protocole relatif au statut.		28.12.1965
Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale.		01.7.1992
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, New York, 20 décembre 2006		N'a pas adhéré
Contrôle des armes		
Chemical Weapons Convention 1993	09.06.1997	14.01.1993
Ottawa Treaty 1997	En vigueur	08.10.1998
ECOMOG	En vigueur	
Geneva Gas Protocol 1925		N'a pas adhéré
Biological Weapons Convention 1972		N'a pas adhéré
Convention on Certain Conventional Weapons, CCW, 1980		N'a pas adhéré
- CCW Protocol I, II & III, 1980		N'a pas adhéré
- CCW Protocol IV 1995		N'a pas adhéré
- CCW Protocol II (amended) 1996		N'a pas adhéré
- CCW Amendement 2001		N'a pas adhéré
- CCW Prot. V 2003		N'a pas adhéré
Cluster Bomb Convention 2008	Pas encore en vigueur	N'a pas adhéré
Droit pénal international		
Slavery Convention 1926	En vigueur	30.03.1962
Genocide Convention. 1948	En vigueur	07.09.2000
Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, 1968	En vigueur	07.06.1971
ICC Rome Statute 1998		14.07.2003
Terrorisme		
Convention Against the Taking of Hostages 1979	En vigueur	22.12.2004
Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism 1999	En vigueur	14.07.2003
Convention for the Suppression of Terrorist Bombings 1997	En vigueur	07.09.2000

Nom du traité, de la convention ou de l'organisation internationale	Entrée en vigueur	Date adhésion
Droit du Travail		
ILO (International labour organisation)	En vigueur	
C3 Maternity Protection Convention, 1919	En vigueur	12.12.1966
C26 Minimum Wage-Fixing Machinery Convention, 1928		21.01.1959
C29 Forced Labour Convention, 1930		21.01.1959
C87 Freedom of Association and Protection of the Right to Organise Convention, 1948		21.01.1959
C95 Protection of Wages Convention, 1949		21.01.1959
C98 Right to Organise and Collective Bargaining Convention, 1949		26.03.1959
C100 Equal Remuneration Convention, 1951		11.08.1967
C105 Abolition of Forced Labour Convention, 1957		11.07.1961
C111 Discrimination (Employment and Occupation) Convention, 1958		01.09.1960
C117 Social Policy (Basic Aims and Standards) Convention, 1962		12.12.1966
C118 Equality of Treatment (Social Security) Convention, 1962		11.08.1967
C135 Workers' Representatives Convention, 1971		26.05.1977
C138 Minimum Age Convention, 1973		06.06.2003
C143 Migrant Workers (Supplementary Provisions) Convention, 1975		05.06.1978
C144 Tripartite Consultation (International Labour Standards) Convention, 1976		16.10.1995
C156 Workers with Family Responsibilities Convention, 1981		16.10.1995
C159 Vocational Rehabilitation and Employment (Disabled Persons) Convention, 1983		16.10.1995
C182 Worst Forms of Child Labour Convention, 1999		06.06.2003
Protection de l'Environnement		
La ratification du Protocole de Kyoto		07.12.2000
La ratification de la convention de Nations Unies contre la désertification		14.10.1994
Signature du protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la convention sur la diversité biologique		24.05.2000
Signature de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants		23.05.2001
Conventions et traités internationaux qui visent la lutte contre la destruction de la couche d'ozone, la convention de Vienne et le protocole de Montréal		
La ratification de la convention d'Abidjan sur la protection et la gestion de la zone côtière et du		

Nom du traité, de la convention ou de l'organisation internationale	Entrée en vigueur	Date adhésion
milieu marin		
Conventions régionales		
The Convention of the African Energy Commission	03/06/2008	16/05/2008
African Union Convention on Preventing and Combating Corruption		16/12/2003 (seulement signature)
Protocol to the Treaty Establishing the African Economic Community Relating to the Pan-African Parliament		07/07/2003 (seulement signature)
OAU Convention on the Prevention and Combating of Terrorism	10/07/2003	20/06/2003
- Protocol		28/01/2005 (seulement signature)
Constitutive Act of the African Union	05/07/2002	23/04/2002
African Charter on the Rights and Welfare of the Child	21/01/2000	27/05/1999
Cultural Charter for Africa	15/03/1978	02/02/1978
African Charter on Human and Peoples' Rights	13/05/1982	16/02/1982
- Protocol on the Rights of Women in Africa		16/12/2003 (seulement signature)
Convention for the Elimination of Mercenariism in Africa,	22/05/2003	14/03/2003
African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources		16/12/2003 (seulement signature)
African Charter on Democracy, Elections and Governance		09/05/2007
Protocol on the Statute of the African Court of Justice and Human Rights		26/11/2008 (seulement signature)
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique		30/01/1991 (seulement signature)
Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires (traité de Pelindaba)	21/01/2000	26/05/1999
Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine		08/03/2005 (seulement signature)
Charte africaine de la jeunesse		08/04/2008 (seulement signature)
Protocol of the Court of Justice of the African Union		16/12/2003 (seulement signature)
African Union Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa		
Charter for African Cultural Renaissance		

A.8.- ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE

La dette extérieure de la Guinée est insoutenable car estimée à la fin de 2010 à 3,2 milliards de dollars (69% du PIB). L'allègement intérimaire de la dette PPTE a été suspendu en 2007, quand la Guinée a atteint le plafond de 50 pourcent de l'aide engagée PPTE. Depuis 2008, elle a accumulé des arriérés, à hauteur de 390 millions de dollars (8% du PIB). L'essentiel de ce dernier montant est dû à des institutions multilatérales (2,1% du PIB), surtout la Banque Mondiale et la BEI, ainsi que les créanciers du club de Paris (3.5% du PIB). Les arriérés de paiement envers la Banque Mondiale ont été apurés¹⁰⁰ en avril 2011 en lien avec un nouvel appui budgétaire et un cadre d'apurement des arriérés d'ici à la fin de 2012 a été convenu avec la BEI.

Le service de la dette extérieure (intérêt incl.) représente 4.3% du PIB. A fin juin 2011, les règlements du service de la dette publique extérieure ont atteint 13,9% des exportations. Par rapport aux prévisions, on note un dépassement sur le principal de 4,96 milliards GNF, imputable à la dépréciation du franc guinéen face aux principales devises. Le service de la dette, combiné aux arriérés dus, explique l'important déficit de financement (14% du PIB) auquel la Guinée fait actuellement face et ceci malgré un solde de base modeste (2,5% du PIB).

Structure de la dette 2010

Dettes (incl. arriérés)	millions \$	% PIB	% export b&s
Total	3.203,01	69%	239%
Multilatérales	2.071,75	45%	154%
bilatérales	1.077,27	23%	80%
<i>dt Club de Paris</i>	815,06	18%	61%
<i>dt hors Club de Paris</i>	116,91	3%	9%
Dettes commerciales	53,99	1%	4%

Arriérés	millions \$	% PIB	% export b&s
Total	390,62	8%	29%
Multilatérales	96,13	2%	7%
bilatérales	240,50	5%	18%
<i>dt Club de Paris</i>	179,30	4%	13%
<i>dt hors Club de Paris</i>	59,66	1%	4%
Dettes commerciales	53,99	1%	4%

Source: FMI

La Guinée a atteint le point de décision sous l'initiative majorée PPTE en décembre 2000, mais n'est pas encore parvenue à atteindre le point d'achèvement. Le gouvernement souhaite atteindre au plus vite ce point d'achèvement car sans celui-ci la Guinée continuera à faire face à des difficultés budgétaires. A ce jour, sur les 10 indicateurs retenus comme déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, six ont été atteints (cfr. tableau suivant). En attendant, l'allègement intérimaire de la dette a été fourni par tous les principaux créanciers et la Guinée a obtenu plusieurs restructurations de dette de la part de ses créanciers du Club de Paris. Une extension du DSRP II jusqu'en décembre 2012 a été validée et un programme (ECF) avec le FMI a été conclu le 24 février 2012.

¹⁰⁰ Une opération d'apurement a finalement pu être montée au moment d'aller au Conseil d'administration le 21 avril 2011, à travers un paiement à partir des DTS octroyés à Gleneagles (et libérés début 2011 au moment de la reconnaissance de la légitimité des nouvelles autorités par les institutions de Bretton Woods), remboursé le jour même par un appui budgétaire ciblé de la BM. L'apurement des arriérés vis-à-vis de la Banque Mondiale le 21 avril 2011 a permis de lever toutes les barrières pour le plein réengagement de la Banque qui implique une mobilisation de +/- 280 MUSD, y compris le déblocage du portefeuille de projets en cours mais gelés et un solde non affecté (et à engager avant juillet 2011) sur IDA15 et IDA16.

La situation des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE

Déclencheurs	Évaluation
Réduction de la pauvreté	
Un DSRP complet a été établi selon une procédure participative et appliqué de façon satisfaisante pendant un an, comme l'indique l'évaluation conjointe par les services du FMI et de la Banque mondiale du rapport d'étape annuel du pays.	Rempli partiellement. Le premier DSRP a été présenté aux Conseils en juillet 2002. Son application a souffert de l'instabilité macroéconomique et de la faible gouvernance. Les autorités ont produit le deuxième DSRP (DSRP-II) en août 2007 ; son application a été interrompue par le coup d'état militaire de décembre 2008. Le nouveau gouvernement formé après l'élection présidentielle de la fin 2010 a étendu le DSRP-II à la période 2011–12. Le gouvernement a élaboré un projet de rapport de son application sur 12 mois (février 2012) aux fins d'examen par la Banque mondiale et le FMI.
Amélioration de la base de données sur la pauvreté et des moyens de suivi en procédant à une enquête de mesure du niveau de vie permettant de définir des seuils de pauvreté et de formuler des indicateurs basés sur ces seuils ; création d'un système de suivi de la pauvreté avec la participation des principales parties prenantes.	Rempli. Une enquête exhaustive sur la pauvreté a été effectuée en 2002–03 et finalisée en 2004–05. Elle a permis d'améliorer et d'actualiser la base de données sur la pauvreté. À partir de l'enquête sur les ménages, 54 indicateurs de pauvreté ont été élaborés et débattus pendant un atelier organisé en octobre 2005, qui a réuni plus de 100 participants représentant l'État et la société civile. Ces indicateurs servent depuis à suivre la pauvreté. Une enquête légère d'évaluation de la pauvreté a été conduite au printemps 2012 (résultats provisoires juin 2012).
Maintien de la stabilité macroéconomique, démontré par une mise en œuvre satisfaisante du programme financé par la FEC.	Rempli partiellement. Le programme appuyé par la FRPC approuvé le 21 décembre 2007 a déraillé après la première revue. Depuis 2011, le gouvernement a affiché de bons résultats dans le cadre du programme de référence du FMI, ce qui a permis la conclusion d'un programme FEC de 3 ans le 24 février 2012.
Concevoir et prendre des mesures créant un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.	Rempli. Une nouvelle loi établissant un cadre adéquat pour les institutions de microcrédit a été adoptée en novembre 2005.
Gouvernance et lutte contre la corruption	
Diffuser publiquement un rapport sur une année d'activité du Comité national de lutte contre la corruption (CLNC) décrivant ses ressources et ses activités.	Rempli. Le CLNC a établi des rapports d'activité concernant 2002 et 2003.
Auditer tous les contrats de marchés publics dépassant 100 millions de francs guinéens et publier trimestriellement les résultats.	Rempli partiellement. Les autorités ont tardé à commencer rapidement après le point de décision. Pour compenser le retard, le gouvernement a demandé un audit complet de ces contrats pour 2002–04 ; le rapport final de l'audit a été présenté en 2007. Pour que le système soit plus opérationnel et moins coûteux, on a mis en place en 2008 des audits trimestriels portant sur un échantillon de grands marchés publics. Le premier rapport (qui couvre 13 marchés et 20% de ceux dépassant 100 millions de francs guinéens, signé au premier trimestre 2007) a

	été publié en octobre 2008. Un deuxième audit trimestriel de grands marchés est disponible sous forme de projet et devait être publié en janvier 2009. En 2009–10, l'État aurait souscrit des contrats représentant 40% du PIB. Un audit exhaustif de ces contrats a été mené en 2011-2012 et les conclusions présentés à un atelier en mars 2012.
Éducation	
Porter le taux d'inscription brut des élèves du primaire de 56% en 1999 à 62% en 2001 et à 71% en 2002 ; pour les filles, il devait être 40% en 1999, de 51% en 2001 et de 61% en 2002.	Rempli. Le taux d'inscription brut a augmenté progressivement après 2002 pour atteindre 79 % en 2006 et 2007. La hausse a été encore plus forte pour les filles, le taux atteignant 71% en 2006 et 2007, ce qui a réduit sensiblement l'écart entre garçons et filles.
Augmentation du nombre d'instituteurs du primaire recrutés d'au moins 1 500 par an chaque année jusqu'au point d'achèvement PPTTE, cela à partir d'un nombre d'instituteurs estimé à 15 000 en 2000.	Considéré comme rempli. De 2001 à 2008, on a recruté et formé 859 instituteurs par an en moyenne, soit 13.014 nouveaux au total. En 2009–11, compte tenu du retard significatif de réalisation du point d'achèvement, le recrutement de 1.500 instituteurs par an ne correspond pas aux besoins et aux priorités de l'éducation. Si les autorités en font la demande, une dérogation pourrait être envisagée.
Santé	
Hausse des taux de vaccination (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) des enfants âgés de moins d'un an de 45 pourcent en 2000 à 50% en 2001 et à 55% en 2002.	Rempli. Les taux de vaccination étaient de 52 pour cent en 2001 et de 58 pour cent en 2002. Ils ont continué d'augmenter pour atteindre 85 pour cent en 2007.
Porter le pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale de 70% en 2000 à 80% en 2001 et à 85% en 2002.	Considéré comme rempli. Le gouvernement et les partenaires internationaux dans le secteur de la santé vérifient actuellement les données en rapport avec ce déclencheur. Elles indiquent que les objectifs sont réalisés.

A. 9.- LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE GOUVERNANCE

DOMAINES DE GOUVERNANCE	FAIBLESSES	ENGAGEMENTS PREVUS	ECHÉANCES	INDICATEURS	RESPONSABLE (S)
I. Gouvernance politique et démocratique					
A- Droits de l'Homme	Manque de cohérence entre les engagements internationaux et certaines lois internes en matière de promotion et de protection des droits de l'homme	Mettre en conformité les lois guinéennes avec les conventions, Accords et Protocoles additionnels conformément au préambule de la Constitution	2012-2013	Les lois sont conformes aux standards internationaux et appliquées par les cours et tribunaux.	Ministère Justice , Institution Nationale des droits humains, Assemblée nationale
		Faire disparaître les discriminations par l'adoption et la vulgarisation du nouveau Code civil	2012-2013	Le Code civil est adopté et vulgarisé. Les décisions de Justice sont conformes aux droits de l'homme. Les droits des citoyens sont respectés.	Ministère Justice , Institution Nationale des droits humains, M. des Affaires Sociales
		Sensibiliser les populations sur les droits de l'Homme	2012-2013	Les acteurs de la Société Civile et de l'Administration sont formés aux droits humains et sont à même de défendre les droits des citoyens	Ministère Justice , Institution Nationale des droits humains, Société civile
	Le principe de non discrimination est garanti par la Constitution, mais non effectif dans certains domaines	Intégrer la CEDEF (Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'égard des Enfants et des Femmes) au Code Civil	2012-2013	Les personnes vulnérables, notamment les femmes et et les enfants bénéficient d'une meilleure protection	Ministère Justice , Affaires sociales, Assemblée nationale , Institution Nationale des droits de humains
	Participation irrégulière à l'examen périodique universel (EPU) des droits de l'Homme	Assurer la participation à l'examen périodique universel des droits de l'Homme.	2012-2013	Parution régulière des rapports et suivi de la mise en œuvre des recommandations	Ministères Affaires sociales, Justice, Société Civile, Institution Nationale des droits humains
	Faiblesse des institutions publiques de surveillance des droits de l'Homme (Médiateur de la République, I.N.D.H)	Renforcer les capacités des Institutions de surveillance. Formation, Appuis budgétaire et financier	2012-2013	Les institutions sont mieux équipées et produisent des rapports périodiques	Ministères Affaires sociales, Justice, Société Civile, Institution Nationale des droits humains
B- Libertés fondamentales	Faible application des lois et règlements relatifs aux libertés fondamentales	Appuyer la vulgarisation et faire respecter les dispositions des articles 7 et 10 de la Constitution	2012-2013	Les citoyens connaissent mieux leurs droits et devoirs et les expriment	M. Justice, MATD, As. Nie, Société civile, M. de la Sécurité, Institution Nationale des droits humains
		Renforcer les capacités des services de sécurité et de justice à respecter les libertés	2012-2013	Les services de sécurité et de justice connaissent et respectent les libertés fondamentales des citoyens	Ministères de la Sécurité, Justice et Société civile
C- Processus électoral	Faiblesse des capacités de la CENI et de ses démembrements	Renforcer les capacités de la CENI dans le sens de l'amélioration de l'organisation des élections (Processus électoral: révision du fichier, découpage, vote, sécurité, ...)	2012-2013	La CENI dispose des systèmes, procédures et compétences nécessaires pour assurer un scrutin libre et équitable.	CENI/MATD
	Faiblesse du système de communication	Renforcer les capacités de communication de la CENI, du CNC, du MATD et du Ministère de la Communication	2011-2012	Les plans de communication de la CENI, du CNC, du MATD et du Ministère de la Communication sont élaborés et mis en œuvre	CENI MATD CNC Ministère de la Communication
	Faible accès des partis politiques aux médias publics	Elaborer un plan de communication en direction des acteurs du processus	2011-2012	L'information est disponible et mieux communiquée	CENI/MATD
		Renforcer l'assistance technique (expertise, atelier de formation...) à la CENI -Centrale et à ses démembrements	2012-2013	La capacité d'organisation des élections de la CENI est renforcée; le fichier est révisé et amélioré. Les citoyens votent librement	CENI/MATD
D- Principes de la démocratie	L'indépendance de la justice n'est pas encore effective	Réviser et appliquer la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature conformément à la Constitution	2012-2013	Le Conseil supérieur de la magistrature est mis en place et opérationnel	M. Justice, Assemblée Nationale MEF/MDB

DOMAINES DE GOUVERNANCE	FAIBLESSES	ENGAGEMENTS PREVUS	ECHEANCES	INDICATEURS	RESPONSABLE (S)
	Certaines institutions ne sont pas mises en place	Elaborer, adopter et promulguer les lois organiques relatives aux institutions constitutionnelles	2012-2013	Les lois organiques sont promulguées et les institutions sont opérationnelles	M. Justice, Assemblée Nationale
II- Gouvernance politique/Etat de droit : Appareil judiciaire et système répressif					
	Le corps des magistrats et des greffiers est vieillissant, peu formé avec un effectif insuffisant	Engager 50 auditeurs de justice et 50 greffiers par an pendant au moins 10 ans,	2012-2013	Au moins 150 auditeurs de justice et greffiers sont formés, engagés et rationnellement ventilés	Ministère Justice, MEF, MDB, Ministère du travail
		Remettre à niveau chaque année les magistrats et greffiers	2012-2013	Un Plan de formation continue des magistrats et greffiers est élaboré et mis en œuvre	Ministère Justice, MEF, MDB
	Les auxiliaires de justice (avocats, huissiers de justice et notaires) sont insuffisants et peu formés	Appuyer la formation des auxiliaires de justice	2012-2013	Les capacités de 150 auxiliaires de justice au moins sont renforcées	Ministère Justice, MEF/MDB
	Les infrastructures judiciaires et pénitentiaires sont vétustes, exigües et mal équipées	Construire et/ou réhabiliter et équiper les infrastructures judiciaires et pénitentiaires	2012-2013 ...	50% au moins des infrastructures judiciaires et pénitentiaires sont construites et/ou réhabilitées et équipées	Ministère Justice MEF, MDB, M. Plan
	Difficile accès des populations à la justice	Elaborer une nouvelle carte judiciaire et pénitentiaire	2012-2013 ...	Existence d'une nouvelle carte judiciaire qui facilite l'accès des populations à la justice	Ministère justice, Assemblée nationale, Société civile
		Créer deux nouvelles Cours d'appel à Labé et à Nzérékoré	2012-2013	Les Cours d'Appel de Labé et Nzérékoré sont construites, équipés et rendues fonctionnelles	Ministères de la justice, MEF, MDB
		Allouer le budget nécessaire au fonctionnement de la justice de proximité	2012-2013	L'allocation budgétaire est effective et exécutée Les voies de recours sont exercées plus fréquemment à l'intérieur du pays	Ministères de la justice, MEF, MDB
		Appliquer l'arrêté d'habilitation des officiers de police judiciaire	2012	L'arrêté d'habilitation des OPJ est appliqué Les OPJ sont opérationnels	Ministères de la justice, Sécurité
III- Maîtrise de la Corruption					
	Faiblesse du dispositif institutionnel global de lutte contre la corruption	Renforcer les capacités des institutions de lutte contre la corruption	2012-2013	Amélioration du rang de la Guinée dans l'indice de Perception de la Corruption (CPI)	Gouvernement, Société civile et Assemblée nationale, ANLC
	Faiblesse des capacités institutionnelles, humaines et des ressources financières de l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption	Ratifier et promulguer la Convention de l'ONU relative à la lutte contre la Corruption	2011-2012	Convention ratifiée et transposée dans la législation guinéenne Les rapports produits	Gouvernement, Société civile et Assemblée nationale, ANLC
Elaborer un projet de loi relatif à la lutte contre la corruption qui intègre les directives de la convention internationale		2012-2013	Loi élaborée, adoptée, promulguée et appliquée	Gouvernement, Société civile et Assemblée nationale, ANLC	
		Réaliser une 2ème enquête nationale sur la corruption et la gouvernance en vue de définir l'indice national de perception par secteur	2012-2013	Enquête réalisée et résultats publiés	Société civile, ANLC
		Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption	2012-2013	Stratégie élaborée, validée et mise en œuvre	Organes indépendants d'enquête
		Elaborer un rapport indépendant de la société civile sur la gouvernance et la lutte contre la corruption	2012-2013	Rapport élaboré et publié	Société Civile
		Promouvoir l'adhésion de la Guinée au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)	2012-2013	Lancement des activités du MAEP et évaluation de la Guinée par les pairs	Min Contrôle d'Etat, MAE, Société civile
IV. Efficacité du Gouvernement					
A- Capacité institutionnelle	Faiblesse de la décentralisation et de l'habilitation des collectivités locales	Opérationnaliser le Plan d'actions de la lettre de politique de décentralisation	2012-2013 ...	La mise en œuvre du Plan est lancée	MATD, Plan, MEF, MDB

DOMAINES DE GOUVERNANCE	FAIBLESSES	ENGAGEMENTS PREVUS	ECHÉANCES	INDICATEURS	RESPONSABLE (S)
		Promouvoir la bonne gouvernance et le leadership des collectivités locales	2012-2013	Les acteurs de la décentralisation appréhendent mieux leurs rôles et	MATD, Plan,MEF, MDB
		Appuyer financièrement les collectivités locales	2012-2013	Un fond de développement local est mis en place et rendu opérationnel	MATD, Plan,MEF, MDB
	Faiblesse des capacités de réponses aux désastres et catastrophes	Renforcer les capacités des structures de prévention et de gestion des risques et catastrophes	2012-2013	Les outils/mécanismes d'alerte et de prévention fonctionnent correctement	MATD, Ministère Sécurité, Défense, MEF MDB
	Faiblesse des capacités managériale et de coordination de l'action gouvernementale	Formaliser les procédures de coordination, de suivi et d'évaluation du travail gouvernemental	2012-2013	Un guide des procédures de coordination et de suivi du travail gouvernemental est élaboré et mis en œuvre	Primature, SGG, HCREMA, Min. Fonction Publique
		Renforcer les capacités de la Primature, du SGG et du HCREMA	2012-2013	les structures de la Primature, du SGG et du HCREMA sont renforcées	Primature, SGG, HCREMA, Min. Fonction Publique
	Chevauchement des structures et conflits d'attributions	Rationaliser la structure gouvernementale	2012-2013	Les structures et attributions du Gouvernement sont rationalisées	Primature, SGG, HCREMA, Fonction publique
B- Gestion des finances publiques	Application inachevée du Principe d'unicité du compte du Trésor	Poursuivre et finaliser l'application du Principe d'unicité du compte du Trésor y compris les textes d'application	2012	Textes d'application publiés Comptes transférés à la BCRG sous le contrôle du Trésor	MEF, BCRG
		Elaborer des conventions sur les modalités d'application du Compte Unique du Trésor aux comptes de projets financés par les PTF	2012-2013	Conventions signées et mises en œuvre	MEF, BCRG
	Faiblesse du cadre juridique et institutionnel des marchés publics	Adopter de nouveaux textes législatifs et réglementaires sur les marchés publics	2012-2013	Le plan d'action de la réforme des marchés publics assorti d'un calendrier est adopté	Primature/MEF/ MDB/Assemblée Nationale
	Insuffisance de contrôle a posteriori du Budget de l'Etat	Adopter la loi organique relative à la Cour des Comptes	2012-2013	Loi adoptée	MEF/MDB/Min. Justice/MCEF/Ass. Nle
		Mettre en place la Cour des Comptes	2012-2013	Cour des comptes opérationnelle	MEF/Assemblée
		Renforcer les capacités de l'inspection générale des finances et de l'Inspection Générale d'Etat	2012	Rapports de l'IGF et de l'IGE publiés et sanctions appliquées	MEF/MCEF/Min. Justice
	Faible adéquation entre le DSRP, le PIP, le Budget et le Plan de développement.	Mettre en cohérence le DSRP, le PIP, le Budget et le Plan de développement	2012-2013	le DSRP, le PIP, le Budget et le Plan de développement sont harmonisés	MEF MDB Primature
	Insuffisance d'informations et de coordination des interventions des bailleurs de fonds internationaux (dons) dans le budget de l'Etat	Renforcer la coordination et la traçabilité des interventions de toute nature des PTF	2012-2013	Un système de collecte d'informations partagées est mise en place	Primature MEF/MDB/MAE Min. Coopération Min Plan
	Non respect des délais d'adoption des Lois de Finances	Respecter les délais constitutionnels d'adoption des Lois de Finances	2012-2013	Les Lois de Finances sont approuvées dans les délais.	Primature Assemblée Nle MEF M.Plan MDB
	Inexistence de la comptabilité-matière	Elaborer et adopter les textes organisant la comptabilité-matière	2012	Textes élaborés, adoptés et publiés	MEF MDB
	Manque de cohérence des interventions des différentes	Rationaliser et renforcer les structures de contrôle et	2012-2013	Structures rationalisées et opérationnelles	MCEF MEF/ Comité d'Audit
	V. GOUVERNANCE ECONOMIQUE				
A- Secteur privé / politiques favorables au marché	Absence de marchés financiers	Actualiser l'étude pour la mise en place d'une Bourse de Valeurs	2012-2013,...	Document de l'étude actualisé et texte adopté	BCRG MEF
	Insuffisance de supervision du secteur bancaire	Renforcer le dispositif de supervision des banques	2012	Le dispositif de supervision est renforcé	BCRG
	Faiblesse du taux de bancarisation	Renforcer l'intermédiation financière notamment dans les zones rurales	2012-2013,...	Accroissement du taux de bancarisation Amélioration de la couverture territoriale	BCRG

DOMAINES DE GOUVERNANCE	FAIBLESSES	ENGAGEMENTS PREVUS	ECHÉANCES	INDICATEURS	RESPONSABLE (S)
B- Gestion des ressources naturelles	Faiblesse des capacités du secteur de la pêche à assurer une pêche responsable et durable conforme aux engagements et aux standards internationaux Faiblesse du dispositif de contrôle de la Zone Economique Exclusive	Renforcer les capacités institutionnelles du secteur	2012-2013, ...	Les mesures de protection et de surveillance de la pêche maritime sont améliorées et alignées sur les standards internationaux	M. Pêche
		Equiper et moderniser les structures de surveillance de la pêche (CNSP)	2012-2013	Le CNSP dispose d'équipements et de capacités pour assurer ses missions de surveillance, d'arraisonnement des bateaux pirates et de protection des zones de pêche	M. Pêche
		Renforcer la surveillance des Zones de pêche maritime	2012-2013	Les Vedettes disponibles sont réhabilitées, de nouvelles acquisitions sont faites	M. Pêche MEF MDB
	Faible décentralisation des bases de surveillance	Renforcer la décentralisation des bases de surveillance de la Pêche	2012-2013	Les bases de surveillance sont équipées et assurent correctement leurs fonctions	M. Pêche
		Renforcer le partenariat pour intégrer la surveillance aérienne de la pêche maritime	2012-2013	La surveillance aérienne est assurée à travers l'effectivité du partenariat	M. Pêche Défense
	Faiblesse des ressources tirées des partenariats de pêche	Renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale en matière de protection et de surveillance de la pêche	2012-2013	La Guinée participe effectivement à tous les travaux des institutions de la communauté internationale auxquelles elle est membre	M. Pêche MAE M. Coopération
	Faible application de la législation nationale et du FLEGT	Mettre en cohérence la législation nationale et l'initiative FLEGT	2012-2013	La réglementation nationale est mise en cohérence avec les engagements internationaux	M. Pêche Agriculture M. Environnement
		Appliquer effectivement le FLEGT	2012-2013	la directive FLEGT est appliquée	M. Pêche Agriculture M. Environnement
		Renforcer les capacités institutionnelles et humaines du Ministère de l'Environnement	2012-2013	Les structures sont renforcées et opérationnelles	M. Pêche Agriculture M. Environnement
		Souscrire à des conventions sous régionales en matière de protection de l'environnement et de la foresterie	2012-2013	Des guides de bonnes pratiques dans les projets régionaux sont suivis	M. Environnement
		Mobiliser des ressources financières pour la protection de l'environnement	2012-2013	Le cadre de mobilisation des ressources financières en faveur de l'environnement est défini et opérationnel	M. Environnement
	La mise en œuvre de l'ITIE n'est pas encore effective	Renforcer les capacités institutionnelles et financières de l'ITIE	2012	Représentant du MEF désigné ; budget disponible	M. Mines, MEF
		Opérationnaliser la mise en œuvre de l'ITIE	2012	Le fonctionnement normal de l'ITIE est assuré	M. Mines, MEF
		Renforcer l'initiative de transparence dans les industries extractives	2012-2013	Rapport des paiements des industries au gouvernement et aux collectivités, élaboré et publié	MEF, Mines M ITIE Société Civile
	Faiblesse des instruments de contrôle du processus de Kimberley	Renforcer les capacités institutionnelles et fournir un appui logistique et financier au processus	2012	Le processus de Kimberley est mise en œuvre et suivi	M. Mines Professionnels du secteur du diamant
VI- SECURITE INTERIEURE ET EXTERIEURE					
	Faiblesse des capacités des services de sécurité	Appuyer la réforme en cours du secteur de sécurité	2012-2013,...	La réforme est mise en œuvre et les secteurs de la sécurité fonctionnent conformément aux normes et standards internationaux.	Primature Sécurité M. Défense MEF MDB

DOMAINES DE GOUVERNANCE	FAIBLESSES	ENGAGEMENTS PREVUS	ECHÉANCES	INDICATEURS	RESPONSABLE (S)	
	Faiblesse des capacités institutionnelles dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée	Mettre en œuvre la résolution 1373 des Nations Unies et renforcer les capacités des services de sécurité et de défense en charge de la lutte contre le terrorisme et le crime transfrontalier	2012-2013	Les structures sont créées et rendues opérationnelles; la résolution 1373 est effectivement mise en œuvre	Primature Sécurité M. Défense MEF MDB	M.
	Inexistence de structures chargées de la lutte contre l'immigration illégale	Créer un Centre multidisciplinaire chargé de la lutte contre l'immigration clandestine et la piraterie maritime	2012-2013,...	Accords multi-bilatéraux sur les questions de migration signés avec l'Union européenne et mis en œuvre	Primature M. Sécurité MATD/M. Défense MAE	
VII- GOUVERNANCE SOCIALE						
	Insuffisance du budget de fonctionnement du SE/CNLS et de ses délégués	Améliorer l'allocation budgétaire du CNLS	2012	Les ressources budgétaires du CNLS sont accrues	Primature, MEF MDB	
	Insuffisance du financement des ARV et produits biomédicaux VIH	Elaborer un plan d'acquisition des ARV et de produits biomédicaux	2012-2013	Les ARV et produits biomédicaux sont	Primature, Min Santé, MEF, MDB	
	Faiblesse de l'Audit institutionnel de la riposte	Assurer l'Audit	2012-2013	Le rapport d'audit est publié	Primature MCEF	
VIII- CONTEXTE INTERNATIONAL ET REGIONAL						
	Insuffisante mise en œuvre des actes uniformes relatifs à l'environnement des affaires	Renforcer la mise en œuvre des actes uniformes de l'OHADA	2012-2013	Les actes uniformes de l'OHADA appliqués par les institutions judiciaires	M. Justice Commerce Industrie PME	M.
	Faible représentativité de la Guinée dans les institutions régionales et internationales	Renforcer la représentativité et la participation de la Guinée dans les instances régionales/internationales	2012	La présence de la Guinée dans ces instances est effective	Primature MEF Coop.	MAE Min.
		Payer les cotisations dans les organisations	2012	la Guinée à jour de ses obligations	MEF / MDB MAE Coopération	M
IX. QUALITE DU PARTENARIAT						
A- Dialogue politique	Faiblesse du dialogue	Mettre en place un cadre inclusif de dialogue politique	2011-2012	Cadre du dialogue est mis en place et rendu opérationnel	MEF, MATD/Société Civile/ Acteurs Politiques	
B- Dialogue de programmation	Manque de cadre de concertation entre le Gouvernement, le Parlement, les Acteurs non Etatiques et les autorités locales pour validation du cadre stratégique 10ème FED	Créer un cadre de concertation entre Gouvernement, Parlement, Société Civile, les autorités locales pour l'appropriation du cadre stratégique	2012-2013,...	Le cadre est mis en place et opérationnel	MATD, Société civile Assemblée Nationale	
C- Acteurs non Etatiques	Faible implication des acteurs non étatiques dans les questions de gouvernance	Mettre en place un mécanisme de dialogue formel avec les acteurs de la société civile sur les questions de gouvernance	2012-2013	Des rencontres périodiques sur les questions de gouvernance sont tenues avec la Société civile	MEF/MATD, MCEF Organisations de la Société Civile	
	Faiblesse de la capacité des acteurs de la Société civile sur les questions de gouvernance	Renforcer les capacités de la Société civile sur les questions de gouvernance	2012-2013	Les capacités des acteurs de la Société civile sont renforcées	MATD MEF MCEF	
D-Suivi/ évaluation du plan d'action du 10ème FED	Faiblesse dans le suivi/évaluation du FED	Mettre en place un cadre de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du 10ème FED	2012-2013	Les Mécanismes du Suivi/Evaluation du FED sont renforcés	Primature MEF	

A.10.- LES FINANCES PUBLIQUES

Les relations avec le FMI et la Banque Mondiale ont repris en janvier 2011 et ceci s'est traduit par plusieurs missions conjointes du FMI, la BM et la Banque Africaine de Développement (AfDB) à Conakry. Plusieurs missions de prospection en amont (mai, août et décembre 2010) s'étaient déjà concentrées sur :

- la revue des développements intervenus dans le domaine des finances publiques depuis l'adoption en juillet 2008 d'un Plan Stratégique de Réformes des Finances Publiques qui devait encadrer le processus PPTE;
- l'identification des domaines prioritaires à renforcer ainsi que les types d'assistance technique à mobiliser pour chacun de ces domaines;

Sur base de cet état des lieux, une matrice détaillée (cfr. tableau suivant) des actions prioritaires autour de six axes d'intervention a été élaborée en vue d'un appui coordonné avec les différents bailleurs pour le redressement et la réforme des finances publiques. Un séquençage pour la mise en œuvre de ces actions prioritaires a été proposé à court et moyen terme. Cette matrice est annexée au Plan Stratégique des Finances Publiques¹⁰¹ et guidera la mise à jour de ce dernier.

L'agenda de réforme des autorités inclut des mesures importantes dans les domaines de GFP (Gestion des finances publiques), de réforme de l'administration publique, de recettes, et des mines. La stratégie des autorités consiste d'abord à rétablir des contrôles de base sur les finances publiques en imposant la conformité aux règles existantes, avant de s'engager dans une réforme complète de la gestion financière publique et de la fonction publique. Cette première phase inclut la mise en place des systèmes, et le renforcement de la capacité, la mise en conformité stricte des lois et réglementations existantes, un meilleur contrôle du Trésor sur le flux de trésorerie des ministères et des établissements publics, et la mobilisation améliorée des recettes intérieures.

¹⁰¹ Le PSRFP, adopté en juillet 2008, représente la stratégie du Gouvernement de Guinée en matière de réformes des finances publiques. Les événements politiques décrits ci-dessus en ont toutefois empêché la mise en œuvre jusqu'à ce jour.

MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en œuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif SUS	Source de financement ¹⁰²	Priorité / échéance
Axe 1 - Renforcement de la coordination et de suivi des réformes économiques et financières						
1	Opérationnalisation du dispositif de pilotage, de suivi et d'exécutions des réformes économiques et financières	MEF / Cabinet	AT Appui logistique	A préciser	BAD	1 / 15 Mars 2011
1 bis	Mise en place d'un dispositif de coordination de l'assistance technique	MEF / Cabinet	AT	300.000	UE	1 / Août 2011
Axe 2 - Amélioration du processus budgétaire						
2	Réviser la Loi organique relative aux lois de finances pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales	MEF / DNB	AT / étude	100.000	BM / FMI	1 / Septembre 2011
3	Réviser la Nomenclature budgétaire: Classification économique et fonctionnelle	MEF / DNB	AT / étude	50.000	BM / FMI	2 / Septembre 2011
4	Conception d'un modèle de préparation budgétaire	MEF / DNB	AT / étude / équipement	375.000	BAD / FMI	1 / Décembre 2011

¹⁰² A Titre indicatif

Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en œuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif \$US	Source de financement	Priorité / échéance
	<i>permettant une préparation budgétaire automatisée. Elaboration de guides et manuels pour l'utilisation de cet outil. / Elaborer un système de préparation de plan de trésorerie mensuelle qui permettra de faciliter le processus du plan d'engagement</i>					
5	Renforcer la transparence et l'exhaustivité dans la gestion budgétaire	MEF / DNB	AT	À préciser	BAD	2 / Septembre 2011
6	Etablir les Lois de Règlement	MEF / DNB	AT	À préciser	FMI	2 / Septembre 2011
7	Amélioration de la préparation des prévisions macroéconomiques	MPC / DNP	AT / Equipement	300.000	BAD	1 / Juin 2011
8	Réviser le Règlement Général de la Comptabilité Publique pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales	MEF / DNTCP	AT / Etude	50.000	BM / FMI	1 / Septembre 2011
9	Réviser le Plan Comptable de l'Etat (PCE) pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales	MEF / DNTCP	AT / Etude	50.000	BM / FMI	1 / Septembre 2011
Axe 3 – Amélioration des recettes de l'Etat						
10	Converger vers la mise en place du Compte	MEF / DNTCP	AT	A préciser	BM / EU / FMI	1 / Juillet 2011

Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en œuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif \$US	Source de financement ¹⁰²	Priorité / échéance
Unique du Trésor	ouverts en 2009. Refaire trimestriellement l'inventaire des comptes dans un cadre de concertation (banques commerciales, trésor et Banque Centrale). <i>Poursuivre la mise en place de contrats de performance avec les ministères encaissant les recettes de l'Etat. Analyser l'option de la mise en place des budgets annexes et/ou des comptes d'affectation spéciale du trésor pour la gestion des situations particulières en conformité avec la Loi de Finances. Fixer date limite pour clôture des comptes et renforcer sanctions contre éventuelles violations.</i>					
11	Evaluation du système fiscal Le système fiscal connaît plusieurs contraintes sur le plan de la fiscalité locale, des exonérations octroyées à certains secteurs et de la prépondérance de l'informel. <i>Une étude diagnostique du système actuel afin de dégager les alternatives pour des actions qui permettront d'améliorer l'efficacité et l'équité du système / Relancer la commission d'appel fiscale créée par décret en 1998 / Planifier et réaliser les contrôles fiscaux en priorité en entreprises/ Renforcer les capacités des services de recouvrement, notamment dans le secteur extractif (principalement minier)</i>	MEF / DNI	AT / Etude	250.000	BAD / France	1 / Juin 2011
12	Signature et exécution de contrats de performance Les contrats de performance doivent être plus détaillés. A cet égard, les cas de meilleures pratiques dans d'autres pays peuvent être sources d'inspiration : <i>Elaboration d'un contrat de performance avec la DNI pour 2011</i>	MEF / DNI	AT / Equipement		BAD	1 / Juin 2011
13	Révision du Code Général des Impôts La dernière version du Code Général des Impôts remonte à 2005 et n'intègre pas les mesures préconisées dans les Lois de Finances successives / Révision et mise à jour du Code Général des Impôts. S'assurer que des références à la fiscalité minière sont bien opérées.	MEF / DNI	AT		BAD	1 / Juin 2011
14	Contribution du secteur minier aux recettes de l'Etat Réalisation d'un audit institutionnel du MMG Appui à la réalisation d'une étude sur la contribution du secteur des mines à l'économie nationale – à mettre en lien avec la préconisation du point 2 et 13 Etude sur l'harmonisation de l'approche de développement communautaire Appui à l'élaboration d'une politique minière nationale, prenant en compte dans une perspective de développement durable l'ensemble des composantes du secteur (industrielle, semi-industrielle, artisanale), de préférence en cohérence avec les	MMG/ MEF	AT	300.000	BAD	2 / Décembre 2011

Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en œuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif SUs	Source de financement	Priorité / échéance
	objectifs de la vision minière africaine et de la déclaration finale de la 1 ^{re} réunion des ministres des mines des pays ACP.					
15	Révision du code Minier Nouveau code minier en cours de préparation. Finaliser le nouveau Code Minier et concevoir les textes d'application. Assurer la promotion et la diffusion de l'information liée au nouveau code. Assurer une cohérence avec le projet de code communautaire de la CEDEAO	MMG	AT	150.000	AFD	2 / Décembre 2011
16	Réforme de la législation pétrolière Appui à l'élaboration d'un code pétrolier et de ses textes d'application.	MMG	AT	150.000	BAD	2 / Décembre 2011
17	Appui à la transparence et à l'amélioration du climat des affaires dans le secteur des mines Renforcement des capacités de la société civile impliquée dans la mise en œuvre du Plan d'Action ITIE	MMG	AT / Formation	641.000 dont 100.000	BAD	2 / Décembre 2011
18	Appui à la modernisation de la gestion du secteur minier Mise à jour du cadastre minier Suivant l'audit institutionnel prévu en action 14, doter le MMG de moyens matériels et formation des compétences de gestion du secteur minier	MMG	AT / Formation	456.000	BAD	2 / Décembre 2011
19	Contribution du secteur Forestier et faunique aux recettes de l'Etat Appui à la réalisation d'une étude sur la contribution du secteur Forestier et faunique à l'économie nationale Appui à l'élaboration d'une politique forestière et faunique Appui à la révision du code Forestier et faunique	MEEFDD	AT / Formation	600.000	BAD	2 / Décembre 2011
	Contribution des douanes aux recettes de l'état Réaliser un audit complet des douanes afin d'identifier les besoins réels de réformes ou renforcements nécessaires	MEF / DGD	AT			
20	Réforme de la législation douanière Apporter de l'assistance pour l'adaptation de la législation douanière afin qu'elle considère la valeur transactionnelle des marchandises conformément au GATT VII – OMC	MEF / DGD	AT	A préciser	BAD	1 / Juin 2011
21	Mise à jour de la nomenclature douanière Apporter de l'assistance pour le passage du Tarif version 2002 vers la le Tarif version 2007	MEF / DGD	AT	A préciser	BAD	1 / Juin 2011
22	Modernisation du système d'information douanier Migrer du Sydonia ++ vers Sydonia World	MEF / DGD	AT / Equipement	A préciser	BAD	1 / Juin 2011
Axe 4 – Rationalisation de la dépense						
23	Chaîne de la dépense Chaîne de la dépense non déconcentrée. Actuellement les DAF et les CF des ministères doivent se déplacer au MEF pour lancer les engagements et donner les visas / Déployer l'application Chaîne de la Dépense dans des ministères pilotes (cout prévisionnel 30.000 \$ par ministère plus une antenne satellite)	MEF / DNB	AT	500.000	FMI	3 / Janvier 2012

Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en œuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif SUs	Source de financement	Priorité / échéance
24	Améliorer la déconcentration du CF	MEF / DNCF	AT		BM	3 / Janvier 2012
25	Réaliser le contrôle ex ante des dépenses et des actes réglementaires par le CF	MEF / DNCF	AT	100.000	BM	1 / Mars 2011
26	Actualiser le manuel de procédures du CF, y compris nomenclature pièces justificatives pour assurer une convergence progressive vers les normes internationales	MEF / DNCF	AT	50.000	BM / FMI	1 / Juin 2011
27	Renforcer contrôle service fait	MEF / DNCF	AT	300.000	BM	3 / Janvier 2012
28	Etablir les Balances Générales du Trésor et	MEF / DNTCP	AT / Etude		FMI	1 / Septembre 2011

Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en œuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif \$US	Source de financement ¹⁰²	Priorité / échéance
Lois de Règlement	établie après 2004. Cellule mise en place au niveau du Trésor pour la régularisation des comptes d'imputations provisoires. / <i>Mettre en place une méthodologie de régularisation des comptes pour permettre le rattrapage du retard (exemple : obtenir les conventions et avis d'échéance pour le paiement de la dette extérieure – titre 1) et l'établissement des Balances fiables et des Lois de Règlement. Respecter les procédures normales d'exécution de la dépense.</i>					
29 Apurer les arriérés de la dette intérieure et le solde débiteur du Trésor à la BCRG	Augmentation du stock d'arriérés de dette intérieure pendant la période d'exception. Existence d'un solde débiteur significatif du Trésor à la BCRG soit environ GNF 5 milliards pour lequel un protocole d'apurement a été signé. / <i>Réaliser l'audit de la dette intérieure et procéder à son apurement progressif. Mettre en œuvre le protocole avec la BCRG tout en effectuant un audit pour attester de la réalité et de la correcte évaluation du solde débiteur</i>	MEF / DNTCP	AT	100.000	AFD / FMI	1 / Juin 2011
30 Réaliser les Audits trimestriels des marchés publics	Audits pour le premiers 2 trimestres 2007 faits en collaboration avec l'IGF. Audits des marchés doit être lancé à la suite du déblocage mi juillet 2010 par le PADIPOC (projet BAD) de GNF 508 millions. Equipes multi disciplinaires constituées et termes de référence déjà élaborés. Etendue du scope d'audit : marchés conclus sur 2008, 2009 (392 marchés lancés pour environ GNF 3 600 milliards, presque tous gré à gré) et 2010 (2 premiers mois) 12 marchés lancés, pour GNF 4 000 milliards). / <i>Faire valider l'échantillon à auditer avec les bailleurs. Lancer les audits des marchés publics en prenant en compte les commentaires de la Banque Mondiale (BAD) sur les premiers rapports.</i>	MEF / IGF	AT	100.000	BAD	1 / Janvier 2011
31 Mettre en place l'approche d'audit par les risques et assurer la formation des inspecteurs	Approche non fondé sur une approche par les risques. <i>Inclure Guinée dans programme régional pour l'Afrique d'approche audit par les risques.</i>	MEF / IGF	AT	100.000	BM / France	2 / Septembre 2011
32 Mettre en place un cadre de concertation entre les corps de contrôle de l'Etat	Article 6 du décret D/2010/128 portant attributions et organisation du MCEA consacre la centralisation au MCEA des rapports d'activités et d'audits des administrations publiques et le secteur parapublic. Dispositif limité par l'absence d'un cadre de concertation. Création de 4 directions au sein du MCEA (dont IGE et Direction des Audits pour lesquels des risques de	MCEA	AT	100.000	BAD / France	2 / Décembre 2011

Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en oeuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif SUS	Source de financement	Priorité / échéance
	duplication pourraient survenir à la mise en oeuvre) / Mettre en place un cadre de concertation entre les corps de contrôle à l'effet d'éviter les duplications et améliorer la synergie dans les travaux.					
33	Adopter le Nouveau code des marchés publics	MEF / DNMP	AT	400.000	BAD / EU (phase3)	1/ Septembre 2011
Axe 5 – Amélioration de la gouvernance financière						
34	Opérationnaliser l'ensemble des modules de PICOT (Logiciel de comptabilité du Trésor)	MEF / DNTCP	AT / Equipement	100.000	FMI	3 / Décembre 2011
35	Mettre en place une comptabilité matière	MEF / DNTCP	AT	200.000	FMI	3 / Décembre 2012
36	Mettre en oeuvre le schéma directeur informatique	MEF / DNSI	AT	200.000	BAD	2 / Juin 2011
37	Adopter la Loi anticorruption	MCEA	AT	100.000	France / FMI	2 / Juin 2011
38	Adopter le Programme national de bonne gouvernance	MCEA	AT		PNUD / France	2 / Mars 2011

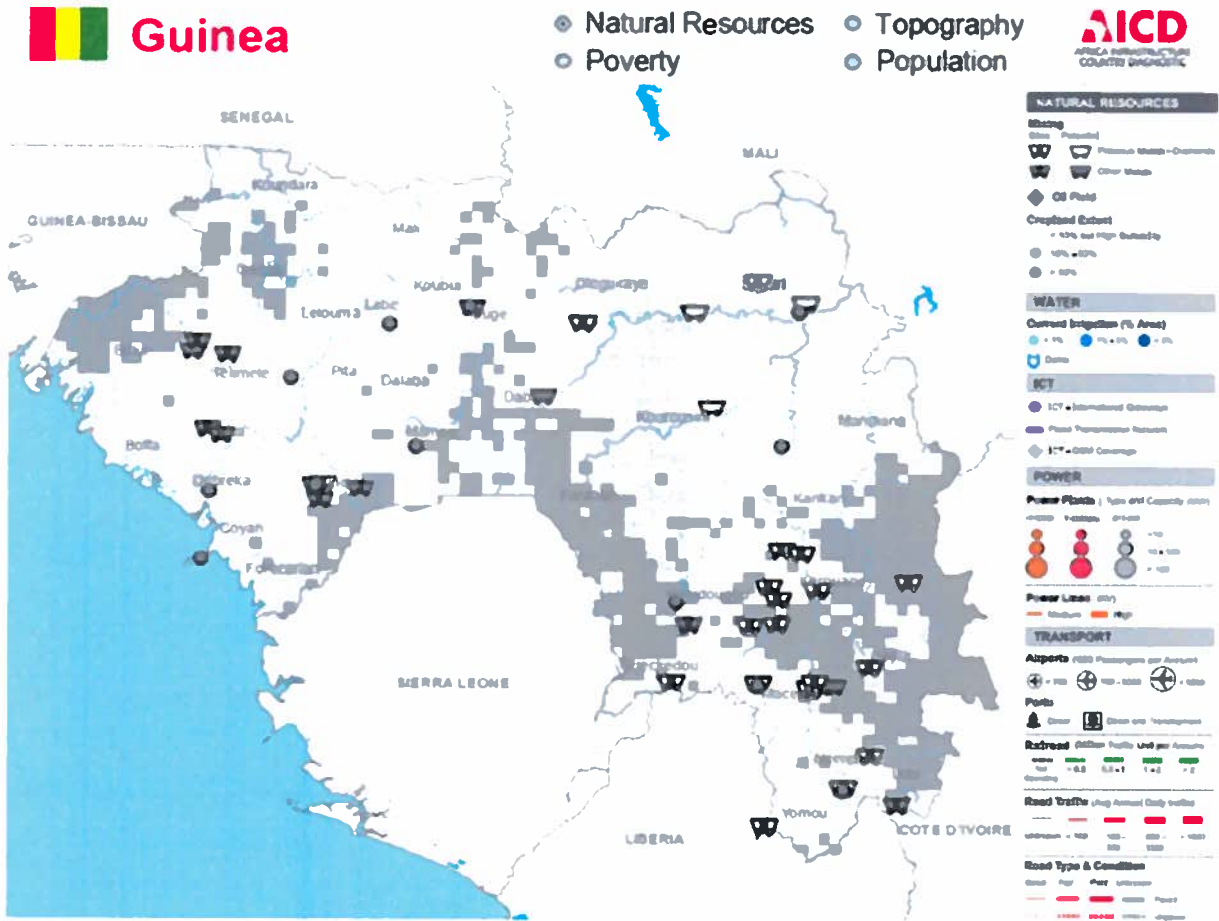
Mesures	Etat d'avancement/ Actions à mettre en œuvre	Ministère / Direction	Instrument	Coût estimatif SUS	Source de financement ¹⁰²	Priorité / échéance
39	Mettre en place un centre de documentation	MCEA	AT / Equipement	50.000	FMI	3 / Décembre 2011
40	Adopter les textes réglementaires attestant la création de la Cour des Comptes et la rendre opérationnel	Cour des comptes	AT/ Etude	300.000	BAD / EU / FRA	2 / Décembre 2011
41	Finaliser / actualiser le DEMPA	MEF	AT		EU	3/ Décembre 2011
Axe 6 – Réforme de la fonction publique / Maîtrise de la masse salariale						
42	Assainir le fichier solde et celui de la Fonction Publique	MEF / MFP	AT / Equipement	300.000	/ PNUD / FRA / BM? / ESP?	2 / Juin 2011

A. 11- CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS RECENTS

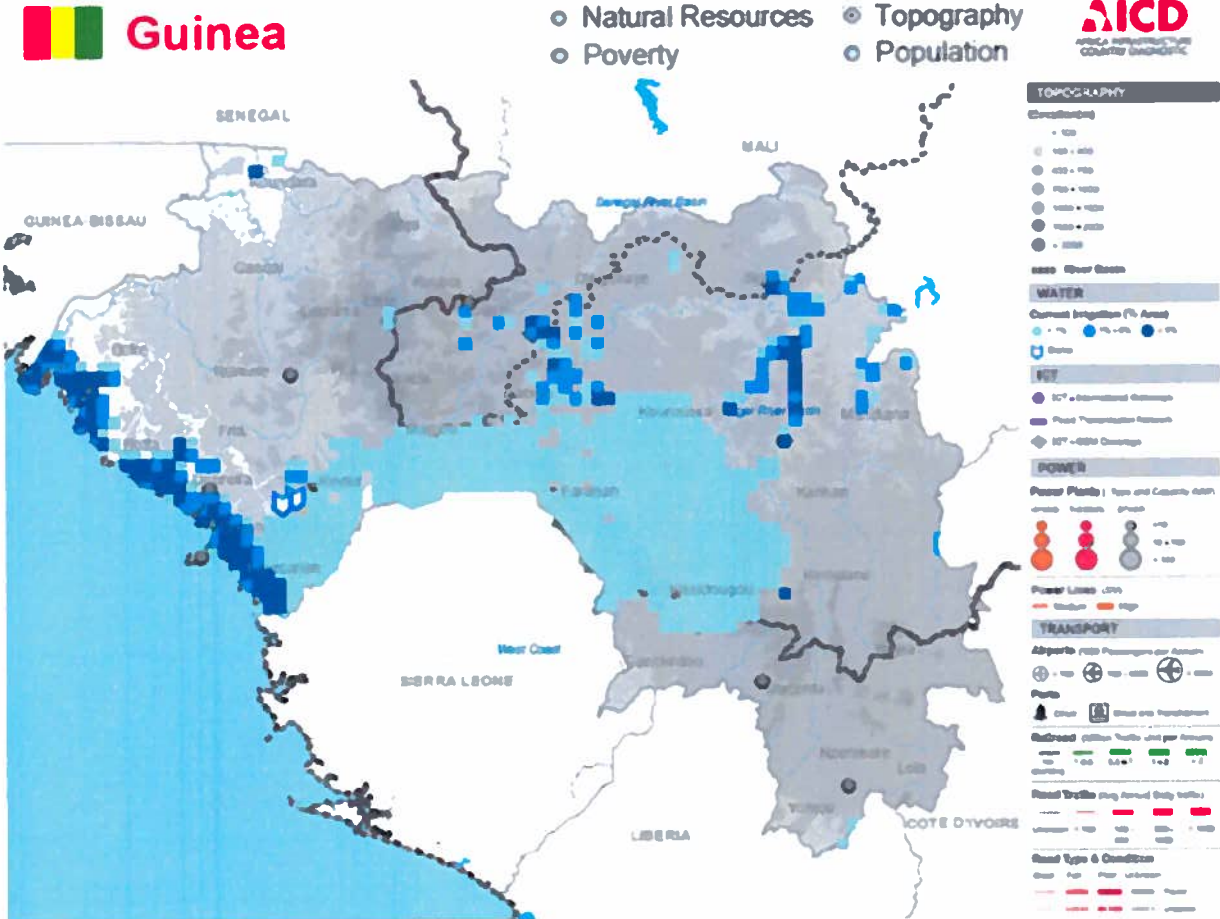
- **1958**: le "non" à la France - indépendance
- **1958-1984**: **Sekou Touré**, 1^{er} président de la République
- **1984-2008**: **Lansana Conté**, 2^e président de la République suite à un coup d'Etat après le décès de Sékou Touré
 - o 1990 : Adoption de la loi fondamentale
 - o 1993 : Première élection présidentielle multipartite, contestée
 - o 1998 : Deuxième élection présidentielle multipartite, contestée
 - o *Septembre 2000* : Agression rebelle
 - o 2003 : Référendum, contesté, sur la levée de la limitation du nombre de mandats présidentiels
 - o *Décembre 2003* : Troisième élection présidentielle multipartite contestée
 - o *Avril 2005* : Conclusion des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou
 - o *Décembre 2005* : Elections communales multipartites, contestées
 - o *Juin 2006* : Grève générale sur appel des principales centrales syndicales
 - o *Août 2006* : Décret portant libéralisation des ondes et reprise du dialogue politique
 - o *Décembre 2006* : Levée des mesures appropriées et signature du 9^{ème} FED (117M€)
 - o *10 Janvier 2007* : Grève générale à l'appel de l'inter centrale syndicale (CNTG-USTG), brutalement réprimée, causant plus de 100 morts
 - o *09-12 Février 2007* : Soulèvement populaire
 - o *26 Février 2007* : Nomination d'un "gouvernement de consensus"
 - o *Juin-Juillet 2007* : Adoption par l'Assemblée Nationale des 4 projets de lois portant : a) modification du code électoral, b) Commission Electorale Nationale Indépendante, c) Statut de l'opposition et d) financement des partis politiques
 - o *Juillet 2007* : Forum de Paris pour le financement du Programme Minimum d'urgence du Gouvernement de consensus et la présentation du DSRP II
 - o *Décembre 2007*: Approbation par le Conseil d'Administration du FMI d'un programme macroéconomique de trois ans pour la Guinée qui n'aboutira pas.
 - o *Janvier 2008* : rééchelonnement d'un tiers de la dette auprès des créiteurs du Club de Paris
 - o *Mai 2008* : Dissolution du gouvernement de consensus, suivi d'une suspension de l'adoption du DSP/PIN 10^e FED inscrit au comité du FED de juin 2008
 - o *22 décembre 2008* : annonce du décès du président Lansana Conté
- **2008-2009**: **Moussa Dadis Camara**, 3^{ème} président de la République
 - o *23 décembre 2008* : Coup d'Etat militaire par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), présidé par le capitaine Moussa Dadis Camara
 - o *27 juillet 2009*: Conclusion des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou
 - o *28 septembre 2009* : Manifestation de l'opposition contre l'intention du président de la junte de se présenter à l'élection présidentielle réprimée dans le sang
 - o *27 octobre 2009* : Le Conseil adopte des mesures restrictives à l'encontre de la Guinée
 - o *3 décembre 2009*: attentat par son aide de camp contre Moussa Dadis Camara qui, gravement blessé sera évacué; l'intérim est assuré par le Général Sékouba Konaté, 2^e vice-président du CNDD, ministre de la défense
- **2010**: **Sékouba Konaté**, président de la transition
 - o *15 janvier 2010* : déclaration d'Ouagadougou entre Moussa Dadis Camara, Sékouba Konaté et Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, médiateur dans la crise guinéenne, fixant le cadre de la transition
 - o *7 mai 2010* : promulgation de la nouvelle Constitution
 - o *27 juin 2010* : 1^{er} tour de l'élection présidentielle
 - o *7 novembre 2010* : 2nd tour de l'élection présidentielle
 - o *21 décembre 2010* : investiture du président élu de manière démocratique et transparente, le Prof. Alpha Condé
- **2011** - **Alpha Condé**, 1^{er} président élu de manière démocratique et transparente

A.12 PRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA PAUVRETE ET DES INFRASTRUCTURES

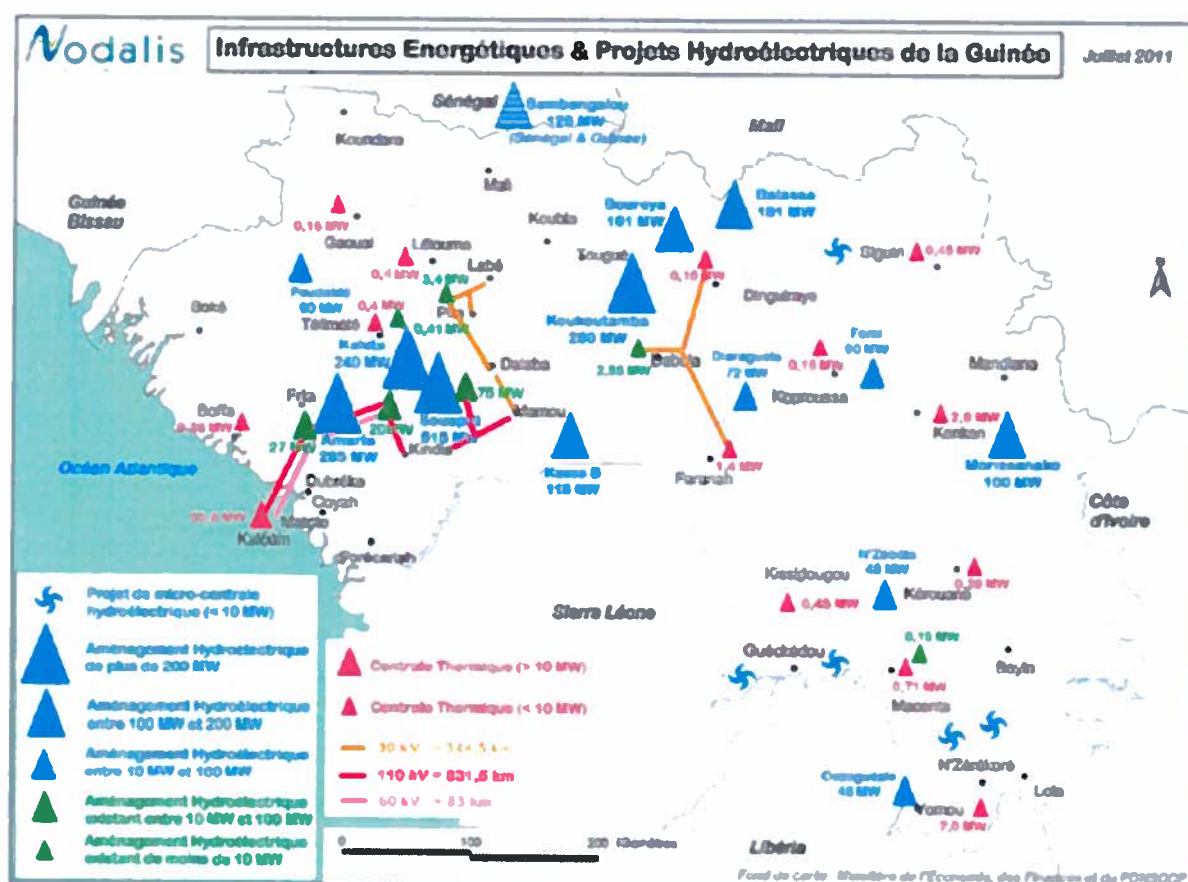
A.12.1 CARTE DES RESSOURCES NATURELLES (AGRICOLES ET MINIERES)



A.12.2 CARTE DE LA DENSITE DE L'IRRIGATION AGRICOLE



A.12.3 CARTE DU POTENTIEL (HYDRO) ELECTRIQUE



A.12.4 CARTE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

